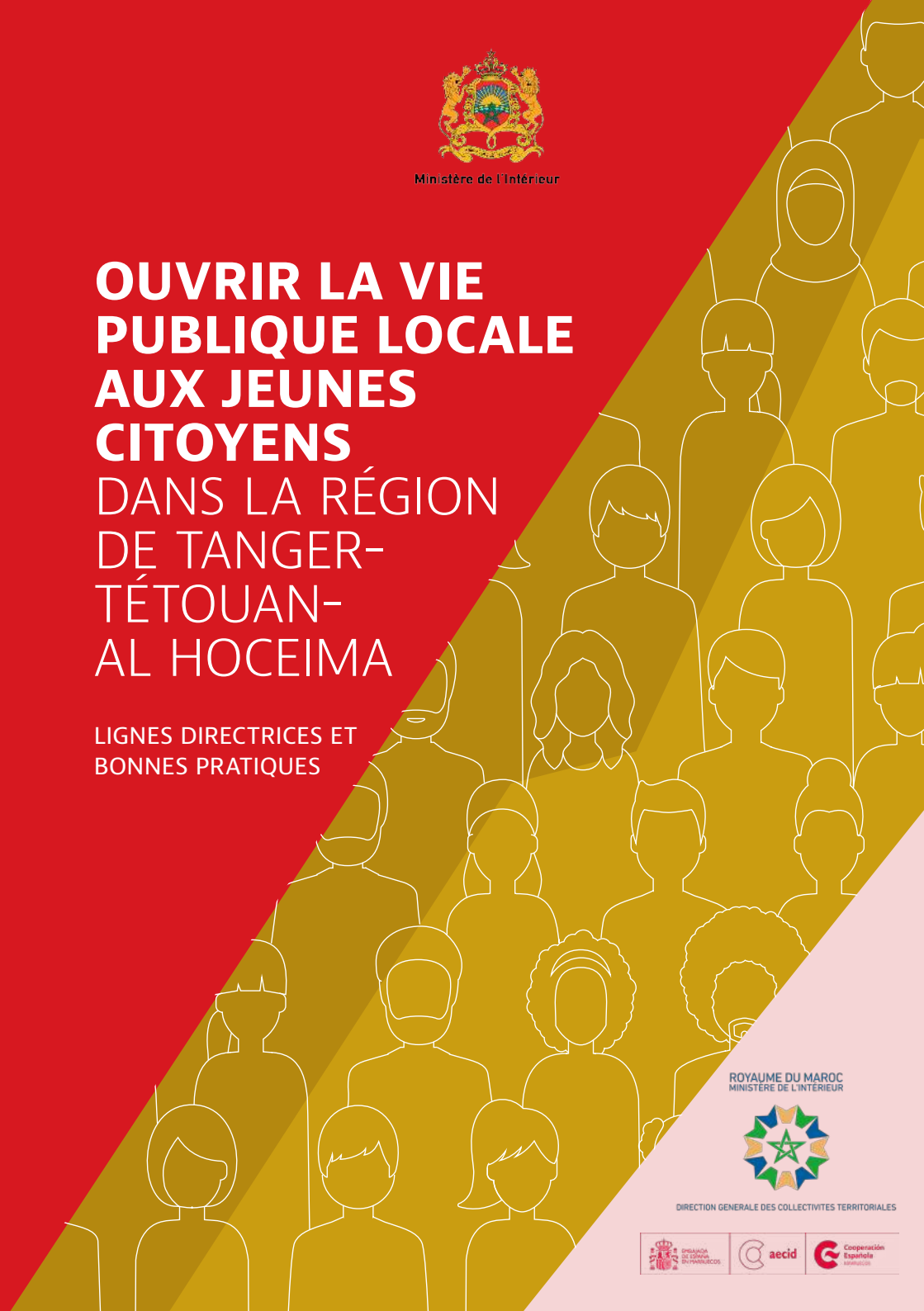
Ministère de l'Intérieur

OUVRIR LA VIE PUBLIQUE LOCALE AUX JEUNES CITOYENS

DANS LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA

LIGNES DIRECTRICES ET BONNES PRATIQUES



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

aecid

Cooperación Española

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION

15 UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU MAROC

22 TOUR D'HORIZON DES PRATIQUES DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA

24 Résultats et apprentissages des entretiens menés auprès des 10 communes pilotes

26 Les mécanismes et outils de participation existants dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

30 Le mécanisme de pétition

42 Les conseils locaux de jeunes

60 Les instances consultatives auprès des conseils des collectivités territoriales

78 Le budget participatif

88 Consulter et engager les citoyens dans l'élaboration, la gestion et l'évaluation des politiques, programmes et services publics locaux

107 L'accès à l'information

120 FIXER LES RÈGLES DE LA PARTICIPATION POUR UN IMPACT DURABLE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE

123 Utiliser un cadre de réflexion pour planifier la participation citoyenne

141 PLANIFIER SPÉCIFIQUEMENT LA PARTICIPATION DES JEUNES

142 Un besoin incontournable de penser « planification de la participation des jeunes »

143 Développer un plan d'action pour la jeunesse

145 Un cheminement type vers la mise en place d'un plan d'action pour la jeunesse ancrée dans la vie de la commune

153 ANNEXES

INTRODUCTION

LE PROJET **FAISONS DES CITOYENS ET LES JEUNES DES ACCÉLÉRATEURS DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION LOCALE**

Depuis 2015, l'OCDE appuie la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima dans la mise en œuvre des réformes impulsées par la Constitution de 2011 et par le processus de régionalisation avancée de 2015, conjointement avec la DGCT au sein du Ministère de l'Intérieur.

Le projet *Faisons des citoyens et des jeunes des accélérateurs de la modernisation de l'administration locale*, mis en œuvre depuis janvier 2021 avec le soutien de l'AECID, vise à promouvoir les bonnes pratiques de dialogue avec les citoyens pour accélérer les réformes de la gouvernance locale et améliorer l'engagement des citoyens, et en particulier des jeunes, dans la planification et la prestation des services publics dans les **Collectivités Territoriales** de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Le projet a également pour objectif de partager les recommandations et les bonnes pratiques identifiées dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec d'autres territoires confrontés à des défis similaires en matière de participation citoyenne et de modernisation de l'administration.

Plus largement, le projet s'inscrit dans le cadre du Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance, un partenariat stratégique entre les pays de la région MENA et de l'OCDE pour partager des connaissances et de l'expertise en vue de diffuser les normes et les principes de bonne gouvernance qui soutiennent le processus de réforme en cours dans la région MENA.

OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES ET BONNES PRATIQUES

Le présent document est un outil destiné aux élus et fonctionnaires des Collectivités Territoriales qui a pour objectif de :

- **Promouvoir** les pratiques de participation citoyenne, notamment des jeunes.
- **Renforcer** les connaissances sur les mécanismes de participation citoyenne mis en place au niveau local dans les 10 communes pilotes de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.
- **Mettre en valeur** les bonnes pratiques à l'échelle nationale et internationale.
- **Lancer une réflexion** sur les pistes d'amélioration qui peuvent être explorées par les Collectivités Territoriales marocaines.
- **Fournir des recommandations** opérationnelles pour renforcer et améliorer la participation citoyenne, en particulier des jeunes, dans la vie publique locale marocaine.

Le présent document a été élaboré sur la base de plusieurs sources :

1. **Une série d'entretiens menés avec 10 communes pilotes de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima :**

 - Assilah, Chefchaouen, El Hoceima, Ksar Essghir, Larache, Martil, Oued Laou, Ouazzane, Tanger et Tétouan

2. **Le travail de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse et sur la participation citoyenne :**

 - Les **Lignes directrices de l'OCDE sur la participation citoyenne** (*OECD Guidelines for Citizen Participation Processes*)

 - La **Recommandation du Conseil sur l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes** et le **Plan d'action actualisé de l'OCDE pour les jeunes**, qui définissent une panoplie de mesures que les pays et les parties prenantes peuvent prendre pour soutenir les jeunes lors de leur entrée dans la vie active et pour prendre en considération la parole et les besoins des jeunes dans le processus d'élaboration des politiques afin de bâtir des sociétés plus fortes, plus justes et plus inclusives

Préparé conjointement avec toutes les parties prenantes, le document vise à contribuer aux efforts menés par la DGCT pour construire des ressources partagées visant à améliorer le dialogue et la pratique de la démocratie locale pour l'amélioration de la qualité des politiques publiques locales.

Ces lignes directrices et bonnes pratiques se concentrent sur les mécanismes et bonnes pratiques qui permettent aux citoyens de participer, avec un accent particulier mis sur les jeunes.

Nombre de ces mécanismes sont également ouverts à d'autres parties prenantes, notamment la société civile. Il est néanmoins à noter que les organisations de société civile peuvent également participer à la vie des Collectivités Territoriales par le biais d'autres canaux.

QU'EST-CE QUE LA **PARTICIPATION** ?

Selon la recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert (2017), à laquelle le Maroc a adhéré en 2018, la participation comprend « *tous les moyens par lesquels les parties prenantes peuvent être impliquées dans le cycle politique ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics* ».

La participation fait référence aux efforts déployés par les institutions publiques pour entendre les opinions, les perspectives et les contributions des citoyens et des parties prenantes. Elle permet aux citoyens et aux parties prenantes d'influencer les activités et les décisions des autorités publiques à différents stades du cycle politique.



La recommandation définit 3 formes d'implication dans la participation :

INFORMATION

Niveau initial de participation
Relation unilatérale
Implique la fourniture d'informations sur demande
Mesures « volontaristes » pour diffuser l'information

CONSULTATION

Niveau plus poussé de participation
Relation bilatérale
Implique la fourniture d'informations pertinentes, ainsi qu'un retour d'information sur l'issue du processus

ENGAGEMENT

Cas de figure où les parties prenantes (y compris les citoyens) se voient offrir la possibilité et les moyens (informations, données, outils numériques, etc.) de collaborer à toutes les phases du cycle des politiques publiques ainsi qu'à la conception de la prestation des services publics

POINT D'ATTENTION

La participation des citoyens et celle des parties prenantes (institutions gouvernementales et non-gouvernementales, société civile, médias, milieu universitaire, secteur privé, etc.) sont toutes les deux essentielles mais ne doivent pas être traitées de la même manière par les autorités publiques, car elles ne visent pas les mêmes objectifs et ne produisent pas les mêmes résultats

PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes peuvent fournir une expertise et des contributions plus spécifiques que les citoyens, par exemple par le biais de mécanismes tels que les organes consultatifs ou les groupes d'experts

CITOYENS

Faire participer les citoyens nécessite des méthodes qui offrent au public le temps, les informations et les ressources nécessaires pour produire des contributions de qualité et élaborer des recommandations.

QUELLES SONT LES **DIFFÉRENCES** ENTRE LA PARTICIPATION DES **PARTIES PRENANTES** ET LA **PARTICIPATION DES CITOYENS** ?

	FAIRE PARTICIPER LES **PARTIES PRENANTES**	FAIRE PARTICIPER LES **CITOYENS**
DÉFINITION	Parties prenantes – toute partie intéressée et/ou concernée, y compris les institutions et les organisations, gouvernementales ou non-gouvernementales, de la société civile, du monde universitaire, des médias ou du secteur privé.	Citoyens – individus, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur appartenance religieuse et politique – au sens large, « habitant d'un lieu particulier », qui peut désigner un village, une ville, une région, un État ou un pays, selon le contexte.
AVANTAGES À L'IMPLICATION DE CES ACTEURS	■ Apporte le point de vue des parties prenantes officielles. ■ Fournit des avis d'experts et des connaissances, peut indiquer des preuves et des études pertinentes. ■ Assure la représentation des acteurs clés.	■ Apporte l'opinion publique/ le jugement du public. ■ Peut apporter une diversité d'opinions et inclure des voix rarement entendues. ■ Peut être représentatif du grand public (si un groupe représentatif est engagé). ■ Contribue à sensibiliser et à faciliter l'apprentissage du public sur une question donnée. ■ Permet d'apporter des solutions sur mesure et de garantir leur efficacité.

	FAIRE PARTICIPER LES **PARTIES PRENANTES**	FAIRE PARTICIPER LES **CITOYENS**
ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE LORS DE LA PRÉPARATION DE LA PARTICIPATION	■ Ont le temps et les ressources nécessaires pour s'informer sur la question et participer.	■ Ne disposent pas du temps et des ressources nécessaires pour s'informer sur la question et participer – ces conditions doivent être intégrées au processus de participation.
	■ Ont souvent un intérêt clair et des incitations à participer.	■ Souvent, ils n'ont pas d'intérêt personnel ou de motivation pour participer. Leur motivation à participer doit être encouragée (par exemple, en concevant un processus de participation attirant).
	■ Ont souvent l'expérience de l'interaction avec les autorités publiques et du rôle qu'on attend d'eux dans un processus décisionnel.	■ Souvent, ils ont l'impression qu'ils ne peuvent avoir un impact sur les décisions. Il convient d'empêcher ce ressenti en établissant des liens clairs avec le processus décisionnel et en invitant des personnalités de haut niveau.

POINT D'ATTENTION

Il est important d'assurer la transparence ainsi que l'inclusivité et la représentativité des mécanismes et initiatives de participation mis en place. Cela est nécessaire pour éviter que l'initiative de participation ne soit récupérée à des fins par exemple partisanes, modifiant ainsi sa nature et son objectif.

Source : OCDE (2022), *OECD Guidelines for Citizen Participation Processes*

POURQUOI FAUT-IL AGIR EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS ?

La participation effective des citoyens à la vie publique renvoie à une situation où ces derniers se voient offrir la possibilité et les moyens (savoir-être citoyen, informations, données, outils numériques, etc.) de collaborer à toutes les phases du cycle des politiques publiques ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics.

Elle est essentielle pour plusieurs raisons[1]:

1. Elle contribue à la **démocratie** : La participation des citoyens conduit à un processus d'élaboration des politiques plus efficace et plus démocratique, qui devient plus transparent, inclusif, légitime et responsable. La participation des citoyens renforce la confiance du public dans le gouvernement et les institutions démocratiques en donnant aux citoyens un rôle dans la prise de décision publique.

2. Elle est bénéfique pour la **qualité** des politiques, des services et des projets : La participation des citoyens conduit à de meilleurs résultats politiques qui prennent en compte et utilisent l'expérience et les connaissances des citoyens pour répondre à leurs besoins les plus pressants. La qualité des politiques, des lois et des services s'en trouve améliorée, car ils ont été élaborés, mis en œuvre et évalués sur la base de meilleures preuves et d'un choix plus éclairé. Ils bénéficient également des idées innovantes des citoyens et peuvent être plus rentables en conséquence.

[1] Source : OCDE (2022), *OECD Guidelines for Citizen Participation Processes*

3. Elle permet d'associer les citoyens **dans leur diversité** : La participation des citoyens peut rendre la gouvernance et la prise de décision plus inclusives en ouvrant la porte à des groupes de personnes plus représentatifs qui sont traditionnellement « silencieux » dans la vie publique, comme les jeunes, au moyen d'actions spécifiques leur étant destinées. La participation des citoyens à la prise de décision publique peut répondre aux préoccupations des groupes non représentés en s'attaquant aux inégalités de voix et d'accès, et ainsi lutter contre l'exclusion et la marginalisation. Cela peut à son tour créer de meilleures politiques et de meilleurs services, développer un sentiment d'appartenance et favoriser la cohésion sociale.

4. Elle **légitime** et **facilite** la mise en œuvre des politiques publiques : L'implication des citoyens dans le processus décisionnel favorise la compréhension du résultat par le public et améliore son assimilation. La participation des citoyens peut permettre au public de suivre, d'influencer et de comprendre le processus menant à une décision, ce qui renforce la légitimité des choix difficiles. L'autonomisation des citoyens par le biais de processus participatifs est également bénéfique pour la légitimité globale du processus démocratique, car elle témoigne du respect civique et permet d'établir une relation fondée sur la confiance mutuelle.

5. C'est un **droit** : Le droit des citoyens à participer à la prise de décision publique ou à la prestation de services est ancré dans des accords internationaux, dans la Constitution et dans des législations spécifiques.

ZOOM : POURQUOI AGIR **SPÉCIFIQUEMENT** POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES **VOIX DES JEUNES** DANS LA VIE PUBLIQUE ?

Au Maroc, les jeunes de moins de 25 ans représentaient en 2019 43 % de la population. De plus, les 15-24 ans seront l'un des principaux groupes d'âges dans le pays d'ici 2030. Il est donc primordial que les jeunes marocains et marocaines puissent prendre pleinement part aux décisions publiques afin qu'elles répondent à leurs attentes et besoins. C'est particulièrement le cas pour les réformes structurelles entreprises par le gouvernement qui peuvent parfois demander aux citoyens des sacrifices à court terme en échange de bénéfices à long terme qui vont être moins tangibles, et qui vont donc affecter principalement les jeunes dans tous les aspects de leur vie. L'OCDE identifie trois leviers clés à activer pour mettre en place un environnement dans lequel les jeunes peuvent exercer leurs droits et participer à la vie publique en tant que citoyens à part entière :

- **Encourager la participation et représentation des jeunes dans la vie politique à tous les niveaux.** Cela peut être fait par exemple à travers la mise en place de mesures incitatives et des formes de participation innovantes visant à remobiliser leur intérêt pour ces canaux de participation formels et traditionnels qui ont tendance à être délaissés par les jeunes générations.

- **Permettre leur participation tout au long du cycle des politiques publiques, et ce sur tout type de politique publique.** Cela passe par une planification stratégique et cohérente des opportunités de participation, une information et une communication adaptées à une participation avisée, et le renforcement des mécanismes de participation existants pour soutenir une évolution des modes de dialogue vers plus de régularité, de réciprocité et des formats plus innovants plus en phase avec les habitudes et les intérêts des jeunes.

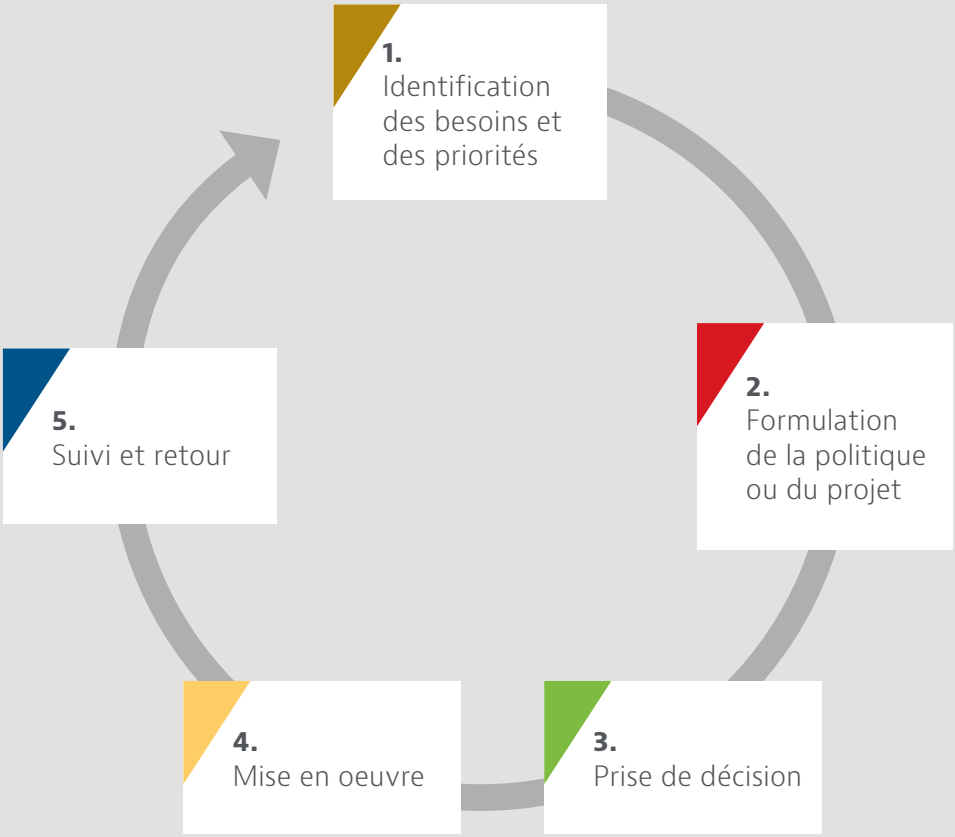
- **Encourager l'acquisition d'une culture de l'engagement et de la participation dès le plus jeune âge pour favoriser une participation de qualité à long terme.** Dans ce sens, l'enseignement civique et à la citoyenneté – à l'école et dans les établissements de formation et en dehors – ainsi que l'engagement associatif sont des outils clés pour sensibiliser les citoyens, et surtout les plus jeunes, à la participation citoyenne. Ainsi, développer des initiatives de sensibilisation à la citoyenneté en coopération avec les écoles, les établissements de formation et autres acteurs clés auprès des jeunes citoyens (notamment les maisons de jeunes), ainsi que promouvoir les activités associatives auprès de tous les citoyens contribue à la mise en œuvre d'une culture de la participation dans la société.

Source : OCDE (2021), Renforcer l'autonomie et la confiance des jeunes au Maroc, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/588c5c07-fr.



COMMENT S'INSCRIT LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE CYCLE DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Les informations et l'expertise des citoyens et autres parties prenantes, comme la société civile, peuvent servir **aux cinq étapes du cycle de développement de la politique publique** :



1. Identification des besoins et des priorités

Les citoyens et autres parties prenantes peuvent être impliqués pour aider à identifier les problèmes les plus urgents à résoudre, à cartographier les besoins réels de la population, ou à recueillir des contributions ou des idées pour trouver des solutions au(x) défi(s) identifié(s).

2. Formulation de la politique ou du projet

Les citoyens et autres parties prenantes peuvent participer à l'enrichissement d'une solution proposée, à l'essai de solutions pilotes ou à la rédaction collaborative d'une politique, d'un plan de projet ou d'une législation.

3. Prise de décision

Les citoyens et autres parties prenantes peuvent être impliqués pour décider collectivement de la solution à mettre en œuvre, du budget à allouer ou des projets qui seront sélectionnés.

4. Mise en oeuvre

Les citoyens et autres parties prenantes peuvent apporter leur aide pour déployer les solutions ou les projets décidés lors de l'étape précédente.

5. Suivi et retour

Les citoyens et autres parties prenantes peuvent être impliqués pour faire un retour sur le projet ou la politique ou suivre la mise en œuvre de la solution et pour mesurer ses résultats.

LES **BÉNÉFICES** DE LA PARTICIPATION POUR LES CITOYENS ET LES COMMUNES

Les communes sont dans une situation privilégiée pour développer un contact plus proche et direct avec leurs citoyens !

En effet, c'est au niveau local que les citoyens ont le plus d'interactions avec l'administration.

Placer les citoyens au coeur des préoccupations des politiques et services publics locaux représente donc une réelle opportunité de voir advenir une action publique plus soucieuse de leurs besoins.

La participation citoyenne est une opportunité :

Pour les citoyens

- D'être informés sur la gestion et la vie de la commune
- D'être impliqués dans la vie et dans le développement de la ville
- D'avoir une voix pour tous les groupes de la société, y compris les populations les plus vulnérables

Pour la commune

- De recueillir des informations, des données et l'opinion publique sur les politiques et programmes mis en place, et d'améliorer leur qualité
- D'exploiter l'intelligence collective pour co-créer des solutions, des services ou des projets
- De rapprocher la commune de ses citoyens
- De répondre au devoir de redevabilité des collectivités territoriales
- De mieux comprendre et répondre aux besoins et préférences des citoyens, y compris pour les populations les plus vulnérables, et d'ainsi optimiser la productivité et l'impact de l'action publique

UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU MAROC



UNE **VOLONTÉ POLITIQUE** EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET DE LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES JEUNES AU MAROC

Depuis le début des années 2010, une importance croissante est donnée au plus haut niveau de l'État à la participation citoyenne comme dimension essentielle de la gestion publique territoriale au Maroc, ainsi qu'à l'implication des jeunes au cœur de la vie et des politiques publiques :

- La Constitution consacre pour la première fois la **participation et l'engagement dans la vie publique et politique** pour tous les citoyens et à tous les niveaux et le **rôle primordial que jouent les jeunes** dans les différentes sphères de la société.
- Les lois sur la régionalisation avancée ancrent **l'implication des populations, avec un accent particulier sur les jeunes, dans la gouvernance et l'élaboration des politiques publiques** aux niveaux local et régional.
- Dans nombre de ses discours, S.M le Roi Mohammed VI évoque la nécessité de considérer la jeunesse « *comme une force de dynamisation du développement* » et de mettre en place les conditions nécessaires à « *l'engagement actif et efficient [des jeunes] dans la vie publique* ».

Il incombe aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures appropriées en vue […] d'étendre et de généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays.

Article 33 de la Constitution

L'organisation territoriale du Royaume repose sur les principes de libre administration, de coopération et de solidarité. Elle assure la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain intégré et durable.

Article 136 de la Constitution

Assurer des politiques régionales participatives et inclusives est l'un des objectifs recherchés par le chantier de la régionalisation avancée. Il s'agit d'une meilleure prise en considération des besoins et préoccupations des citoyennes et citoyens.

Mr Khalid Safir, Wali de la DGCT, 23 Novembre 2021

UNE PRIORITÉ INSCRITE DANS

Axe 3 Inclusion et solidarité
Autonomiser les femmes et assurer l'égalité de genre et la participation
Favoriser l'inclusion et l'épanouissement des jeunes en multipliant les opportunités et voies de participation
Axe 4 - Des territoires résilients, lieux d'ancrage du développement
Proposition 1.4 Renforcer la démocratie participative au niveau des territoires

NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Consacre la participation citoyenne comme pilier de la démocratie représentative et participative et les jeunes comme vecteur de transformation de la société

PLAN D'ACTION NATIONAL DU GOUVERNEMENT OUVERT 2021-2023

7 engagements sur les 21 que contient le Plan sont en lien avec la participation de tous les groupes de la population et à tous les niveaux

Engagement 21 :
Renforcement de l'accès à l'information et de la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales

Engagement 22 :
Développement et partage d'une boîte à outils pour renforcer la communication et la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales

CIRCULAIRE D'OCTOBRE 2021 DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Rappelle les obligations des Collectivités Territoriales en matière de démocratie participative : mise en place d'organes consultatifs dans les conseils élus, création d'autres mécanismes participatifs de dialogue et de concertation, mécanisme de pétition, approche participative dans l'élaboration des programmes de développement des collectivités territoriales, accès à l'information et communication sur la gestion et la vie de la commune

LE CADRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Stratégie du MJCC en faveur des jeunes

Axe 1 : *Être à l'écoute, connaitre et communiquer auprès des jeunes*

→ *Favoriser la participation des jeunes et des associations dans l'identification et la conception de projets*

PROGRAMME GOUVERNEMENTAL 2021-2026

Axe prioritaire sur le renforcement de la gouvernance au service du citoyen et de l'administration efficace

PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE INTÉGRÉE DE LA JEUNESSE ET STRATÉGIES SECTORIELLES POUR LA JEUNESSE, ETC

Attention particulière portée à l'engagement actif et efficient des jeunes dans la vie publique

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE LA DGCT 2018-2022

Un des cinq axes du Plan concerne le développement de la responsabilité des élus et de la participation citoyenne active



Développement d'un ensemble de guides et de manuels sur la participation citoyenne, disponibles sur le Portail National des Collectivités Territoriales

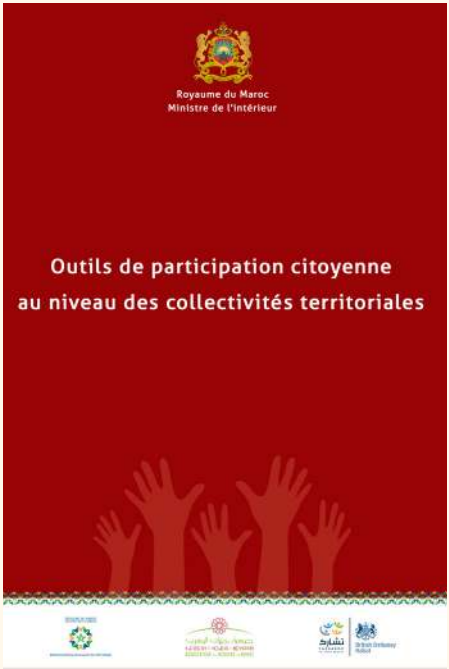
LA BOÎTE À OUTILS
SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le cadre du programme TASHAROC entrepris en partenariat entre la DGCT, l'Association des régions du Maroc et l'ambassade du Royaume-Uni au Maroc, une boîte à outils relative aux outils de participation citoyenne au niveau des Collectivités Territoriales fut élaborée en 2022.

Cette boîte à outils comprend des fiches pratiques sur les démarches de participation citoyenne existantes au Maroc au bénéfice des acteurs régionaux et visant à renforcer le dialogue et la participation citoyenne pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations. Les fiches pratiques, disponibles en français et en arabe sur le site de la DGCT, présentent pour chaque outil ou mécanisme de participation citoyenne sa définition, ses objectifs, les principes qui l'encadrent, les étapes de sa mise en œuvre, et un ou deux exemples d'utilisation.

Les outils et mécanismes suivants sont couverts :

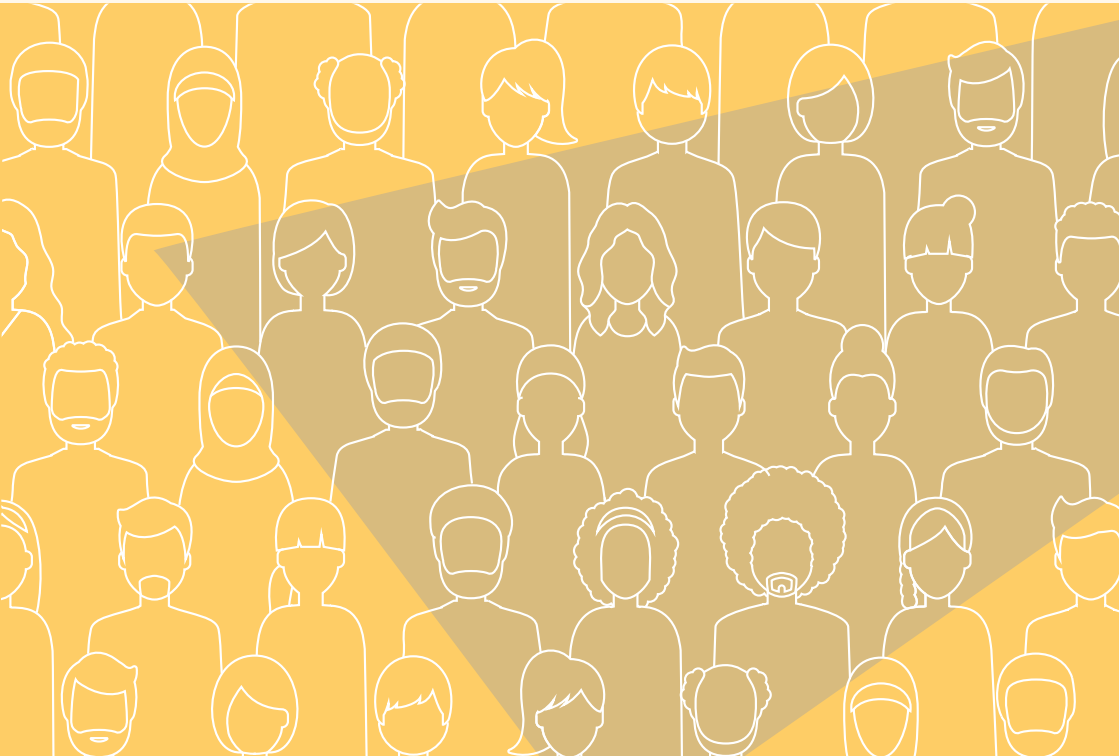
- L'assemblée de citoyens
- Le budget participatif
- La charte de participation citoyenne
- La concertation numérique
- La consultation numérique
- Le forum de quartier
- Le jury de citoyens
- La mobilisation des citoyens et citoyennes en ligne



La boîte à outils comprend également des fiches plus générales visant à renforcer les capacités des Collectivités Territoriales en matière de planification, suivi et évaluation des initiatives de participation citoyenne et de communication autour de l'approche participative :

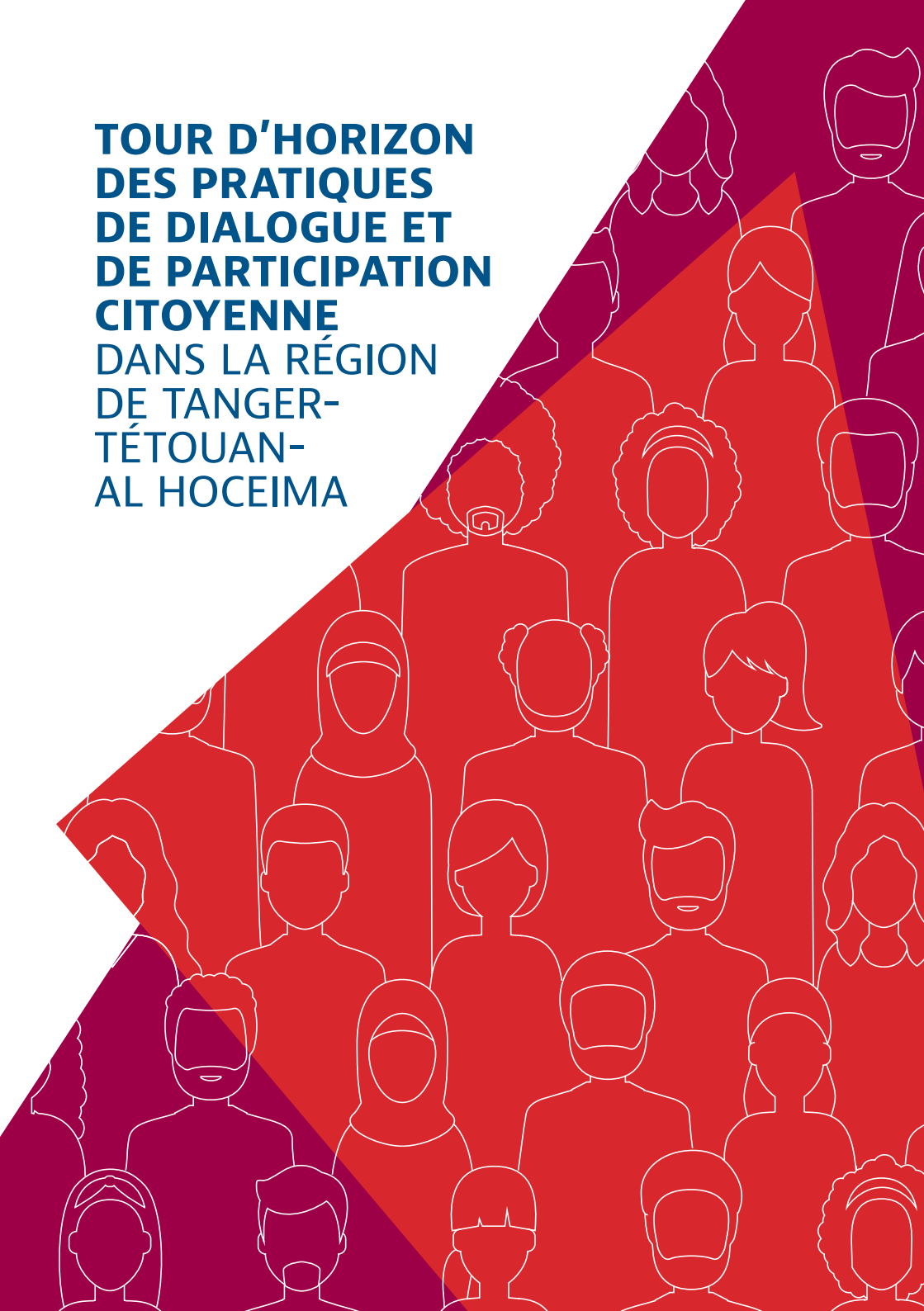
- Une méthodologie d'élaboration de l'approche participative
- Un modèle de formulaire d'adhésion, de fiche de sélection à une initiative de participation citoyenne, et de fiche d'évaluation du processus participatif
- L'intégration de l'approche genre dans les projets de développement
- La stratégie de communication de la collectivité territoriale

Une deuxième boîte à outils *Pour des politiques publiques régionales participatives et inclusives* (également disponible en version arabe) fut développée dans le cadre de ce projet. Les outils élaborés visent à soutenir l'adoption d'approches participatives, inclusives et d'ouverture par les régions tout au long du cycle de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et services publics, ainsi que dans la communication autour des initiatives et actions de la région.



TOUR D'HORIZON DES PRATIQUES DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE

DANS LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA



PROFIL DES 10 COMMUNES PILOTES ET DE LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA

LES 10 COMMUNES PILOTES

- Assilah (commune à caractère urbain, 31 000 habitants)
- Chefchaouen (commune à caractère urbain, 42 000 habitants)
- El Hoceima (commune à caractère urbain, 105 000 habitants)
- Ksar Essghir (commune à caractère rural, 13 000 habitants)
- Larache (commune à caractère urbain, 131 000 habitants)
- Martil (commune à caractère urbain, 82 000 habitants)
- Oued Laou (commune à caractère urbain, 8 000 habitants)
- Ouazzane (commune à caractère urbain, 61 000 habitants)
- Tanger (commune à caractère urbain, 1 083 000 habitants)
- Tétouan (commune à caractère urbain, 550 000 habitants)

- Couvrent 7 des 8 provinces et préfectures de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Présentent des profils variés en matière de participation citoyenne et plus spécifiquement d'inclusion des jeunes



Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima /طنجة-تطوان-الحسيمة

LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA :

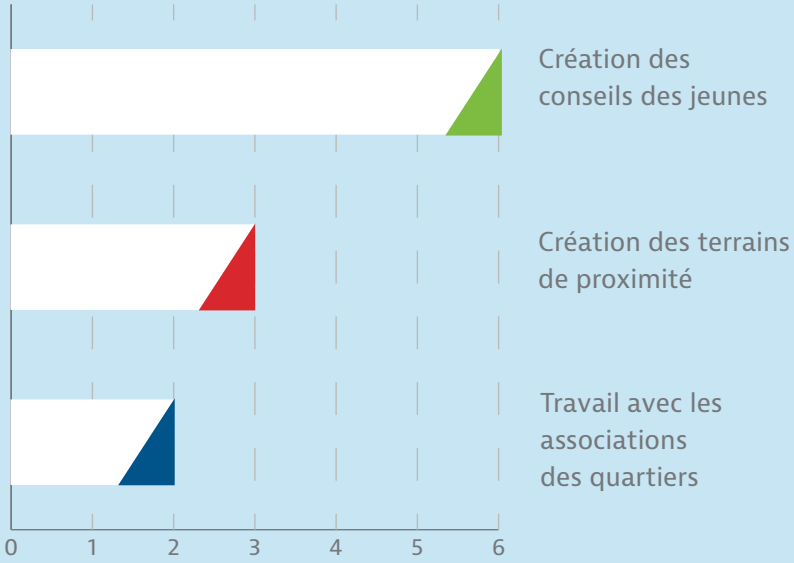
- Couvre 2.43% de la superficie du Maroc
- 10.5% de la population y vit, soit plus 3 550 000 habitants (RGHP 2014).
- 57,5 % de la population a moins de 30 ans, contre 54,5% de la population marocaine dans son ensemble (RGHP 2014).

RÉSULTATS ET APPRENTISSAGES DES ENTRETIENS MENÉS AUPRÈS DES 10 COMMUNES PILOTES

- **100% des communes rencontrées sont déjà sensibilisées** au sujet des mécanismes de participation institutionnels.
- **80% des communes rencontrées considèrent les jeunes comme une priorité** et mettent déjà en place ou envisagent des actions structurées pour engager les jeunes dans la vie locale (notamment la création de conseils des jeunes, de terrains de proximité et la mise en œuvre d'actions avec les associations de quartiers).

COMMENT LES COMMUNES ENVISAGENT-ELLES L'ENGAGEMENT AVEC LES JEUNES ?

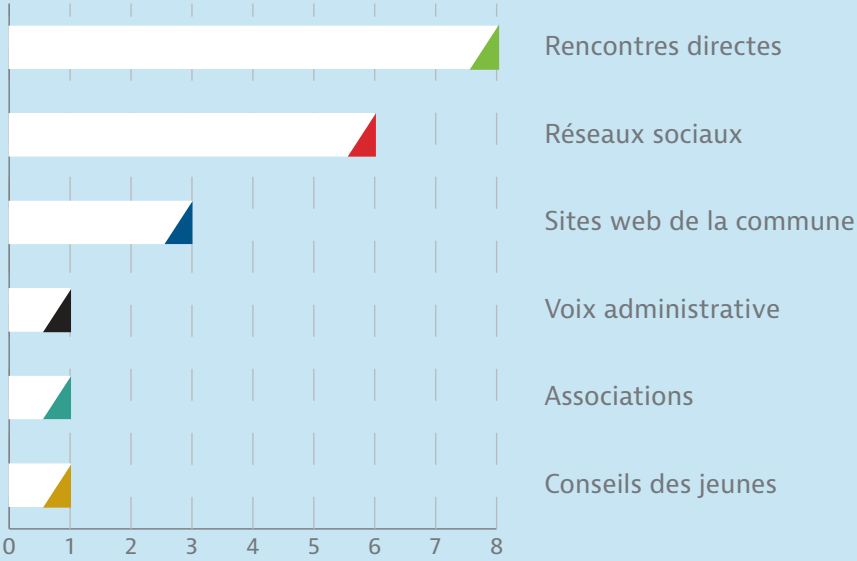
Nombre de communes ayant exprimé le besoin de mettre en œuvre ce mécanisme/dialogue



- Les communes ont conscience des **efforts à mener vers une communication directe et/ou numérique avec les jeunes**, conformément à leurs attentes, tandis que persiste souvent l'utilisation de canaux « traditionnels » de communication.

PERCEPTION DES COMMUNES SUR LES CANAUX DE COMMUNICATION PRÉFÉRÉS DES JEUNES

Nombre de communes ayant mentionné ce canal de communication



LES MÉCANISMES ET OUTILS DE PARTICIPATION EXISTANTS DANS LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA

MÉCANISMES ET OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE	DANS QUELLE(S) PHASE(S) DE PARTICIPATION DU CYCLE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE CE MÉCANISME OU OUTIL EST-IL GÉNÉRALEMENT UTILISÉ ?	NIVEAU DE PARTICIPATION (SELON LE RÉFÉRENTIEL DE L'OCDE PRÉSENTÉ PAGE 5)
MÉCANISME DE PÉTITION	Identification des besoins et des priorités / Formulation de la politique ou du projet	Consultation
CHARTES DES SERVICES PUBLICS	Identification des besoins et des priorités / Formulation de la politique ou du projet	Information/ Consultation
COCRÉATION DU PAC	Identification des besoins et des priorités / Formulation de la politique ou du projet	Engagement
CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES	Identification des besoins et des priorités	Consultation
CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS	Identification des besoins et des priorités	Consultation
CONSEILS COMMUNAUX THÉMATIQUES	Identification des besoins et des priorités	Consultation

LE MÉCANISME OU OUTIL EST-IL INSCRIT DANS LE CADRE LÉGAL OU À L'INITIATIVE DE LA COMMUNE ?	LE MÉCANISME OU OUTIL PERMET-IL AUX JEUNES DE PARTICIPER AU MÊME TITRE QUE TOUS LES CITOYENS OU LEUR EST-IL SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉ ?
Inscrit dans le cadre légal	Participation des jeunes au même titre que tous les citoyens
À l'initiative des communes	Participation des jeunes au même titre que tous les citoyens
Inscrit dans le cadre légal	Participation des jeunes au même titre que tous les citoyens
À l'initiative des communes	Spécifiquement dédié aux jeunes
À l'initiative des communes	Spécifiquement dédié aux jeunes
À l'initiative des communes	Participation des jeunes au même titre que tous les citoyens

LES MÉCANISMES ET OUTILS DE PARTICIPATION EXISTANTS DANS LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA

MÉCANISMES ET OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE	DANS QUELLE(S) PHASE(S) DE PARTICIPATION DU CYCLE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE CE MÉCANISME OU OUTIL EST-IL GÉNÉRALEMENT UTILISÉ ?	NIVEAU DE PARTICIPATION (SELON LE RÉFÉRENTIEL DE L'OCDE PRÉSENTÉ PAGE 5)
INSTANCES CONSULTATIVES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	Identification des besoins et des priorités / Formulation de la politique ou du projet / Suivi et retour	Consultation
BUDGET PARTICIPATIF	Prise de décision	Engagement
ACCÈS À L'INFORMATION ET COMMUNICATION ADAPTÉE	Identification des besoins et des priorités / Formulation de la politique ou du projet / Prise de décision/ Mise en œuvre / Suivi et retour	Information
CONSULTATION PUBLIQUE	Identification des besoins et des priorités / Formulation de la politique ou du projet / Prise de décision/ Mise en œuvre / Suivi et retour	Consultation
PLATEFORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE	Identification des besoins et des priorités / Formulation de la politique ou du projet / Prise de décision/ Mise en œuvre / Suivi et retour	Information/ Consultation

LE MÉCANISME OU OUTIL EST-IL INSCRIT DANS LE CADRE LÉGAL OU À L'INITIATIVE DE LA COMMUNE ?	LE MÉCANISME OU OUTIL PERMET-IL AUX JEUNES DE PARTICIPER AU MÊME TITRE QUE TOUS LES CITOYENS OU LEUR EST-IL SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉ ?
Inscrit dans le cadre légal	Participation des jeunes au même titre que tous les citoyens
À l'initiative des communes	Participation des jeunes au même titre que tous les citoyens
Inscrit dans le cadre légal	Participation des jeunes au même titre que tous les citoyens
À l'initiative des communes	Participation des jeunes au même titre que tous les citoyens/ Spécifiquement dédié aux jeunes
Inscrit dans le cadre légal	Participation des jeunes au même titre que tous les citoyens

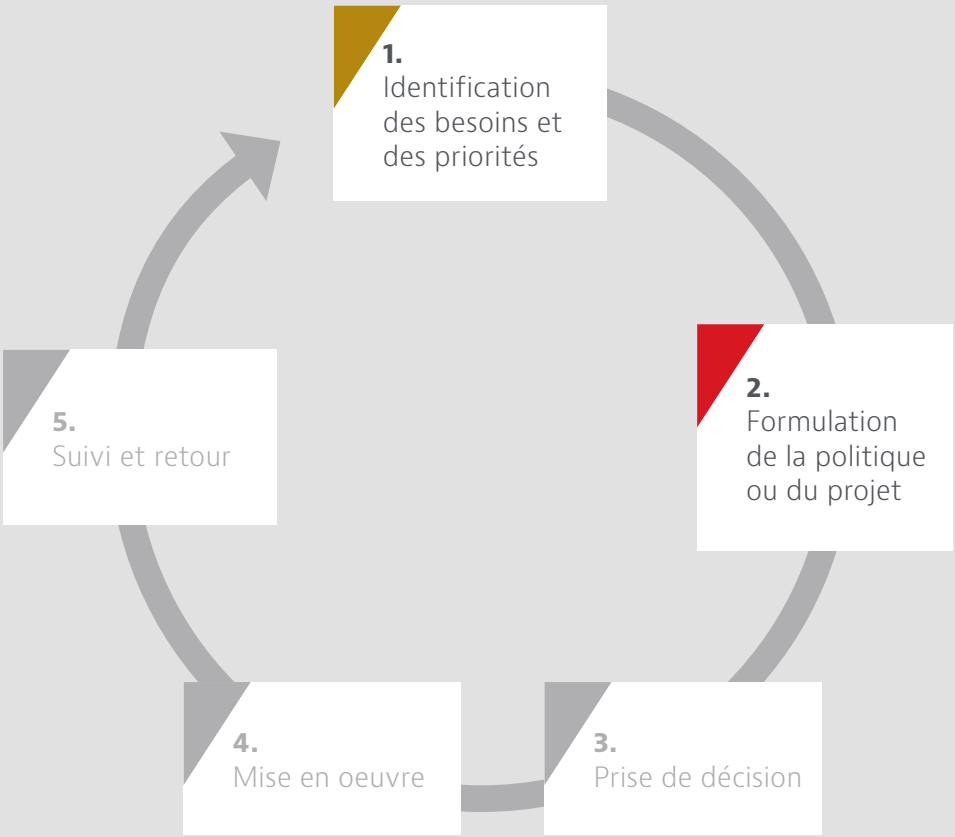
LE MÉCANISME DE PÉTITION

*Niveau de participation: Information/**Consultation**/Engagement*

*Origine du mécanisme: **Cadre légal**/ Initiative des communes*

Ce mécanisme est-il mis en œuvre/accessible aux citoyens en ligne ?
Information seulement

Ce mécanisme est-il ouvert à tous les citoyens ou dédié à la participation des jeunes ?
Ouvert à tous les citoyens



Cadre juridique

Les conditions et modalités d'exercice sont définies dans les lois organiques relatives aux régions, provinces et préfectures et communes.

- Constitution : Article 139
- Loi organique n°111.14 relative aux régions : Articles 121 et 122
- Loi organique n°112.14 relative aux préfectures et provinces : Articles 112 à 116
- Loi organique n°113.14 relative aux communes : Articles 121 à 125

Présentation du mécanisme au niveau des collectivités territoriales

L'objectif du mécanisme de pétition est de demander l'inscription à l'ordre du jour du conseil d'une collectivité territoriale d'une question relevant de ses attributions. Les pétitions peuvent être déposées aussi bien par les citoyens que par les associations.

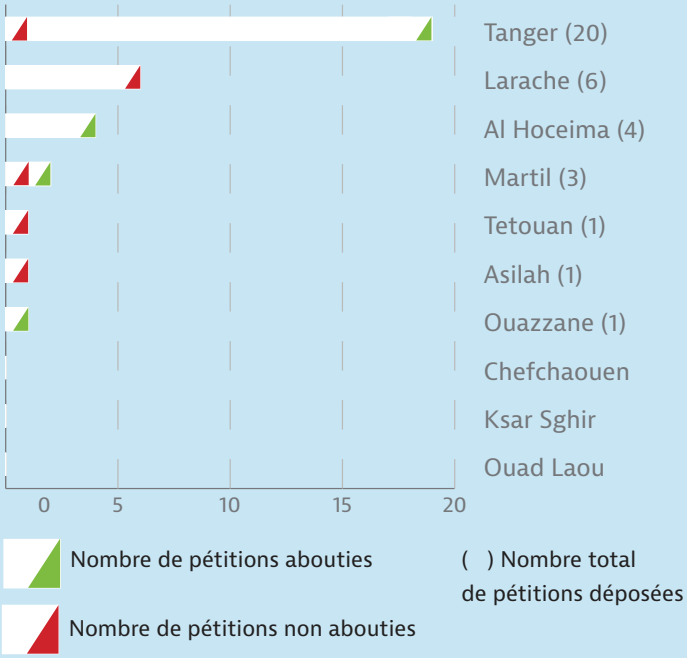
Le nombre de signataires nécessaires pour la pétition dépend de la nature de la collectivité territoriale et de la population de cette dernière :

- Au niveau des communes, le nombre de signataires minimum est de 100 citoyens pour les communes de moins de 35 000 habitants, et de 200 citoyens pour les communes de plus de 35 000 habitants.

Observations recueillies auprès des communes pilotes

- Le nombre total des pétitions déposées auprès des collectivités concernées depuis la mise en place de ce mécanisme (jusqu'au dernier entretien en décembre 2021) est de 36.
- Plus de la moitié des communes n'ont reçu aucune ou une seule pétition.
- Plus de la moitié des pétitions déposées dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima l'ont été au sein de la commune de Tanger.

NOMBRE DE PÉTITIONS DÉPOSÉES
DEPUIS LA MISE EN PLACE DU MÉCANISME





LE MÉCANISME DE PÉTITION : **ZOOM** SUR LA COMMUNE DE **TANGER**

Le succès des pétitions: une dynamique associative et un engagement de la commune

D'après la publication du Ministère de l'Intérieur sur la « Démocratie participative locale : les pétitions déposées au niveau des Collectivités Territoriales comme exemple » de 2019, la commune de Tanger a été classée deuxième à l'échelle nationale en matière de nombre de pétitions déposées. En effet, la commune a reçu 20 pétitions, dont 19 ont été acceptées et adoptées à l'unanimité par le conseil de la commune.

Cette avancée est due à deux tendances:

1. Une société civile dynamique

Plusieurs associations de la société civile (par exemple, l'association Impact pour le Développement et le Centre Ibn Batouta) ont organisé des ateliers de sensibilisation sur les pétitions au profit des associations locales. Par exemple, l'association Impact pour le Développement organisait des cliniques de pétition pour accompagner les associations dans la rédaction des pétitions en conformité avec les exigences légales de fond et de forme.

2. Engagement de la commune

La clé de voûte de cette réussite réside dans les bonnes pratiques du service compétent de la commune qui a présenté une innovation au niveau de la réactivité aux pétitions : lorsqu'une pétition est déposée auprès de la commune, ce service révise sa conformité. S'il remarque une anomalie, il envoie un écrit qui explique l'anomalie au représentant légal de la pétition avant d'organiser une réunion avec le service concerné au sein de la commune et le comité permanent concerné par le sujet de la pétition pour leur expliquer davantage cette pétition avant de la présenter au bureau du conseil communal pour étude. Après accord et inscription à l'ordre du jour de la session suivante du conseil, la pétition est transmise à la commission permanente concernée par l'objet de la pétition pour étude et rapport. Après le vote de la pétition, le service tient une réunion avec l'association dépositaire et ses experts ainsi que le service concerné de la commune pour voir comment ils peuvent ensemble contribuer à la réalisation du projet sujet de la pétition.

Exemples de pétitions menées au sein de la commune de Tanger



Conservation de l'héritage urbain de la ville



Permettre l'accessibilité aux transports publics aux personnes en situation de handicap



Transfert d'un poulailler en dehors d'un quartier résidentiel

Points forts du mécanisme de pétition à Tanger

Engagement de la société civile dans la promotion et la mise en place du mécanisme

Implication de la ville dans le processus d'élaboration de la pétition

Principaux défis identifiés

Difficulté à assurer la coordination entre les services administratifs et les élus afin d'assurer un suivi complet des demandes liées au traitement et au suivi des pétitions formulées par les pétitionnaires et une communication appropriée autour des pétitions

Nécessité d'un approfondissement de l'appropriation du mécanisme de pétition afin de permettre un fonctionnement optimal du processus de préparation et de suivi ainsi qu'un soutien efficace de la commune aux associations qui déposent des pétitions

Les pétitions peinent à être concrétisées après leur adoption, notamment en l'absence d'un processus de budgétisation pour la mise en œuvre de la pétition

Comment améliorer la mise en œuvre de ce mécanisme ?
→ Observations et pistes d'action

QUELLES SONT LES LIMITES ACTUELLES ?

Les informations sur le mécanisme de pétition disponibles pour les citoyens en général, les jeunes en particulier et la société civile sont limitées

La totalité des pétitions sont déposées par des associations, pas par les citoyens

Les associations sont peu formées sur le cadre juridique relatif aux pétitions

L'appropriation du mécanisme de pétition par les élus et les équipes de la commune reste à approfondir afin de permettre un fonctionnement optimal du processus de gestion par la commune

Les prérogatives des différents acteurs (communes, acteurs de la société civile, etc.) ne sont pas clairement connues par les communes

Souvent, les pétitions n'aboutissent pas car le budget nécessaire n'est pas prévu lorsque le budget de la commune est voté chaque année pour l'année suivante

QUELLES ACTIONS ENTREPRENDRE POUR LES DÉPASSER ?

1. Sur la base des guides de procédures détaillés de gestion des pétitions par les communes (mais aussi les régions et les préfectures et provinces) élaborés et publiés par la DGCT, **approfondir les actions de sensibilisation et de formation** et développer des outils de vulgarisation pour :

- Les équipes des communes et les élus
- Les citoyens, et notamment les jeunes, à travers des canaux et formats de communication adaptés
- Les organisations de la société civile

Sur :
- Les objectifs et bénéfices des pétitions comme outil de participation citoyenne
- Le cadre juridique
- Le fonctionnement du mécanisme
- Les responsabilités de la commune/des autres niveaux de gouvernement (collectivités territoriales, administration territoriales, DGCT, etc.)
- Les bonnes pratiques mises en place au Maroc par les collectivités territoriales

2. Les communes pourraient **mobiliser les acteurs clés de la jeunesse**, tels que les conseils de jeunes (dans les communes où ces derniers existent) les maisons de jeunes, les associations sportives et culturelles mais aussi les écoles et les universités pour atteindre un public plus large de jeunes et adapter les informations diffusées.

1. Saisir l'opportunité de la période de consultation propre à l'élaboration du PAC par les Collectivités Territoriales pour inciter les citoyens et la société civile à proposer des pétitions pour la période du mandat de la collectivité territoriale ainsi que parallèlement aux exercices budgétaires annuels, pour mise en œuvre l'année suivante.

- La commune pourrait développer un **calendrier relatif au mécanisme de pétition** comprenant un **rétro planning** permettant aux citoyens et aux organisations de la société civile d'identifier les périodes propices à l'utilisation du mécanisme de pétition.
- Le développement d'un tel calendrier devra être accompagné d'une communication adaptée à destination de tous les citoyens, y compris les jeunes et les associations.

2. Clarifier, planifier et communiquer aux citoyens les **ressources financières, matérielles et humaines dédiées au sein de la commune** à la formation, à la gestion des pétitions et aux échanges avec les pétitionnaires, ainsi qu'à la communication autour de ce mécanisme. Les échanges d'expériences entre les communes devraient également être encouragés.

Cela pourrait être complété par des mesures d'envergure nationale :

Certaines dispositions du cadre juridique régissant la loi relative au mécanisme des pétitions limitent son utilisation, notamment :

- le nombre de signature minimum requises pour déposer une pétition
- l'âge minimum requis (18 ans) pour déposer et signer une pétition

→ Envisager la **réduction du nombre de signataires nécessaires** pour qu'une pétition soit acceptée pour soumission au conseil communal

→ Envisager **d'abaisser l'âge légal** (par exemple à 16 ans) pour déposer et signer une pétition

→ Dans la continuité du travail de la DGCT pour intégrer les Collectivités Territoriales à la plateforme eparticipation.ma visant à gérer électroniquement les pétitions, **encourager l'utilisation des pétitions électroniques** pour faciliter la mobilisation des citoyens et notamment des jeunes



LES BONNES PRATIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE
Inscrire le mécanisme des pétitions au cœur de la gestion de la commune

A Bristol (Royaume-Uni), les équipes de la commune accompagnent les citoyens et la société civile dans la mise en œuvre du mécanisme de pétition

À Bristol, au Royaume-Uni, toute personne qui vit, travaille ou étudie à Bristol peut lancer ou signer une pétition. Il n'y a pas de limite d'âge ; les enfants et les jeunes peuvent également le faire.

Les pétitions peuvent être soumises au Conseil municipal, au Cabinet ou aux comités et sous-comités du Conseil. Toute pétition doit être soumise avec les coordonnées du dépositaire de la pétition afin que le service en charge au sein de la municipalité puisse le contacter pour :

- L'informer de la réception de la pétition et lui expliquer comment celle-ci sera traitée, dans quels délais, et si d'autres informations ou actions sont nécessaires de la part du dépositaire ;
- Si la pétition ne réunit pas assez de signatures, conseiller sur les alternatives qui existent pour soumettre leur requête à la ville
- Si la pétition réunit plus de 3500 signatures, elle peut être soumise pour discussion en session plénière du conseil municipal. Le service en charge peut conseiller le dépositaire pour préparer la présentation devant le Conseil.

Dans la période précédant immédiatement une élection ou un référendum, les conditions de traitement d'une pétition peuvent varier – si tel est le cas, le service en charge au sein de la ville contacte le dépositaire pour en expliquer les raisons et discuter du calendrier révisé qui s'appliquera.

Un guide sur le mécanisme de pétition à destination des citoyens est disponible sur le site de la ville.

Source : https://www.bristol.gov.uk/council-and-mayor/consultations-and-petitions

La plateforme numérique www.democratie.brussels de Bruxelles (Belgique) permet aux citoyens de déposer leurs propositions et de les suivre

Avec la plateforme www.democratie.brussels, les assemblées du Parlement de la Région de Bruxelles Capitale (PRB) et du Parlement francophone bruxellois (PFB) se dotent d'un nouvel outil pour faciliter aux Bruxelloises et Bruxellois l'accès aux processus de démocratie participative que sont les pétitions et les commissions délibératives.

La plateforme democratie.brussels permet de déposer des **pétitions** et des **suggestions citoyennes** (des propositions de thématiques à débattre en commission délibérative), de signer ces propositions pour les soutenir et d'en suivre la progression.

Source : democratie.brussels

A Montréal (Canada), le mécanisme de pétition, par le biais du droit d'initiative, permet aux citoyens d'obtenir une consultation publique

Le droit d'initiative permet à la population de Montréal d'obtenir une consultation publique sur un sujet mobilisateur qui relève de la ville ou d'un arrondissement. Les personnes de plus de 15 ans peuvent participer, ce qui offre aux jeunes une occasion privilégiée de s'initier aux affaires locales.

Le processus pour obtenir une consultation publique dans le cadre du droit d'initiative se déroule en 3 étapes :

- Dépôt d'un projet à la ville ou dépôt d'un projet dans un arrondissement ;
- Signature d'une pétition ;
- Tenue d'une consultation publique.

Aucun projet de pétition ne peut être déposé entre le 1er janvier et le 15 novembre d'une année d'élection municipale, ni pendant la période électorale dans un arrondissement où se tient une élection partielle.

Source : https://montreal.ca/sujets/droit-dinitiative

POUR RÉCAPITULER : COMMENT METTRE EN ŒUVRE UN MÉCANISME DE PÉTITION FONCTIONNEL, ACCESSIBLE À TOUS ET EFFICACE ?

S'assurer qu'au sein de votre commune :

- ⊡ Les citoyens savent que ce mécanisme existe
- ⊡ Les pétitions peuvent être reçues par la commune
- ⊡ Une personne est disponible pour aider les citoyens et les associations à les préparer
- ⊡ Une fois qu'elles sont déposées, il y a une équipe pour les traiter
- ⊡ Les pétitions sont présentées lors des réunions du conseil communal
- ⊡ Il y a un suivi des pétitions après l'étude et la décision du conseil communal
- ⊡ Si la pétition est refusée, les dépositaires sont mis au courant, et on leur explique pourquoi elle a été refusée, s'il y a des recours possibles et comment y avoir accès
- ⊡ Si elle est acceptée, il y a les capacités et le budget pour la mettre en place

PLUS D'INFORMATIONS

RESSOURCES DE LA DGCT

Au niveau des communes

- Manuel des procédures de gestion des pétitions au niveau des communes (version arabe)

Au niveau des préfectures et provinces

- Manuel des procédures de gestion des pétitions au niveau des préfectures et provinces (version arabe)

Au niveau des régions

- Manuel des procédures de gestion des pétitions au niveau des régions (version arabe / version française)
- Méthodologie de gestion des pétitions au niveau des régions (version arabe / version française)

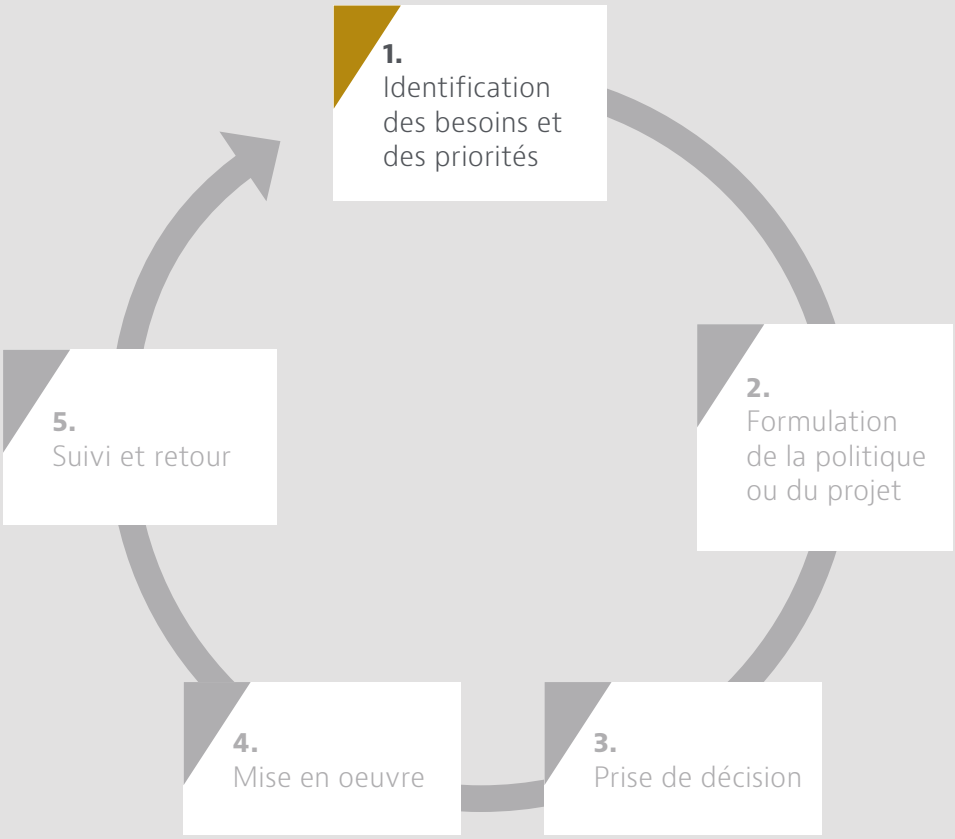
LES CONSEILS LOCAUX DE JEUNES

*Niveau de participation: Information/**Consultation**/Engagement*

*Origine du mécanisme: Cadre légal/ **Initiative des communes***

Ce mécanisme est-il mis en œuvre/accessible aux citoyens en ligne ?
Non

Ce mécanisme est-il ouvert à tous les citoyens ou dédié à la participation des jeunes ?
Spécifiquement dédié à la participation des jeunes



Cadre juridique

Les conseils locaux des jeunes ne sont pas inscrits dans la loi marocaine, mais sont un outil qui peut être mis en place pour répondre aux engagements pris en faveur de la participation des jeunes dans la vie publique dans la Constitution (article 33) et nombre de textes de loi, stratégies et programmes gouvernementaux (article 119 de la loi organique n°113.14 relative aux communes, etc.).

Présentation du mécanisme

Les conseils de jeunesse au niveau local permettent aux jeunes de participer à la prise de décisions qui les concernent. Ils contribuent à créer une communauté qui encourage les jeunes à s'impliquer et qui réalise des projets répondant à leurs besoins et à leurs attentes.

Le conseil des jeunes nous a permis de mieux comprendre les besoins des jeunes dans la ville de Tétouan. Par exemple, nous avons mis en place 7 bibliothèques, des terrains de proximité et nous organisons 500 activités annuelles.

Pour permettre une mobilisation inclusive, le conseil des jeunes travaille en collaboration avec le conseil des enfants et des conseils des quartiers.

Ces actions nécessitent toutefois de mettre en place les ressources financières pour avoir un impact efficace et durable.

Témoignage d'un membre des services des relations avec les associations et l'animation socioculturelle de la commune de Tétouan, recueilli au cours des entretiens avec les communes pilotes

LES CONSEILS DE JEUNES : **ZOOM** SUR LA COMMUNE DE **TÉTOUAN**

La commune de Tétouan est parmi les premières communes marocaines à avoir procédé à la création d'instances de la démocratie participative dès 2014, à l'instar du conseil communal des jeunes et du conseil des enfants.

La création et la mise en œuvre du conseil se sont organisées autour d'étapes clés mises en place par la commune de Tétouan.

Une consultation publique pour déterminer le fonctionnement du conseil communal des jeunes

La commune a organisé des concertations avec les autorités locales, la délégation provinciale de l'éducation nationale, l'université d'Abdelmalek Essaâdi, et près de 100 instances qui interviennent sur les questions de jeunesse pour définir ensemble la manière de choisir les représentants du Conseil communal des jeunes.

Cette rencontre a permis de déterminer conjointement :

- Le modèle électoral, avec un système similaire à celui des élections des conseils communaux ;
- Les conditions de participation aux élections ;
- Les critères que doivent remplir les membres du conseil, notamment :
 - Les critères d'âge (avoir entre 18 et 30 ans)
 - Ne pas faire partie d'un parti politique
- Le règlement intérieur du conseil.

Une large campagne de communication pour accompagner la création du conseil communal des jeunes et informer sur le processus d'élection des membres

Pour informer les citoyennes et citoyens de la création du Conseil communal des jeunes, la commune a procédé à une large campagne de communication par le biais de son site internet, de sa page Facebook ainsi qu'à la radio. Une campagne d'affichage au niveau de la commune a également été menée.

La commune a lancé un appel à candidature à destination de tous les jeunes de la commune de Tétouan qui voulaient se présenter aux élections du conseil communal des jeunes : plus de 411 candidatures ont été reçues pour 55 sièges au sein du conseil.

Mise en place du conseil communal des jeunes – Constitution et définition du mandat

Sur les 55 membres élus du conseil communal des jeunes, 28 membres sont des femmes.

Une fois ses membres élus, le conseil communal des jeunes a choisi son bureau exécutif qui est composé de 11 membres, dont 2 membres en situation de handicap.

Après sa constitution, le conseil communal des jeunes a organisé une rencontre de concertation avec la commune et les services extérieurs pour définir ensemble le rôle du conseil au sein de la commune.

Activités du conseil communal des jeunes

Après avoir bénéficié d'une série de formations sur le diagnostic participatif, les analyses de données, etc., les membres du bureau exécutif du conseil des jeunes ont choisi 6 quartiers pour faire des diagnostics participatifs avec les jeunes âgés de 18 à 35 ans (toutes catégories confondues) dans le but d'identifier leurs réels besoins. De plus, 4 groupes de discussion ont été organisés pour chaque quartier.

Inscription du travail du conseil dans la durée et dans l'action de la ville en faveur de la jeunesse

Une évaluation de la première expérience a été faite par le conseil communal pour réajuster le fonctionnement du conseil sur la base des difficultés observées.

De plus, pour assurer la continuité du conseil des jeunes, un groupe de 4 membres de l'ancien conseil des jeunes a été maintenu lors de la deuxième expérience (2018-2020).

Enfin, afin d'assurer une transition du conseil des enfants vers le conseil des jeunes, 2 membres de l'ancien conseil communal des enfants de Tétouan, qui sont devenus jeunes et qui ont exprimé leur volonté de continuer leur engagement en matière de démocratie participative, sont présents dans cette deuxième expérience.



Le Conseil des jeunes de Tétouan a accompagné d'autres conseils des jeunes à se mettre en place dans la région, à l'instar des conseils des communes de Tanger, Ksar Lakbir et Martil



Le Conseil des jeunes de Tétouan a continué son engagement pendant la pandémie de COVID-19

Points forts du conseil communal des jeunes dans la commune de Tétouan

Engagement du conseil avec la commune

Mise en place d'une relation de confiance et de coopération sur un projet d'intérêt mutuel

Capacités de coordination et de mobilisation des différents acteurs

Le maintien de certains membres lors du renouvellement du conseil a permis de faciliter la transition et la continuité du travail de ce dernier

Évaluation de l'expérience du conseil des jeunes pour en tirer des apprentissages

Principaux défis identifiés

Il n'existe pas de ligne budgétaire dédiée à la mise en œuvre et au fonctionnement du conseil communal des jeunes dans le budget de la commune

Le conseil communal de la jeunesse ne dispose pas d'un local pour se réunir régulièrement

La communication autour du conseil des jeunes reste peu développée dans certaines parties de la commune, ce qui peut exclure les jeunes des quartiers marginalisés de cette dynamique



Comment améliorer la mise en œuvre de ce mécanisme ?
→ Observations et pistes d'action

QUELLES SONT LES LIMITES ACTUELLES ?

Lorsqu'il existe, le conseil de jeunes a souvent des ressources limitées (pas de ligne budgétaire dédiée dans le budget de la commune, pas de local pour se réunir, etc.), ce qui a un impact négatif sur son fonctionnement et sur sa place et l'impact de son travail dans la vie de la commune

La communication autour du conseil des jeunes reste parfois limitée aux jeunes déjà impliqués dans la vie de la commune, ce qui peut exclure les jeunes des quartiers marginalisés de cette dynamique



QUELLES ACTIONS ENTREPRENDRE POUR LES DÉPASSER ?

1. Créer une ligne budgétaire dans le budget de la collectivité et dédier des ressources financières, matérielles (par exemple, l'attribution d'un local) et humaines (personne en charge du suivi des travaux du conseil des jeunes) au sein de la commune pour le fonctionnement et la communication autour du rôle et de l'impact du conseil des jeunes.

2. Pour renforcer la place du conseil des jeunes dans la vie de la commune :

- **Inclure le conseil de jeunes** dans le plan d'action de la commune
- **Créer un conseil des enfants comme pépinière du conseil des jeunes** dans la perspective d'une vision intégrée de la participation de la jeunesse dans les affaires de la commune

Renforcer la communication et les actions de sensibilisation à destination des jeunes des quartiers marginalisés, notamment :

- en **développant les canaux de communication autres qu'en ligne** (recours aux intermédiaires, organisation de tables rondes, mise en place de services de conseil)
- en menant des **actions dans leurs lieux de vie** (maisons de quartiers, maisons de jeunes, écoles et universités, etc.)



Cela pourrait être complété par des mesures d'envergure nationale :

- Les communes ne disposent pas de ressources pour les accompagner dans la création et la mise en œuvre d'un conseil de jeunes.

→ **Mener des actions de formation et développer des outils** (les guides relatifs aux instances consultatives chargées de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêt des jeunes et aux instances consultatives chargées de l'étude des affaires à caractère économique développés par la DGCT pourront être utilisés comme base de travail) pour les équipes des communes, les élus et les membres du conseil des jeunes sur le rôle et le fonctionnement des conseils de jeunes. Cela est également l'occasion de partager des bonnes pratiques mises en place au Maroc et dans d'autres pays.

- Il n'existe pas de cadre juridique régissant spécifiquement les conseils de jeunes au Maroc.

→ **Inscrire les conseils de jeunes dans le cadre réglementaire** existant en faveur de la participation des jeunes dans la vie publique.

→ **Élaborer un document de référence au niveau national** qui définit les options qui s'offrent aux communes lors de la création d'un conseil de jeunes concernant:

 - Les **critères de composition et de sélection** du conseil des jeunes, lesquels pourraient être élus, choisis au sein d'organismes de jeunesse ou sélectionnés sur une base volontaire, en essayant de refléter les caractéristiques démographiques et sociologiques de la population locale.
 - La **place du conseil des jeunes dans les affaires de la commune** - Quelle est la portée de ses avis ?
 - Les **relations entre le conseil de la commune et le conseil des jeunes**, qui devront être définies dans le règlement intérieur du conseil au niveau de la commune - À quel moment est-il consulté ? Sur quels sujets ?

Pour aller plus loin :

- **Les conseils de jeunes pourraient être basés au sein des maisons de jeunes** afin de faciliter l'accès au mécanisme et de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes. Quand les conditions sont réunies, le conseil de jeunes pourrait également être le siège de la maison de jeunes. Cela permettrait aussi plus largement d'inscrire les conseils de jeunes dans l'action des communes et de faire des maisons de jeunes des lieux de promotion de la participation des jeunes à la vie publique.

La création de maisons de jeunes est une compétence partagée de la commune et de l'État (article 87 de la loi n°113.14).

- La réforme des maisons de jeunes actuellement menée par le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication représente une opportunité pour les communes de renforcer le rôle de ces établissements comme centre névralgique de participation des jeunes dans la vie locale.

L'installation de conseils de jeunes au sein des maisons de jeunes pourrait également permettre de faire venir des élus et des fonctionnaires au sein des lieux de vie des jeunes.

LES BONNES PRATIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Faire des conseils de jeunes, des conseils des enfants et autres conseils consultatifs locaux des acteurs de la vie de la commune dans ses différents aspects

Un exemple de composition de conseil local de la jeunesse au Portugal

Les conseils locaux de la jeunesse sont l'organe consultatif pour les questions liées aux politiques de la jeunesse.

Plusieurs personnes peuvent participer à ces conseils, notamment :

1) Le maire, qui préside le conseil local de la jeunesse.
2) Un membre de chaque parti ou groupe de citoyens représentés dans le Conseil local
3) le représentant de la municipalité auprès du Conseil régional de la jeunesse
4) Un représentant de chaque organisation de jeunesse située dans la municipalité et inscrite au Registre national des organisations de jeunesse
5) Un représentant de chaque syndicat d'étudiants de l'enseignement secondaire situé dans la municipalité.
6) Un représentant de chaque syndicat d'étudiants de l'enseignement supérieur.
7) Un représentant de chaque fédération d'étudiants
8) Un représentant de chaque section de jeunes des partis politiques représentés au conseil municipal ou au Parlement portugais.
9) Un représentant de chaque organisation nationale de jeunesse et organisation de jeunesse équivalente

Source : https://mailings.cm-porto.pt/tmp/juventude/CMP_2021_Porto_Youth_Strategy_4.pdf

Le conseil de la jeunesse participe à l'élaboration d'une stratégie à l'échelle de la ville en Espagne

La ville d'Avilés, en Espagne, a associé le conseil local de la jeunesse à l'élaboration d'une stratégie pour les enfants et les jeunes à l'échelle de la ville. Par le biais d'un processus consultatif, le conseil de la jeunesse a rédigé une série de propositions à l'intention du conseil municipal, allant de transports publics moins chers à de meilleures installations pour les activités de loisirs extérieures. Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité par le conseil municipal et mises en œuvre.

Source : https://ciudadesamigas.org/wp-content/uploads/2019/05/CFCI_Child_and_Youth_Participation_-_Options_for_Action.pdf

Dans le canton de Vaud (Suisse), les conseils de jeunes disposent d'une aide humaine, matérielle et financière pour leurs activités

Dans le canton de Vaud en Suisse, les conseils de jeunes sont créés à l'initiative de groupes de jeunes, de professionnels ou d'élus. Les domaines d'activités varient généralement entre deux pôles :

1) les conseils qui concernent le domaine de l'évènementiel et de la culture et
2) les conseils politiques qui jouent un rôle consultatif.

Un conseil de jeunesse nécessite trois types de ressources pour son bon fonctionnement :

1) un soutien méthodologique de la part d'un adulte,
2) des ressources financières (le conseil doit disposer d'une enveloppe budgétaire pour la réalisation de certains projets. Le plus souvent, le montant varie entre 5000 et 15000 francs suisses) et
3) des ressources matérielles (les autorités mettent souvent les infrastructures à disposition des jeunes gratuitement).

Source : les-conseils-des-jeunes.pdf (cvaj.ch)

La ville de Barcelone (Espagne) a organisé pour la première fois en 2021 un processus délibératif pour impliquer les jeunes dans les affaires de la commune

Le conseil municipal de Barcelone a organisé pour la première fois en 2021 le *Fòrum Jove BCN*, un processus de délibération pour les jeunes afin de répondre à la question suivante de manière collaborative et consensuelle : *En tant que jeune vivant à Barcelone, de quoi auriez-vous besoin pour réaliser votre projet de vie dans la ville ?*

Le forum a réuni 99 jeunes de 16 à 29 ans qui se sont rassemblés régulièrement de juillet à décembre 2021 pour réfléchir, délibérer et apporter des recommandations aux politiques publiques de la mairie de Barcelone sur les questions suivantes :

- Quels sont les questions ou les problèmes qui touchent le plus les jeunes ?
- Quelles mesures spécifiques le conseil municipal de Barcelone devrait-il adopter dans les politiques publiques liées aux jeunes afin de rendre leurs projets de vie viables ?

À travers une dizaine de séances délibératives organisées en groupes de travail, les participants ont hiérarchisé les domaines thématiques qui les touchaient, se sont informés de première main auprès des élus municipaux et des experts de différents domaines, ont travaillé sur les propositions et les ont soumises à un vote pour les approuver et les soumettre au gouvernement municipal, qui les a rendues dans l'acte final de ce processus participatif.

Les 99 participants ont été sélectionnés par tirage au sort, sur la base de quotas visant à garantir la diversité au sein du groupe de jeunes représentants. Ces outils méthodologiques visaient à garantir la qualité, l'inclusivité et surtout la légitimité du processus délibératif en formant un grand groupe qui représente un échantillon représentatif de tous les jeunes, indépendamment de leur intérêt pour la question, de leurs connaissances préalables ou de leur prédisposition à participer. De plus, les jeunes ont également reçu des indemnités journalières pour leur participation à ce processus et ont vu leur frais de déplacement remboursés.

Au cours du premier trimestre 2022, le Conseil municipal s'est engagé à répondre aux jeunes après avoir analysé la faisabilité technique et économique des recommandations finales coproduites. De plus, afin de contrôler la mise en œuvre des propositions, le respect et l'engagement politique, une commission avec des représentants du Forum des jeunes devrait être créée auprès de la ville.

Source : https://ajbcn-decidim-barcelona.s3.amazonaws.com/decidim-barcelona/uploads/decidim/attachment/file/13418/DocumentRetorn_ForumJove.pdf

Les conseils locaux de la jeunesse sont institutionnalisés en Finlande et ont une voix dans la gestion des affaires de la commune

Conformément à la loi sur les collectivités locales, chaque municipalité finlandaise doit disposer d'un conseil de la jeunesse ou d'un organe de participation équivalent pour les jeunes. Les conseils de la jeunesse représentent la voix des jeunes dans le processus décisionnel municipal et, selon la loi, ils doivent avoir la possibilité d'influencer la planification, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités dans différents secteurs qui sont pertinents pour le bien-être des résidents, notamment la santé, les études, l'environnement, la vie et les transports publics, ainsi que d'autres questions que le conseil de la jeunesse juge pertinentes.

Les membres d'un conseil de la jeunesse sont généralement âgés de 13 à 20 ans. Certaines municipalités organisent des élections pour les membres du conseil de la jeunesse, tandis que d'autres sont ouvertes à tous les jeunes vivant dans la municipalité. De nombreux conseils de jeunes ont un représentant au sein du conseil municipal et/ou des représentants dans les comités nommés par le conseil municipal.

Outre la participation à la prise de décision, de nombreux conseils de jeunes disposent de leur propre budget qu'ils peuvent utiliser pour organiser des événements pour les jeunes vivant dans la municipalité.

Le Conseil municipal des jeunes ONE – la voix des jeunes, Ville de Oulu, Finlande

Le conseil municipal des jeunes (ONE), destiné aux personnes âgées de 15 à 19 ans, a commencé ses travaux en 2010. Il est composé de 24 membres élus tous les deux ans et fonctionne aux côtés des conseils régionaux de la jeunesse. ONE est politiquement indépendant et son objectif est d'améliorer le bien-être des résidents de moins de 29 ans, de suivre le processus décisionnel local et d'agir en tant que porte-parole des enfants et des jeunes de la ville.

Chacun peut contacter le Conseil municipal de la jeunesse pour toute question qu'il juge importante. Il est également possible de demander un financement pour divers projets.

Source : Youth Councils - City of Oulu - Oulun kaupunki (ouka.fi); What is a youth council? — Nuva ry.

A Lille (France), les jeunes peuvent aussi participer dans les conseils de quartier pour faire entendre leurs voix

A Lille, chaque conseil de quartier est présidé par un élu municipal, délégué à cette responsabilité par la maire de la ville, et est composé de 30 conseillers (16 ans et plus), qui siègent pour un mandat de 3 ans renouvelable :

- 15 citoyens volontaires : tirés au sort sur liste de candidature, ou désignés par le Président du conseil de quartier
- 5 représentants des groupes politiques siégeant au conseil municipal
- 10 habitants tirés au sort sur les listes électorales.

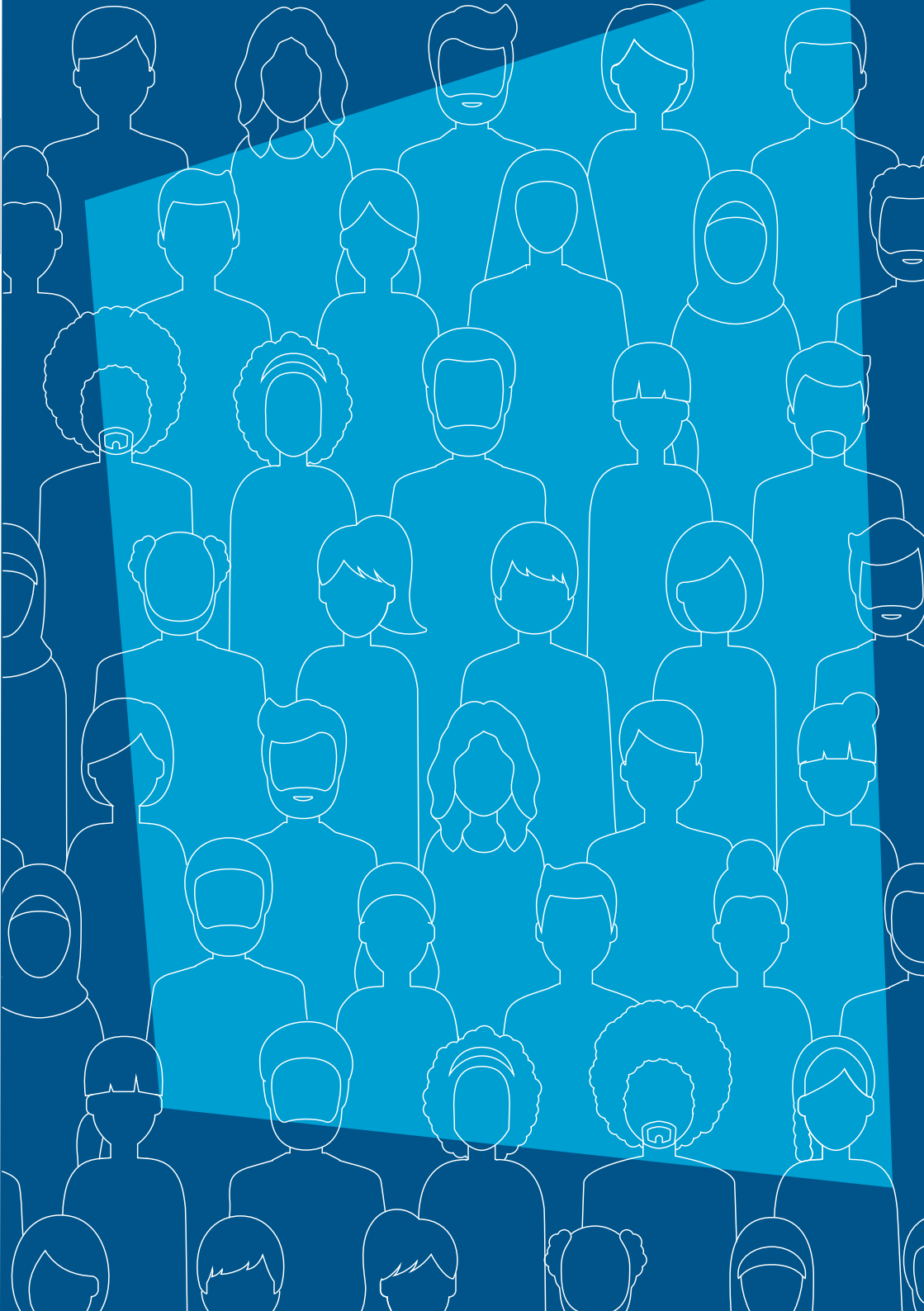
Le conseil de quartier se réunit environ une fois par mois hors vacances scolaires, principalement dans la mairie de quartier. Ces séances font l'objet de débats, informations et propositions sur les projets du quartier, son animation, le lien social.

Quelques exemples de projets réalisés

À Lille-Sud : le conseil de quartier a participé à la piétonisation du parvis d'une école en 2017. La démarche a été lancée avec les habitants et parents d'élèves du secteur. Des jeux de marelle et des parcours ludiques pour les enfants ont complété cet aménagement de l'espace public.

À Vauban-Esquermes : les conseillers de quartier se sont particulièrement investis sur la thématique du handicap et ont déposé un projet pour la seconde édition du budget participatif : l'installation de jeux à destination des enfants à mobilité réduite dans un square.

Source : Conseil de quartier : les dates / Conseils de quartier / Participation citoyenne / Participer – Ville de Lille : adresses, horaires, calendriers et histoire



POUR RÉCAPITULER : COMMENT METTRE EN PLACE DES CONSEILS DE JEUNES INCLUSIFS QUI SOIENT DE VÉRITABLES ACTEURS DE LA VIE DE LA COMMUNE ?

S'assurer que :

- ⊡ La création d'un conseil de jeunes s'inscrit dans le plan d'action de la commune (et à terme également dans une stratégie de la jeunesse mise en place au niveau de la commune)
- ⊡ Les citoyens, les jeunes et notamment les jeunes marginalisés sont informés de l'existence du conseil des jeunes, de son rôle et de la façon dont ils peuvent y participer
- ⊡ Les critères de sélection des membres sont établis et prennent en compte les points suivants :
 - ◗ Élection ou appel à candidature
 - ◗ Nombre de membres
 - ◗ Critères d'âge, de parité, choisis au sein d'organismes de jeunesse ou sélectionnés sur une base volontaire, en essayant de refléter les caractéristiques démographiques et sociologiques de la population locale
- ⊡ Le rôle du conseil dans la vie de la commune est clairement défini et lui permet de participer dans toutes les phases du cycle des politiques publiques et d'avoir un impact sur les décisions prises au sein de la commune
- ⊡ Le conseil prend en considération différents critères (genre, milieu socio-économique, situation de handicap, etc.) pour veiller à ce que la participation soit inclusive et permettre aux jeunes issus de milieux vulnérables et défavorisés de participer.
- ⊡ Les membres du conseil des jeunes sont formés sur le rôle de l'instance et des actions qu'ils peuvent mener
- ⊡ Un élu est chargé de la question jeunesse au sein de la commune et soutient les activités du conseil
- ⊡ La commune fournit une aide humaine, financière et/ou matérielle au conseil des jeunes
- ⊡ La commune communique aux participants et au public les résultats de ces processus

Cela est valable pour tous les conseils (conseils des enfants, conseils de quartiers) que peuvent mettre en place les communes

PLUS D'INFORMATIONS

RESSOURCES DE LA DGCT

- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances consultatives chargées de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêt des jeunes des régions (version arabe/version française)
- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances consultatives chargées de l'étude des affaires régionales à caractère économique des régions (version arabe/version française)

RESSOURCES DE L'OCDE

- *Soutenir la participation des jeunes dans la vie publique locale à Salé : Guide pratique* (2019)



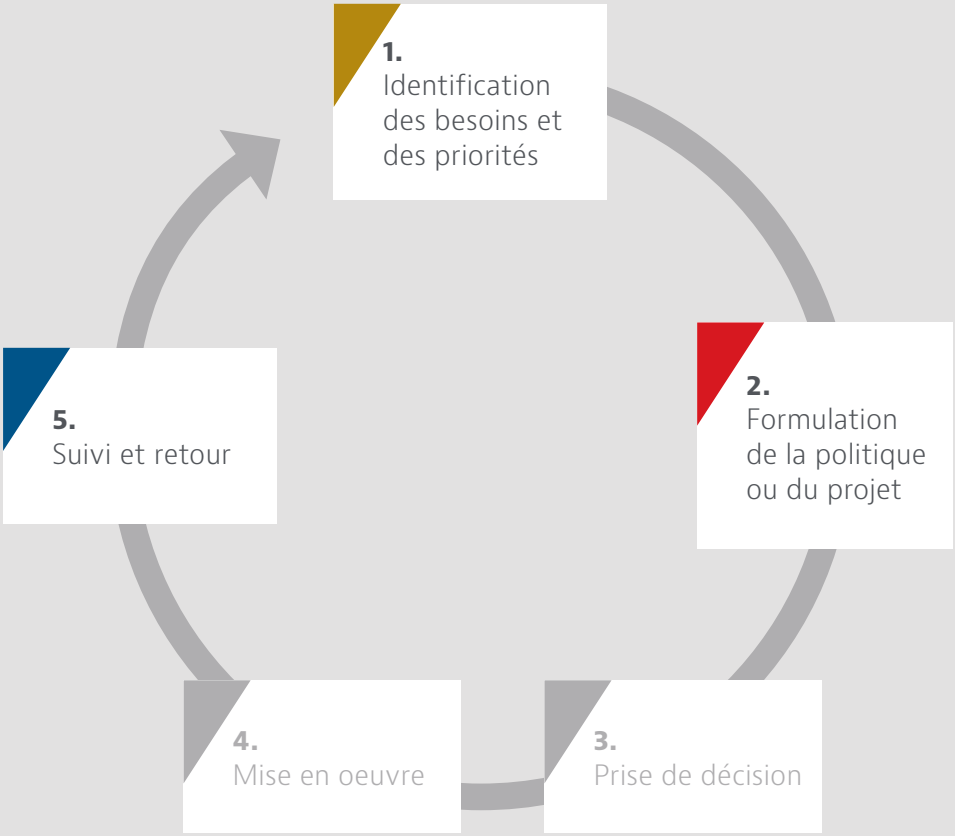
LES INSTANCES CONSULTATIVES AUPRÈS DES CONSEILS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Niveau de participation: Information/**Consultation**/Engagement*

*Origine du mécanisme: **Cadre légal**/ Initiative des communes*

Ce mécanisme est-il mis en œuvre/accessible aux citoyens en ligne ?
Non

Ce mécanisme est-il ouvert à tous les citoyens ou dédié à la participation des jeunes ?
Ouvert à tous les citoyens



Cadre juridique

- Constitution :
 Préambule et les articles 1, 12, 13, 14, 15 et 139
- Lois organiques relatives aux collectivités territoriales
 - Loi organique n°111.14 relative aux régions :
 Articles 116 et 117
 - Loi organique n°112.14 relative aux préfectures et provinces : Articles 110 et 111
 - Loi organique n°113.14 relative aux communes :
 Article 120
- Décrets d'application relatifs aux procédures d'élaboration des plans de développement des collectivités territoriales
 - Décret n°2-16-299 relatif au PDR
 - Décret n°2-16-300 relatif au PDPP
 - Décret n°2-16-301 relatif au PAC

Présentation du mécanisme

La création des instances consultatives auprès des conseils des Collectivités Territoriales a pour objectif de fournir un cadre institutionnel de dialogue et de communication entre la collectivité territoriale, les citoyens et les acteurs de la société civile concernant les programmes et actions de développement de ladite collectivité.

Instance d'équité, d'égalité des chances et d'approche genre	Instance consultative chargée de l'étude des affaires économiques	Instance consultative chargée des questions relatives à la jeunesse
AU NIVEAU DES COMMUNES, PROVINCES/ PREFECTURES ET RÉGIONS	AU NIVEAU DES RÉGIONS	AU NIVEAU DES RÉGIONS
Émettre des recommandations et des avis, mener des études sur tous les aspects liés à l'égalité des chances et de genre	Émettre des recommandations et des avis, mener des études sur les questions relatives au développement économique	Émettre des recommandations et des avis, mener des études sur les questions liées à la jeunesse

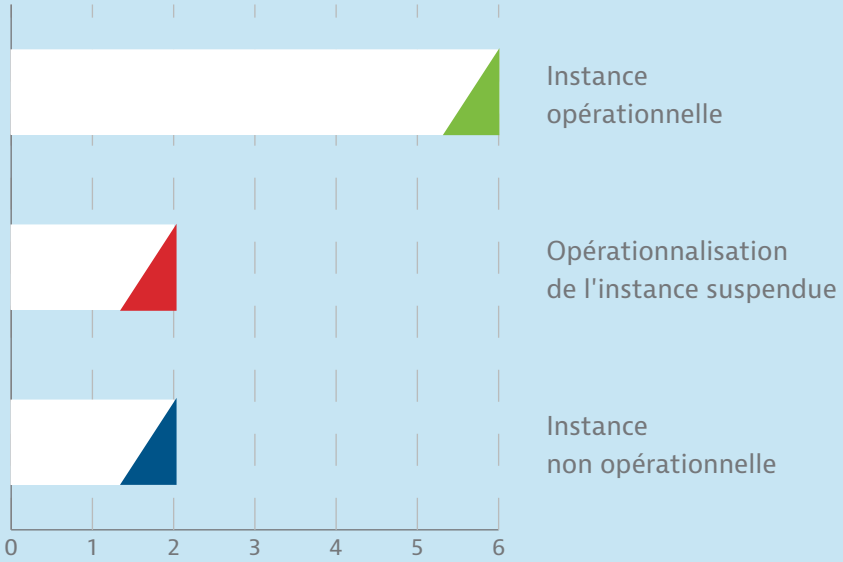
En tant que citoyen, membre d'une association ou autre (par exemple expert sur un sujet), les citoyens peuvent être nommés (ou être élus) au sein de l'instance.
Une fois membres, ils peuvent :

Participer aux réunions de l'instance mais aussi aux évènements auxquels les instances participent	Donner leur avis sur un sujet à l'ordre du jour	Proposer des sujets à étudier etc.

Observations recueillies auprès des communes pilotes

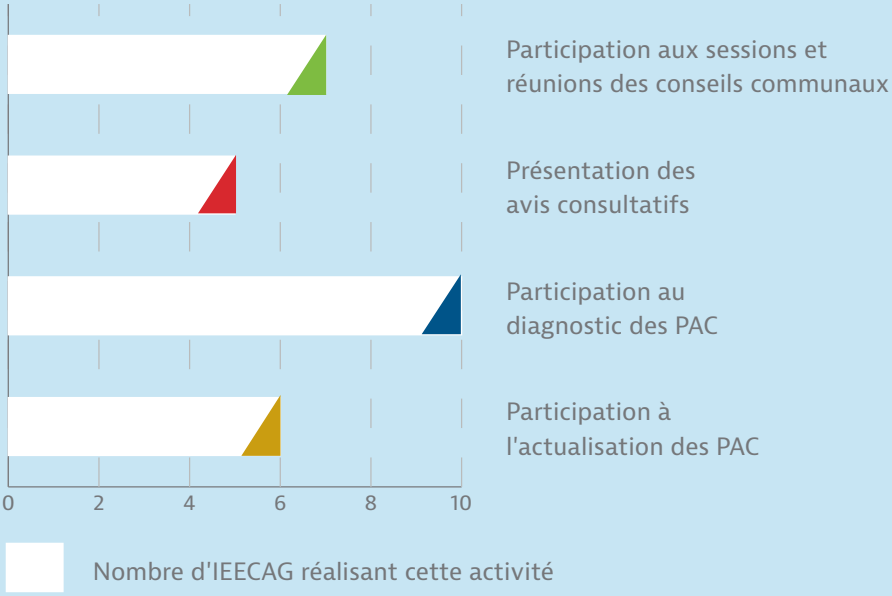
- Le cadre juridique est établi.
- Toutes les communes sont informées qu'elles doivent mettre en place des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre (IEECAG).
- **6 sur 10 IEECAG des communes pilotes sont opérationnelles** en 2021.

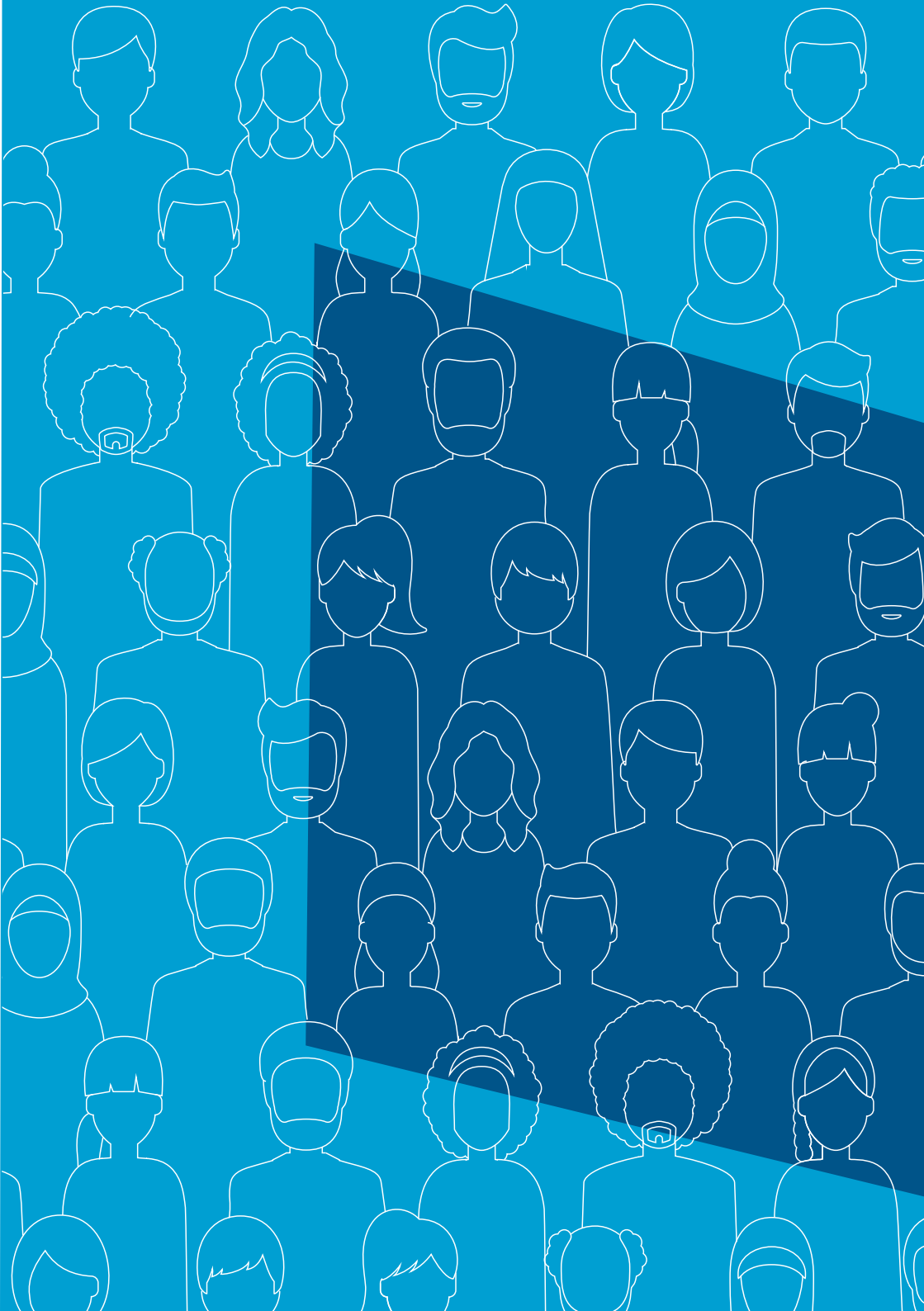
OPÉRATIONNALISATION DES IEECAG
DANS LES COMMUNES PILOTES



- **Les jeunes de moins de 30 ans ne représentent pas plus de 10% des membres des IEECAG des communes pilotes** dans les meilleurs des cas.

RÔLE ET FONCTIONS DES IEECAG DANS LES COMMUNES PILOTES





LES INSTANCES CONSULTATIVES AUPRÈS DES CONSEILS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : **ZOOM** SUR LA COMMUNE DE **OUAZZANE**

En plus de son rôle consultatif classique, l'IEECAG a accompagné la commune de Ouazzane dans son plaidoyer auprès des administrations concernées pour développer un noyau universitaire, et notamment pour chercher les ressources financières et foncières nécessaires à ce projet ambitieux.

Cette réussite de l'instance est fondée sur des bases solides :

Création par consensus

Les membres de l'IEECAG ont été choisis par consensus par les différentes associations qui ont répondu à l'appel de la commune d'Ouazzane pour la création de ladite instance. À leur tour, les membres de l'IEECAG ont choisi par consensus le président de l'instance.

Construction d'un climat de confiance

Pour instaurer un climat de confiance, l'IEECAG a présenté son plan d'action lors d'une session ordinaire du conseil communal et a saisi cette occasion pour expliquer le rôle consultatif de l'IEECAG, qui est en réalité complémentaire au rôle de la commune.

Concertation

Après sa mise en place, l'IEECAG, en collaboration avec la commune, a lancé une série de concertations avec les différents services extérieurs – et notamment la direction provinciale de l'éducation nationale – à propos d'un avis consultatif concernant la création d'un noyau universitaire dans la commune d'Ouazzane. L'IEECAG a ainsi organisé un stand à l'occasion de l'organisation des portes ouvertes d'orientation par la direction provinciale de l'éducation nationale, évènement auquel ont assisté plus de 3000 visiteurs, pour faire la promotion de l'instance d'une part et d'autre part pour sonder les élèves, leurs parents et les instituteurs à propos du projet de l'avis consultatif.

Plaidoirie et accompagnement de la commune

Après la phase de concertation et de rédaction, le président de l'IEECAG a

présenté à la commune l'avis consultatif concernant la création d'un noyau universitaire. En principe, le rôle de l'IEECAG se termine par le dépôt de l'avis consultatif, mais la persévérance et l'engagement de ses membres l'ont poussé à chercher avec la commune toutes les pistes possibles pour la concrétisation de ce projet. Ils ont ainsi contacté le gouverneur de la province, le conseil régional, le conseil provincial, les parlementaires de la circonscription d'Ouazzane, et les Ouazzanies qui habitent à l'extérieur d'Ouazzane et pouvant contribuer à la réalisation de ce projet. La commune et l'IEECAG ont aussi organisé une rencontre publique avec les citoyens, les associations, les partis politiques, le conseil provincial et les services extérieurs pour faire la promotion de cet avis consultatif.

Les deux entités ont également organisé une rencontre avec M. le Ministre de l'éducation nationale, en présence des parlementaires de la province d'Ouazzane, pour lui présenter l'avis consultatif. D'autres rencontres ont été organisées avec la présidence des universités de Kénitra, de Meknès et de Tétouan.

Résultat de ce travail

Le projet du noyau universitaire a passé tous les circuits administratifs, un lot de terrains a été mis à disposition du projet par la direction provinciale de l'éducation nationale et une grande partie de financement a été versée sur le compte du projet.



Membres de l'IEECAG et le conseil communal avec le président de l'Université Abd El Malek Saadi



Rencontre publique de l'IEECAG



Création du Conseil de l'enfant à l'initiative de l'IEECAG

Points forts de l'IEECAG à Ouazzane

Capacités d'initiative de l'instance, ce qui lui permet d'aller plus loin que son seul rôle consultatif

Mise en place d'une relation de confiance et de coopération sur un projet d'intérêt mutuel

Capacité de coordination et de mobilisation des différents acteurs

Principaux défis identifiés

Il n'existe pas de ligne budgétaire dédiée à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'IEECAG dans le budget de la commune, ce qui peut entraver l'ambition et la durabilité des projets

Un manque de clarification des bénéfices de l'instance dans la gestion de la commune entrave son appropriation par les élus comme par les fonctionnaires locaux, qui ne considèrent pas son suivi et sa valorisation comme une tâche prioritaire.

L'INSTANCE CONSULTATIVE CHARGÉE DE L'ÉTUDE DES QUESTIONS RELATIVES AUX CENTRES D'INTÉRÊTS DES JEUNES DE LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA

Règlement intérieur de l'instance

34 membres
27 membres ont moins de 40 ans et présentent des profils divers : doctorants, journalistes, chômeurs, jeunes ruraux, professeurs, etc.

L'instance se réunit au cours de 3 réunions obligatoires par an (septembre, janvier et mai), auxquelles s'ajoutent des rencontres occasionnelles, notamment à l'occasion de l'élaboration du Plan de Développement Régional

L'instance émet des recommandations et des avis sur la demande du conseil régional, comme inscrit dans la loi.

L'instance de Tanger-Tétouan-Al Hoceima peut également proposer des avis de sa propre initiative avec l'accord du conseil.

Comment améliorer la mise en œuvre de ce mécanisme ?
→ Observations et pistes d'action

QUELLES SONT LES LIMITES ACTUELLES ?

Les membres des IEECAG et les membres des conseils communaux ne bénéficient pas de formations sur le rôle et le fonctionnement de l'instance, ce qui limite son opérationnalisation et l'empêche de jouer pleinement son rôle

Les bénéfices de l'instance dans la gestion de la commune restent peu clairs pour les élus comme pour les fonctionnaires locaux, qui ne considèrent pas son suivi et sa valorisation comme une tâche prioritaire

La coopération entre les membres de l'instance et les membres des conseils communaux n'est pas établie

L'engagement des membres de l'instance est limité (absences, désistements, etc.)

Les jeunes sont sous-représentés dans l'instance

Il n'existe pas de ligne budgétaire dédiée à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'instance dans le budget de la commune, ce qui a un impact négatif sur son fonctionnement et sur sa place dans la vie de la commune.

Le fonctionnement de l'instance a été interrompu/retardé/annulé à cause de la crise COVID-19.

QUELLES ACTIONS ENTREPRENDRE POUR LES DÉPASSER ?

Mener des **actions de formation** sur la base des outils développés par la DCGT sur la création, le fonctionnement et le suivi des IIEECAG au niveau des communes (et également des préfectures et provinces et régions) pour :

- Les équipes des communes et les élus
- Les membres de l'instance

Sur :
- Le rôle de l'instance et sa place dans la prise de décision au niveau de la commune
- Le cadre juridique
- Le fonctionnement du mécanisme comme indiqué dans le règlement intérieur de la commune
- Les relations entre le conseil de la commune et l'instance comme indiqué dans le règlement intérieur de la commune
- Les bénéfices de la mise en œuvre de l'instance sur l'engagement des citoyens et la gestion de la vie de la commune

Définir au niveau de la commune et **inscrire dans le règlement intérieur de l'instance:**

- Le rôle de l'instance et les actions qu'elle peut mener
- Comment elle s'inscrit dans la gestion de la commune : Quelle est la portée de ses avis ?
- Comment elle interagit avec le conseil de la commune : À quel moment elle est consultée ? Sur quels sujets ?

1. Informer au préalable les membres de l'instance de leur rôle et du caractère bénévole de leur implication dans l'instance.

2. Assurer la continuité de l'instance, en gardant par exemple 1/3 des membres à chaque renouvellement.

1. Renforcer la communication et les actions de sensibilisation à destination des citoyens, notamment des jeunes, et de la société civile autour du travail de l'instance, plus spécifiquement sur le lien entre le travail accompli dans le cadre de l'instance et les actions/programmes mis en place dans la collectivité. **Rendre concret le travail de l'instance** permet de capitaliser sur les résultats et de mobiliser plus facilement les citoyens, en particulier les jeunes.

2. Les communes pourraient également **mobiliser les acteurs clés de la jeunesse**, tels que les conseils de jeunes (dans les communes où ces derniers existent) les maisons de jeunes, les associations sportives et culturelles mais aussi les écoles et les universités comme intermédiaires pour sensibiliser le plus grand nombre de jeunes de tout horizon.

Quelles actions entreprendre pour les dépasser ?

- **Créer une ligne budgétaire dans le budget de la collectivité et dédier des ressources** financières, matérielles (par exemple attribution d'un local) et humaines (personne en charge du suivi des travaux de l'instance) au sein de la commune pour le fonctionnement et la communication autour des instances consultatives.

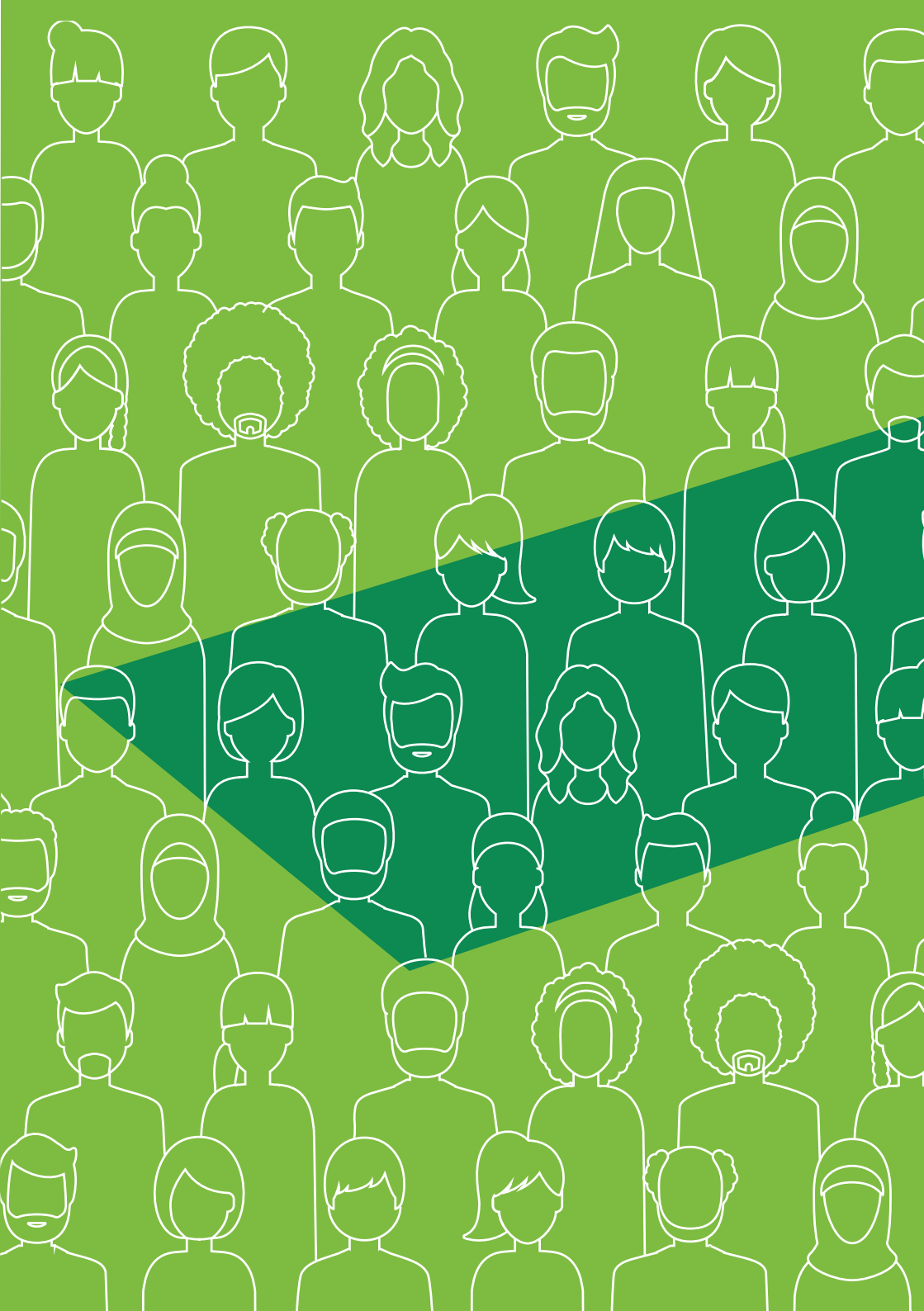
Cela permettra également d'assurer la continuité du travail de l'instance.

Cela pourrait être complété par des mesures d'envergure nationale :

- Le mandat, le fonctionnement et la composition de l'instance ne sont pas fixés légalement et diffèrent selon les communes, ce qui peut donner lieu à des disparités importantes dans la mise en œuvre et l'impact du mécanisme dans le pays.

- **Élaborer un document de référence au niveau national** qui définit pour chaque instance les critères de composition, le mandat, le rôle dans le développement et la mise en œuvre des plans de développement de la collectivité. Cela peut également être l'occasion d'envisager d'élargir le rôle des instances pour renforcer leur place dans la vie de la collectivité.

- Développer un **programme de dynamisation et d'accompagnement** de l'ensemble des instances à l'échelle nationale pour renforcer leur impact. Cela pourrait par exemple s'illustrer par l'organisation de réunions annuelles avec des représentants de chacune des instances.



LES BONNES PRATIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE
Renforcer le rôle des instances consultatives au sein des collectivités territoriales

Les laboratoires de quartiers de la Ville de Bologne, co-créateurs des priorités locales

En 2017, la ville de Bologne en Italie a mis en place les laboratoires de quartiers (*laboratori di quartieri*). À l'image de certains conseils consultatifs dans d'autres pays de l'OCDE, il s'agit d'un mécanisme permettant aux citoyens de définir l'allocation des ressources en leur proposant de participer à la définition, à la co-création et à la mise en œuvre d'actions prioritaires et de devenir responsables de la transformation en cours de différents quartiers de Bologne. Les citoyens peuvent par exemple décider de la manière de dépenser l'argent public ou encore d'utiliser les espaces et les bâtiments publics.

Les laboratoires sont considérés comme un espace d'interactions entre le gouvernement, des groupes formels et informels et les citoyens. Ils sont conçus comme un outil permettant de collecter et de cartographier les informations sur les besoins sociaux, d'écouter, de consulter, de co-créer des projets, d'en assurer le suivi et d'en rendre compte auprès de la population.

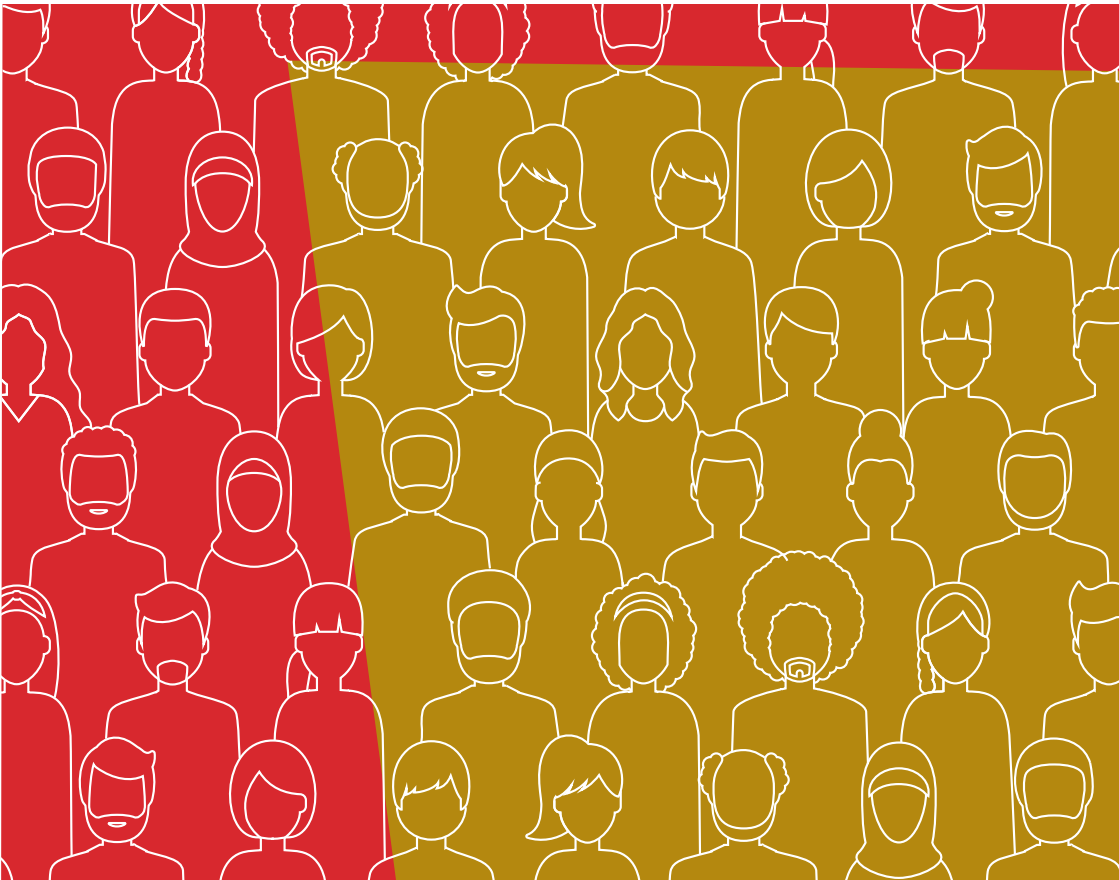
Chaque laboratoire met en œuvre des stratégies visant à engager et responsabiliser les citoyens et à renforcer leurs compétences sur les territoires, en assurant une interaction ouverte et transparente avec la population du quartier. Concrètement, le laboratoire de quartier est mis en œuvre par le biais d'une série d'ateliers organisés dans les quartiers de Bologne, au cours desquels les gens co-conçoivent leurs projets avec le soutien d'un animateur et de fonctionnaires municipaux.

Source : https://oecd-opsi.org/innovations/laboratori-di-quartiere-neighbourhood-labs/

En France, le conseil municipal peut créer des comités communaux consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal

Facultatifs, les collectivités peuvent en organiser sur la thématique de leur choix. Un élu, désigné par le maire, en est le président. Les comités communaux consultatifs sont composés de membres d'associations locales après validation par le conseil municipal. Ils sont consultés sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils peuvent transmettre au maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. Leur durée est dépendante du mandat municipal en cours.

Source : https://www.associationmodeemploi.fr/article/les-commissions-consultatives-outils-de-democratie-participative.72104



POUR RÉCAPITULER : COMMENT OPÉRATIONNALISER, DONNER UN VRAI RÔLE ET OUVRIR À TOUS LES CITOYENS LES INSTANCES AUPRÈS DES CONSEILS DES COMMUNES ?

S'assurer que :

- ⊡ Les autorités de la commune sont formées sur le cadre juridique, le rôle de l'instance et les bénéfices à la mettre en place
- ⊡ Les citoyens connaissent l'existence et le rôle de l'instance
- ⊡ Le mandat de l'instance est bien défini et il répond aux questions suivantes :
 - ◗ Rôle de l'instance ? Quelles sont les actions qu'elle peut mener ?
 - ◗ À quel moment elle est consultée ? Sur quels sujets ?
 - ◗ Quelle est la portée de ses avis ?
- ⊡ Les critères de sélection des membres sont établis et prennent en compte les points suivants :
 - ◗ Nombre de membres
 - ◗ Compétences attendues des membres (si aucune)
 - ◗ Critères pour assurer la parité et la participation de tous les groupes d'âge, notamment les jeunes.
- ⊡ L'instance a les ressources adaptées pour son fonctionnement :
 - ◗ A-t-elle un budget propre ?
 - ◗ Y a-t-il une ou des personne(s) en charge du secrétariat au sein de la commune ?
- ⊡ Les membres de l'instance ont-ils connaissance de la possibilité dont ils disposent d'émettre un avis consultatif sur saisine du Conseil, mais également d'en faire la proposition sur auto saisine ?

Cela est valable pour toutes les instances auprès des conseils et autres comités consultatifs thématiques que peuvent mettre en place les collectivités territoriales, notamment les instances consultatives chargées de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêt des jeunes et les instances consultatives chargées de l'étude des affaires à caractère économique, toutes les deux mises en place au niveau des régions.

PLUS D'INFORMATIONS

RESSOURCES DE LA DGCT

AU NIVEAU DES COMMUNES

- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances de l'Équité, de l'Egalite des chances et de l'approche genre des communes (version française)

AU NIVEAU DES PRÉFECTURES ET PROVINCES

- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des IEECAG des Préfectures et Provinces (version française)

AU NIVEAU DES RÉGIONS

- Manuel des procédures de mise en place de fonctionnement et de suivi des IEECAG des Régions (version arabe/version française)
- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances consultatives chargées de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêt des jeunes des régions (version arabe/version française)
- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances consultatives chargées de l'étude des affaires régionales à caractère économique des régions (version arabe/version française)
- Méthodologie de mise en place, de fonctionnement et de suivi-évaluation des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre des régions (version arabe / version française)

RESSOURCES DE L'OCDE

- *Soutenir la participation des jeunes dans la vie publique locale à Salé : Guide pratique* (2019)

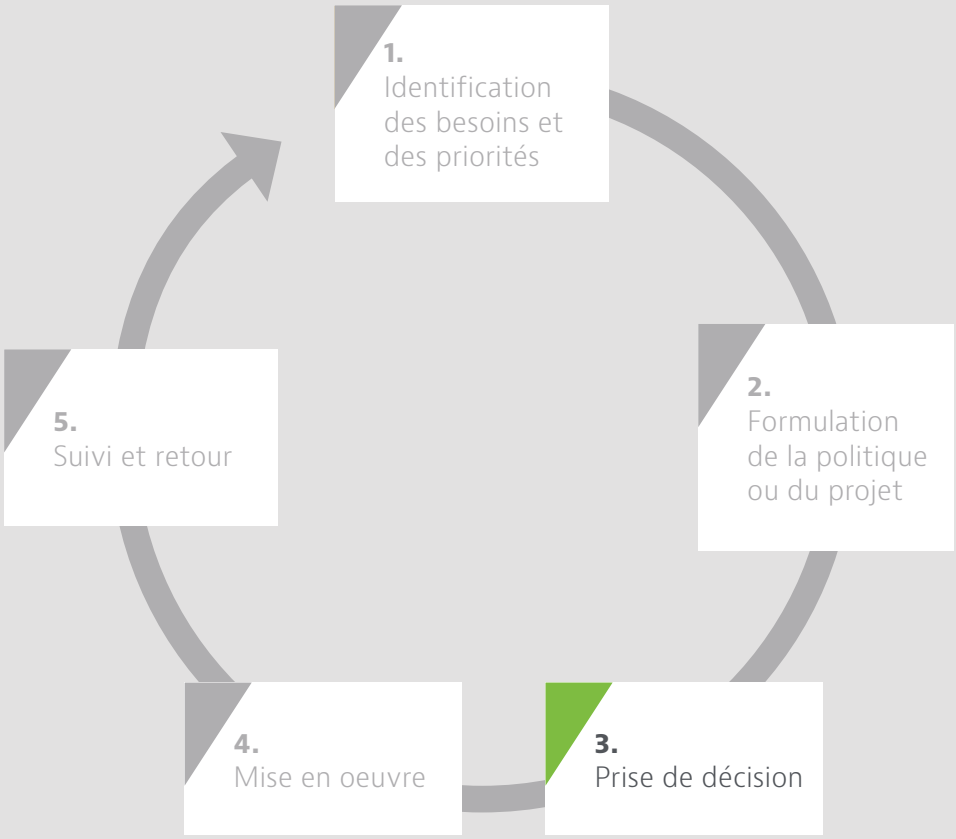
LE BUDGET PARTICIPATIF

*Niveau de participation: Information/**Consultation**/**Engagement***

*Origine du mécanisme: **Cadre légal**/Initiative des communes*

Ce mécanisme est-il mis en œuvre/accessible aux citoyens en ligne ?
Non

Ce mécanisme est-il ouvert à tous les citoyens ou dédié à la participation des jeunes ?
Ouvert à tous les citoyens



Cadre juridique

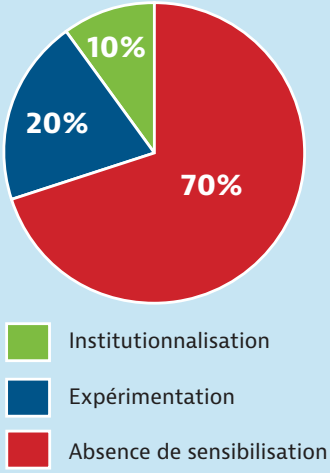
Il n'y a actuellement pas de cadre juridique dédié au budget participatif, mais le cadre actuel permet aux communes de prendre l'initiative pour le mettre en place.

- Article 139 de la Constitution
- Article 119 de la loi organique n°113.14 relative aux communes, qui permet aux communes de mettre en place divers mécanismes de participation citoyenne

Présentation du mécanisme

Le budget participatif est un mécanisme participatif de dialogue et concertation, par lequel les citoyens décident de l'affectation d'une partie des investissements publics disponibles. Le budget participatif ne concerne pas l'ensemble du budget de la collectivité territoriale mais uniquement un pourcentage du budget d'investissement.

OPÉRATIONNALISATION DU BUDGET PARTICIPATIF DANS LES 10 COMMUNES PILOTES



Observations recueillies auprès des communes pilotes du projet

- Sur 10 communes pilotes rencontrées, **7 communes ne sont pas sensibilisées** sur le sujet du budget participatif.
- Les communes de Tétouan et de Larache ont expérimenté le mécanisme du budget participatif.
- La commune de Chefchaouen a institutionnalisé le budget participatif avec une ligne budgétaire dédiée

LE BUDGET PARTICIPATIF : **ZOOM** SUR LA COMMUNE DE **CHEFCHAOUEN**

Dans le cadre du projet « Promouvoir la culture de la redevabilité et de la reddition de compte dans les communes urbaines » financé par l'Union Européenne, la commune de Chefchaouen a mis en place un mécanisme de budget participatif afin d'améliorer la relation entre la société civile et les intervenants dans la chose publique et d'instaurer un état de confiance.

Sessions de sensibilisation et de formation à destination de la société civile

La commune a organisé des actions de sensibilisation et des formations en faveur des associations des quartiers sur le budget participatif.

Proposition et sélection du projet mis en œuvre dans le cadre du budget participatif

À la suite des sessions de formation, les associations de Chefchaouen ont proposé 43 projets à la commune, parmi lesquels 6 ont été retenus par le comité technique de la commune pour soumission à la sélection des citoyens.

Afin d'avoir une large participation au choix d'un projet parmi les 6 validés, la commune a organisé une campagne de communication importante pour présenter les projets en lice et annoncer le lieu et heure de vote du budget participatif, à la fois par le biais d'un grand écran sur la grande place de la ville et via une émission à la radio régionale de Tanger. De plus, le vote des projets a été organisé dans un lieu public auquel tous les citoyens peuvent accéder.

Le projet sélectionné au cours du processus ciblait l'amélioration de l'accessibilité dans les lieux publics grâce à la mise en place de garde-corps, de mains courantes et de chaises.

Mise en œuvre du projet sélectionné

La commune a fait participer les associations des quartiers dans toutes les étapes de la préparation et de la mise en œuvre du projet sélectionné, depuis le lancement du marché jusqu'à l'ouverture des plis, dans le but de les sensibiliser et de les informer sur les procédures de passation des autres marchés et plus largement sur la gestion des affaires de la commune.

Institutionnalisation du mécanisme de budget participatif

Le conseil de la commune de Chefchaouen a ratifié en 2016 la charte du budget participatif, institutionnalisant le mécanisme. Depuis, la commune alloue une partie des fonds de l'excédent budgétaire aux initiatives de budget participatif.

Points forts du mécanisme de budget participatif dans la commune de Chefchaouen

Institutionnalisation du budget participatif dans le budget de la commune

Large participation et implication des citoyens et de la société civile dans le choix des projets

Sensibilisation et information de la société civile sur la gestion des affaires de la commune

Principaux défis identifiés

Le budget dédié au mécanisme du budget participatif au sein du budget de la commune est limité : sur les 43 projets proposés, seuls 6 ont été retenus par le comité de sélection et parmi ces 6 projets, la commune n'en a mené qu'un seul.

En plus de la participation à la conception des projets, l'exercice du budget participatif nous a permis de sensibiliser les citoyens sur le processus budgétaire (analyse du budget de la commune) et sur le processus financier (rédaction de cahier de charge, appels d'offre, suivi et réalisation des projets, etc..).

Nous n'avons néanmoins concrétisé qu'un seul projet sur les 6 projets retenus et les 43 propositions citoyennes reçues.

Il faudrait dédier une ligne budgétaire adéquate pour pleinement insitutionnaliser le budget participatif et permettre d'accroitre la confiance citoyenne dans cette mobilisation.

Témoignage du directeur des services de la commune de Chefchaouen, recueilli au cours des entretiens avec les communes pilotes

Comment améliorer la mise en œuvre de ce mécanisme ?
→ Observations et pistes d'action

QUELLES SONT LES LIMITES ACTUELLES ?

Le cadre juridique reste peu défini

La pratique du budget participatif n'est pas encore connue au sein de la société civile et des fonctionnaires dans de nombreuses communes

Pour aller plus loin :

- Créer une **ligne budgétaire dédiée** aux propositions des jeunes dans le budget des communes
- À terme, **inscrire la budgétisation participative dans le cadre juridique et systématiser son utilisation** à tous les niveaux de gouvernement

QUELLES ACTIONS ENTREPRENDRE POUR LES DÉPASSER ?

1. Prendre appui sur les initiatives de budgétisation participative déjà existantes dans d'autres communes et clarifier des principes communs pour une mise en œuvre réussie (organisation du processus de budget participatif, parties prenantes consultées, campagne de communication autour du mécanisme, etc.).

2. Diversifier les supports de participation au budget participatif (réunions publiques, plateforme en ligne, réseaux sociaux, etc.) afin que tous les groupes de la population, notamment les jeunes, puissent y participer.

Les communes pourraient mobiliser les acteurs clés de la jeunesse, tels que les conseils de jeunes (dans les communes où ces derniers existent) les maisons de jeunes, les associations sportives et culturelles mais aussi les écoles et les universités pour toucher un public plus large de jeunes et adapter les informations diffusées.

Sensibiliser et former toutes les parties prenantes (élus, fonctionnaires, société civile, citoyens) sur le budget participatif à travers des actions de communication (en ligne et en présentiel) et la création et la mise à disposition d'informations faciles à comprendre sur le mécanisme, sur la base du guide sur l'utilisation du budget participatif au niveau des communes développé par la DGCT.

Associer les citoyens à la décision budgétaire de la commune plus largement

- À terme, impliquer les citoyens dans les discussions sur la planification budgétaire locale par le biais de conseils, de réunions publiques, etc.

Cela pourrait par exemple être fait dans le cadre des instances et conseils consultatifs existants auprès du conseil de la commune (instance d'équité, d'égalité des chances et d'approche genre, conseil de jeunes) et au sein des autres collectivités territoriales

LES BONNES PRATIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE
Institutionnaliser le budget participatif

Le conseil municipal de Darebin (Australie) a mis en place un jury citoyen sur le budget participatif

En 2014, le conseil municipal de Darebin a créé un fonds d'infrastructure (2 millions de dollars australiens en 2014-2016) et a utilisé un processus de jury de citoyens pour obtenir des conseils sur la façon dont cet argent devrait être dépensé. Le jury de citoyens sur le budget participatif de Darebin s'est réuni pendant quatre jours au cours de quatre mois. Ils ont examiné les propositions de la communauté de Darebin ainsi que les idées des jurés. Ils ont présenté leurs recommandations au maire et aux conseillers municipaux, recommandant 8 aménagements d'infrastructures spécifiques. Le conseil a approuvé à l'unanimité les recommandations du jury.

Source : OECD (2020), Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/339306da-en.

À Édimbourg (Ecosse), le Conseil de la ville utilise un outil de simulation budgétaire en ligne pour consulter les résidents sur les priorités pour le budget de la ville

Depuis 2014, grâce à l'outil de simulation, les participants s'engagent à relever le défi d'équilibrer un budget donné pour refléter leurs préférences. Les participants doivent atteindre un certain niveau global d'économies avant de pouvoir soumettre leur proposition de budget.

Cela a permis d'obtenir des réponses de meilleure qualité et plus réfléchies : plutôt que de soumettre des listes de souhaits dans des domaines où ils voulaient plus de dépenses, les répondants ont dû faire face à la réalité : plus de dépenses dans un domaine signifierait moins dans un autre, et faire des choix éclairés en conséquence.

L'utilisation du simulateur budgétaire en ligne a également encouragé une plus grande participation aux consultations budgétaires, notamment la participation d'un plus grand nombre de jeunes dans toute la ville.

Source : Delib (N.D), Customer Story: The City of Edinburgh Council, UK, accessed on 7 May 2019, https://www.delib.net/budget_simulator/customer_stories/edinburgh_city_council

A Hämeenlinna (Finlande), les jeunes peuvent participer à la budgétisation municipale

A Hämeenlinna, les élèves de 8e année (âgés de 14 et 15 ans) sont invités à identifier les principales initiatives leur permettant d'influencer la planification ou le budget local. Ils votent ensuite sur ces initiatives. Chaque école a deux représentants des enfants au sein du conseil local de la jeunesse, qui dispose d'un budget annuel de 30 000€ pouvant être alloué aux initiatives qui remportent le plus de voix.

Source : https://s25924.pcdn.co/wp-content/uploads/2017/10/CFCI-Case-Study-Finland.pdf

À Peñalolén (Chili), une plateforme numérique de budgétisation participative a été mise en place

Peñalolén, une commune chilienne de la province de Santiago, a lancé un budget participatif en 2019 sur sa plateforme CitizenLab. Les autorités locales ont libéré un budget total de 500 000 000 de pesos chiliens (environ 545 592 euros) à répartir par la communauté. L'objectif principal du projet était de recueillir les idées de la communauté sur la façon d'améliorer les infrastructures et les espaces publics, en mettant l'accent sur la sécurité, l'accessibilité et l'intégration intergénérationnelle.

Au cours du projet, 24 450 citoyens (soit 10% des habitants de la ville) se sont inscrits sur la plateforme en ligne, ont proposé leurs idées ou ont voté pour celles de leurs concitoyens. Sur la base des résultats de ce vote, Peñalolén a sélectionné dix projets communautaires, dont notamment la mise en place et la réhabilitation d'installations sportives réparties dans les quartiers pour recevoir un financement municipal. Ces projets sont actuellement en phase de mise en œuvre dans la municipalité.

Source : Le budget participatif en 3 études de cas (citizenlab.co)
Plus d'informations : Proyecto • Presupuestos Participativos 2019-2020 (penalolenmascerca.cl)

A Gaia (Portugal), il existe un mécanisme de budgétisation participative spécifiquement dédié aux jeunes

Au niveau local, la municipalité de Gaia met actuellement en œuvre un mécanisme de budgétisation participative des jeunes dans le cadre du projet *Gaia Orçamento Participativo (GOP) + Jovem 2020* qui se concentre sur trois domaines principaux : i) la créativité, la culture et le sport ; ii) l'environnement et le développement durable; iii) le volontariat intergénérationnel et des jeunes.

Les objectifs du projet sont les suivants :

1. renforcer l'engagement des jeunes pour la réussite du plan municipal pour la jeunesse de Gaia ;
2. favoriser les approches globales renforçant la stratégie nationale d'éducation à la citoyenneté, la citoyenneté européenne et les objectifs de développement durable ;
3. contribuer au développement de la municipalité, en renforçant la gouvernance, les investissements intelligents, la résilience et la qualité de vie.

Le projet dure trois ans avec un budget total de 240 000 EUR (maximum 80 000 EUR par zone et 40 000 EUR par projet). Les participants sont des jeunes entre 13 et 30 ans qui résident, étudient ou travaillent à Gaia.

Source: GOP (cm-gaia.pt)



POUR RÉCAPITULER : COMMENT METTRE EN PLACE UN MÉCANISME DE BUDGET PARTICIPATIF TRANSPARENT ET OUVERT À TOUS ?

- ☐ Les élus et les cadres de la commune sont formés sur le mécanisme du budget participatif et les bénéfices à le mettre en place
- ☐ Le mécanisme de budget participatif est envisagé pour tous les aspects de la vie de la commune où l'avis des citoyens doit être pris en compte
- ☐ La méthode de participation des citoyens et de la société civile est bien définie
- ☐ Les citoyens sont informés de l'existence de ce mécanisme et de la façon dont ils peuvent y participer
 - *En ligne* – Existe-il une plateforme, une application, un site dédié à ce mécanisme au sein de la commune ?
 - *En présentiel* – Des réunions sont-elles organisées ? Sont-elles ouvertes à tous, dans un lieu et à un horaire accessible au plus grand nombre ?
- ☐ La société civile est impliquée dans la mise en œuvre et dans la communication autour du mécanisme du budget participatif
- ☐ La commune a les capacités nécessaires pour publier son budget d'une manière proactive, transparente et accessible
- ☐ Le budget de la commune comporte une ligne budgétaire dédiée à ce mécanisme
- ☐ La commune peut créer un comité permanent chargé de l'organisation et du suivi du mécanisme de budgétisation participative

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Il existe une ligne budgétaire pour le budget participatif réservée aux projets proposés par les jeunes
- Les questions suivantes doivent être posées :
 - Quel âge ont les jeunes qui peuvent y participer ?
 - Sur quels sujets ?

PLUS D'INFORMATIONS :

RESSOURCES DE LA DGCT

- Le budget participatif
- Guide sur la codécision au niveau communal : exemple du budget participatif
- Méthodologie de codécision : Exemple du Budget Participatif (version arabe / version française)

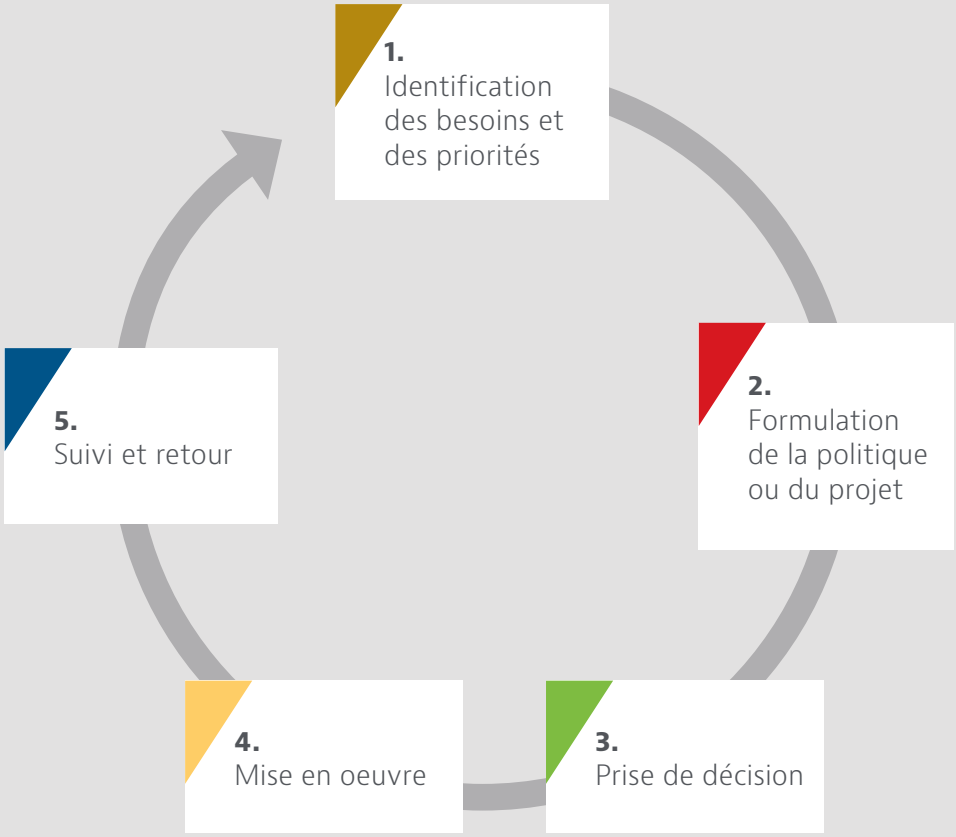
CONSULTER ET ENGAGER LES CITOYENS DANS L'ÉLABORATION, LA GESTION ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET SERVICES PUBLICS LOCAUX

*Niveau de participation: Information/**Consultation**/**Engagement***

*Origine du mécanisme: Cadre légal/**Initiative des communes***

Ce mécanisme est-il mis en œuvre/accessible aux citoyens en ligne ? ***Oui***

Ce mécanisme est-il ouvert à tous les citoyens ou dédié à la participation des jeunes ? ***Ouvert à tous les citoyens***



Cadre juridique

- Article 12 de la Constitution
- Article 119 de la loi organique n°113.14 relative aux communes : « *Les conseils des communes mettent en place des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation pour favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens, et des associations dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans d'action* »
- Article 7 du décret n°2-16-301 relatif à l'élaboration du PAC
- Article 16 de la loi n° 54.19 portant Charte des Services Publics : « *Les services publics prennent les mesures nécessaires et mettent en place les mécanismes adéquats pour permettre aux usagers de formuler leurs observations et propositions quant aux prestations qu'ils délivrent.* »

Présentation du mécanisme

La consultation publique est un mécanisme qui établit une relation à double sens dans laquelle les citoyens fournissent un retour d'information à une institution publique (comme des commentaires, des perceptions, des informations, des conseils, des expériences et des idées).

EXEMPLE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LA RÉGION DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA

Organisation par la commune de Tanger d'une rencontre mensuelle (Hakama) entre les élus, la société civile et les citoyens pour échanger sur l'état des lieux des pratiques de la démocratie participative et de la bonne gouvernance.

LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA FOURNITURE DES SERVICES PUBLICS : **ZOOM** SUR LA COMMUNE DE **LARACHE**

Le baromètre de satisfaction des usagers du service d'accueil de la commune de Larache

Dans le cadre du projet de coopération « Promotion de la gestion de proximité dans les communes / Jamâa Mouwatena » mené avec plusieurs communes au Maroc, la commune de Larache a lancé un baromètre de satisfaction auprès des usagers et usagères des espaces d'accueil.

Cette enquête de satisfaction fut conduite entre novembre et décembre 2020 auprès de 300 citoyens par le biais d'un formulaire déposé au bureau d'accueil de la commune et auprès des différents services et annexes de la commune, auquel les citoyens étaient invités à répondre par les fonctionnaires. Une campagne de communication autour du sondage fut également organisée sur la page Facebook de la commune.

Les résultats de l'enquête ont montré que les usagers des services publics sont globalement satisfaits du service d'accueil offert par la commune, notamment en matière de qualité de l'accueil et de la signalétique mise en place.

Au vu des restrictions COVID-19, notre commune a procédé au sondage électronique pour recueillir l'avis des citoyennes et citoyens sur la gestion déléguée des services de déchets ménagers et assimilés et sur les services d'accueil.

C'était la première expérience de ce genre, ce qui a nécessité énormément d'efforts pour informer les citoyens de cette initiative. Nous avons impliqué toutes les instances consultatives et nous avons communiqué via les différents réseaux sociaux et sur la page web de la commune, ce qui a permis à plusieurs citoyens de réagir et de participer.



Le sondage a également permis de mettre en lumière les axes prioritaires pour améliorer la qualité des services publics, et notamment pour faciliter l'accès aux services dans la commune, améliorer la communication et permettre aux citoyens de faire des propositions à la commune.

Le processus du baromètre de satisfaction des usagers en accueil a été accompagné par une auto-évaluation en interne des fonctionnaires et élus afin de procéder à une analyse plus approfondie des besoins et des opportunités pour améliorer la fourniture et l'accès aux services publics au sein de la commune.

La consultation publique en ligne sur la gestion des déchets au sein de la commune

Pendant la pandémie de COVID-19, la commune de Larache a mené une consultation publique en ligne pour améliorer la qualité du service de la gestion des déchets.

Nous avons dû acquérir des compétences techniques par rapport à l'élaboration des questionnaires, la collecte des données et l'analyse des réponses.

Plus de 300 personnes ont participé au sondage, et pour la première fois ils ont pu participer à l'élaboration de contrats de prestations de services concernant le service de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Témoignage du responsable des services de la commune de Larache, recueilli au cours des entretiens avec les communes pilotes



La commune a mené un sondage en ligne, via son site web et les réseaux sociaux, qui visait à mesurer la satisfaction des citoyens concernant la gestion des déchets dans la commune, et d'identifier également des pistes d'amélioration.

Les résultats du sondage ont démontré une perception négative de la gestion de ce service communal : la commune de Larache a ainsi décidé de rompre le contrat de gestion délégué avec la société privée à la fin de celui-ci.

A la suite de cette expérience, la commune a lancé une nouvelle consultation publique qui vise à impliquer les citoyens dans la rédaction du cahier de charge qui mènera à la sélection de nouveaux prestataires.

Les deux expériences de la commune sur la concertation et la participation des citoyens sur deux projets, concernant respectivement le complexe culturel Luxus et un jardin public, ont permis aux élus et aux fonctionnaires d'avoir une idée claire sur le bienfait du mécanisme.

Pour assurer la pérennisation du mécanisme, la commune, en concertation avec les citoyens, a élaboré une charte de participation citoyenne qui a été programmée et votée lors d'une session ordinaire du conseil. De plus, la commune a également procédé à la nomination d'une équipe en charge de l'approche participative dans les projets de la commune en 2019.

Points forts du mécanisme de consultation publique en ligne dans la commune de Larache

Recours aux outils numériques pour impliquer les citoyens sur les services publics

Prise en compte de l'avis des citoyens dans les perspectives d'amélioration de l'accès et de la fourniture des services publics, ainsi que dans le choix des prestataires et la définition du cahier de charges

Principaux défis identifiés

L'utilisation des réseaux sociaux comme canal de consultation publique présente des limites, notamment si la commune souhaite formaliser le processus de consultation publique en ligne

L'exploitation des données de sondage demande des compétences que la commune a dû acquérir



Comment améliorer la mise en œuvre de ce mécanisme ?
→ Observations et pistes d'action

QUELLES SONT LES LIMITES ACTUELLES ?

Les communes n'ont pas toujours les compétences et les ressources techniques, financières et humaines nécessaires pour mener des consultations publiques et en exploiter les résultats

La consultation des citoyens et plus généralement l'implication des citoyens dans la planification du développement territorial reste peu développées

Pour aller plus loin :

- **Assurer une représentation minimale de la jeunesse dans les consultations publiques** pour tous les programmes, plans et politiques mis en place par la commune
- À terme, l'objectif est de **systématiser la co-conception, le co-suivi et la co-évaluation des politiques et des programmes locaux** par les Collectivités Territoriales et les citoyens, dont les jeunes

QUELLES ACTIONS ENTREPRENDRE POUR LES DÉPASSER ?

1. Mener des actions de formation sur la base des outils déjà développés par la DGCT (notamment le guide méthodologique sur la procédure d'élaboration et de suivi-évaluation du PAC) pour les équipes des communes et les élus sur :

- Le **rôle des citoyens dans l'élaboration des plans de développement** des Collectivités Territoriales comme défini dans le cadre juridique
- Les **objectifs** d'une consultation publique
- **Les compétences nécessaire pour élaborer les questionnaires, collecter et analyser les données recueillies lors de la consultation publique.**

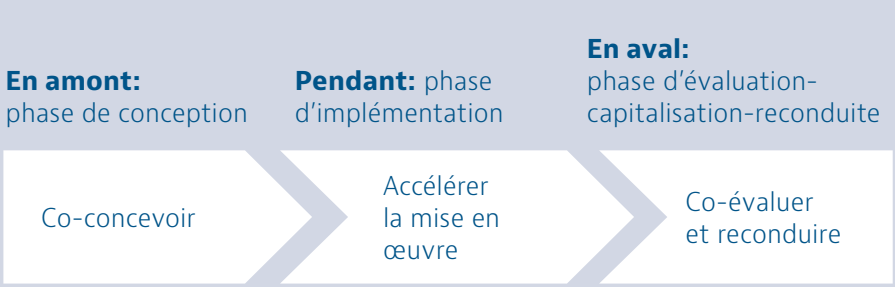
2. Utiliser les outils numériques (réseaux sociaux, Google Form) pour mener des consultations publiques.

- Tirer par exemple parti de l'interactivité apportée par les réseaux sociaux pour solliciter et échanger directement avec les jeunes au moyen de mécanismes tels que les sondages par mobile, les débats en ligne, les discussions en direct ou encore la création de fils de discussions autour de mots clés.

1. Renforcer la communication et les actions de sensibilisation à destination des citoyens, notamment des jeunes, et de la société civile autour du Plan d'Action Communal (objectifs du PAC, organisation du processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation, opportunités de participation à ce processus) et les actions/programmes mis en place dans la collectivité. **Rendre concret les résultats des plans d'actions et programmes mis en œuvre** par la commune permet de mobiliser plus facilement les citoyens, en particulier les jeunes.

2. Mettre en place des consultations publiques à chaque étape de la planification et de la mise en œuvre d'une politique ou d'un programme :

- Pendant la conception
- Pendant la mise en œuvre avec des points d'étape réguliers
- Pendant l'évaluation de la mise en œuvre et de ses résultats pour une éventuelle reconduite de la politique ou du programme



LES BONNES PRATIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Consulter et engager les citoyens lors de la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et services publics

Un panel de citoyens a été mis en place à Canada Bay (Australie) pour impliquer les citoyens dans la définition et le financement des services publics

En 2012, pour la première fois en Australie, un conseil local a eu recours à un processus délibératif pour recueillir l'avis des citoyens sur un ensemble de décisions concernant les services et le financement. Le conseil de Canada Bay, dans la métropole de Sydney, a mandaté un panel de citoyens à qui il a posé la question suivante : « Quels services devrions-nous fournir dans la ville de Canada Bay, et comment devrions-nous les payer ? » 36 citoyens sélectionnés aléatoirement ont été invités à réfléchir aux compromis pour assurer la prestation de centaines de services avec des revenus limités. Ce panel de citoyens s'est réuni cinq fois sur une période de deux mois et demi et a eu accès à des informations détaillées et à une expertise technique lui permettant de poser des questions approfondies. Le conseil a accepté que le panel fixe le niveau de service à prévoir dans le plan de prestation 2014-2018, sous réserve de l'approbation finale du conseil. Cet exemple va au-delà de la consultation et de la budgétisation participative traditionnelle, permettant aux citoyens d'avoir beaucoup plus leur mot à dire dans les opérations de leur gouvernement local.

Source : https://www.newdemocracy.com.au/2013/03/30/city-of-canada-bay/

La convention citoyenne de Nantes Métropole (France) a permis aux citoyens d'être consultés et impliqués dans la construction de l'avenir de la ville après la crise du COVID-19

Nantes Métropole (24 communes, 646 500 hab.) a organisé une démarche inédite pour tirer les leçons de la crise sanitaire sur son territoire, alors que la pandémie est toujours active.

Deux temps ont marqué cette volonté : une enquête téléphonique d'envergure et le lancement d'une Convention citoyenne. Un institut de sondage a réalisé du 10 au 23 septembre 2020 une grande enquête : 2 300 personnes constituant un échantillon représentatif de la population métropolitaine ont répondu à 50 questions portant sur l'impact de la crise sur leur vie, et leurs aspirations pour l'après. À l'issue de cette enquête, 80 femmes et hommes, sélectionnés pour représenter la diversité de ce territoire, se sont réunis au sein de la Convention citoyenne pour produire un diagnostic et formuler des préconisations.

Les citoyens se sont rassemblés pour 4 sessions de travail en week-end entrecoupées de séquences complémentaires d'échanges en soirée de novembre 2020 à février 2021. En raison du confinement, l'ensemble des sessions prévues initialement en présentiel a été réalisé en ligne, via Zoom. Lors d'une restitution publique en mars 2021 (en format émission de télévision, du fait des contraintes sanitaires), les membres de la Convention ont présenté leurs travaux aux élus. Ces derniers se sont appuyés sur ces travaux pour détailler des engagements de leur mandat : un retour argumenté devant les citoyens qu'ils ont présenté aux membres de la Convention le 7 juillet 2021 et au cours duquel ils se sont engagés sur 90 chantiers métropolitains et 70 projets communaux.

Source : https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/blog/convention-citoyenne-de-nantes-les-elus-sengagent; https://conventioncitoyenne-nantesmetropole.fr/wp-content/uploads/2021/04/NMX106_Poster_Synthese_A3-Avis_Citoyen_v4-HD.pdf; https://www.lagazettedescommunes.com/729426/les-conventions-citoyennes-a-la-mode-locale/

La ville de Gignac-la-Nerthe (France) a consulté les jeunes pour définir un programme d'activités extrascolaires adapté

Pour faire face aux impacts de la crise sanitaire du COVID-19 sur la vie de ses jeunes, la ville de Gignac-la-Nerthe (France) s'est mobilisée à leurs côtés en plaçant l'écoute au centre de son projet.

Un questionnaire administré à l'ensemble des collégiens leur a permis de sonder leur moral, leurs attentes et leurs différents besoins. Sur cette base, un programme d'activités a été mis en place pour les vacances d'été et d'automne.

Source : Cap'Com (cap-com.org)

Un exemple de coopération entre les citoyens, la société civile et la commune pour la participation locale à Loos-en-Gohelle (France)

En France, la commune de Loos-en-Gohelle montre l'exemple en faisant de son programme "fifty-fifty" un des fondements de la participation locale. Un groupe d'habitants, une association, une école peut saisir la commune pour une action d'amélioration du cadre de vie. La ville octroie un soutien financier et technique du projet et laisse la réalisation ou la gestion du projet sous la responsabilité du ou des porteurs du projet. Par exemple, une association de quartier qui souhaite améliorer le fleurissement de sa rue saisit la commune qui fournit les jardinières et les fleurs, l'association se chargeant de l'arrosage et de l'entretien.

Source : Participation des habitants | Loos-en-Gohelle

POUR RÉCAPITULER :
COMMENT ORGANISER UNE CONSULTATION PUBLIQUE ?

S'assurer que :

- ⊡ L'objectif de la consultation est bien défini :
 - ❱ S'agit-il de recueillir des idées pour aider à élaborer tout ou partie d'un projet, programme ou d'une politique ?
 - ❱ S'agit-il de trouver les meilleurs moyens de mettre en œuvre un projet, programme ou politique déjà établi ?
- ⊡ Le public cible est défini : La consultation est-elle ouverte à tous les citoyens, à un groupe en particulier (groupe d'âge, habitants d'une zone spécifique, etc.) ?
- ⊡ La ou les méthodes de consultation sont choisies en fonction des résultats attendus :
 - ❱ Des méthodes de face-à-face en petits groupes, telles que les tables rondes, pour le brainstorming et la génération d'idées
 - ❱ Un appel à propositions ou une enquête pour recueillir des réactions détaillées sur une idée ou un document concret auprès d'un grand nombre de personnes
- ⊡ La ou les méthodes de consultation sont choisies en fonction du public cible :
 - ❱ Prévoir, en plus de méthodes en personne, l'utilisation d'outils numériques pour les jeunes
 - ❱ Favoriser les entretiens, enquêtes et discussions en personne pour les personnes plus âgées et les populations dans les zones marginalisées
- ⊡ La manière dont les citoyens seront consultés est planifiée, notamment :
 - ❱ Le recrutement des participants
 - ❱ La réalisation de la ou des méthodes de consultation choisies
 - ❱ La prise en compte et la communication des résultats
- ⊡ Les citoyens sont sensibilisés à travers des informations au processus de la consultation publique

PLUS D'INFORMATIONS :

RESSOURCES DE LA DGCT

- ■ Méthodologie de planification et d'animation des démarches participatives (version arabe / version française)

ZOOM : IMPLIQUER LES CITOYENS DANS L'ÉLABORATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION COMMUNAL

La consultation publique est un des outils clés pour impliquer les citoyens dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Programme d'Action Communal et les informer sur ce dernier, mais il n'est pas le seul.

Pour mettre en place une approche participative, inclusive et d'ouverture tout au long du cycle de planification et de mise en œuvre du Programme d'Action Communal, les communes doivent s'assurer que :

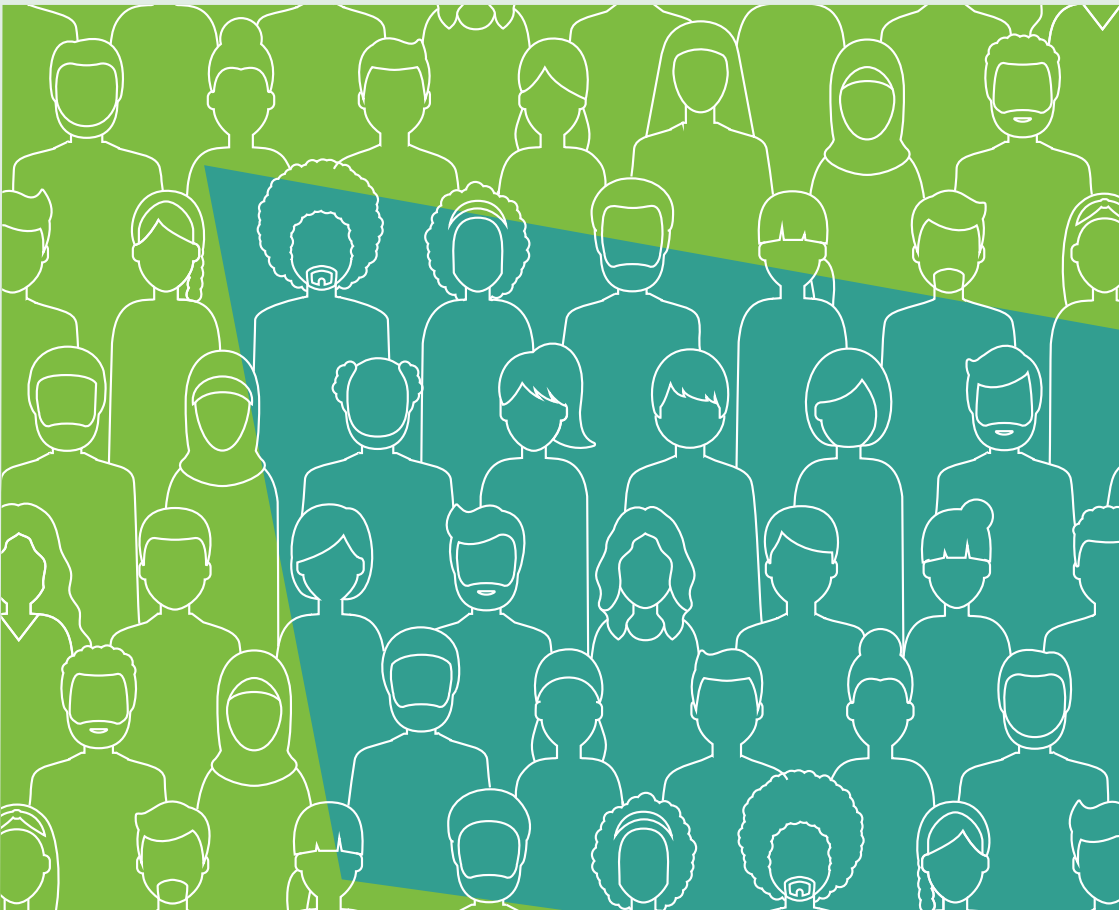
- **Les citoyens sont informés du processus du PAC**
 - Par des outils de sensibilisation mis à disposition dans les locaux de la commune, sur le site internet de la commune, etc.
 - Par le biais d'une communication publique lors des étapes importantes du PAC (élaboration, vote, points de suivi, évaluation, etc.)
- **Les citoyens ont la possibilité de participer tout au long du processus du PAC**
 - Sont-ils consultés pendant la conception du PAC ?
 - Sont-ils informés et consultés régulièrement de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAC et des résultats ?
 - Sont-ils consultés lors de l'évaluation de la mise en œuvre et de ses résultats pour une éventuelle reconduite de la politique ou du programme?
 - Les éléments suivants sont pris en compte lors de la planification des consultations publiques :
 - Les citoyens de tous les territoires de la commune sont informés et mobilisés : ancienne médina, les quartiers marginalisés, etc.
 - Toutes les catégories de citoyens sont informées et mobilisées : jeunes, femmes, enfants, personnes en situation de handicap, etc.
 - Les consultations publiques concernent toutes les thématiques qui ont un impact sur les citoyens : environnement, gestion des équipements urbains, gestion des déchets, etc.

- **Les instances consultatives auprès du conseil de la commune sont impliquées** dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du PAC
- **Le personnel de la commune en charge du suivi de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du PAC** est formé sur les obligations et les compétences de la commune en la matière, ainsi que sur les pratiques de démocratie participative plus largement.

PLUS D'INFORMATIONS :

RESSOURCES DE LA DGCT

- Guide méthodologique sur la procédure d'élaboration et de suivi-évaluation du PAC



L'ÉLABORATION DE CHARTES DE SERVICES PUBLICS COMME 'PRODUIT' DE LA CONSULTATION CITOYENNE AU NIVEAU LOCAL : MODE D'EMPLOI ET EXPÉRIENCE DE LA TUNISIE

Mode d'emploi : Comment élaborer conjointement et mettre en place des chartes de services publics ?

S'assurer qu'au sein de votre commune :

LORS DE L'IDENTIFICATION DES BESOINS :

- Les citoyens dans leur diversité peuvent donner leur avis par des canaux numériques et en face-à-face.

LORS DE L'ÉTAPE PRÉPARATOIRE :

- La commune forme une équipe de travail multidisciplinaire constituée d'agents de l'administration mais également de représentants de la société civile et d'associations partenaires. Ce groupe de travail aura pour mission de faire un inventaire de l'ensemble des services administratifs, collecter et analyser les données relatives à ces services, fixer les axes d'amélioration pour chacun des services répertoriés en se basant sur les critères de priorité et de faisabilité.

LORS DE LA RÉDACTION DE LA CHARTE :

- La charte est une synthèse claire, précise et intelligible des engagements d'amélioration élaborés conformément à des critères d'évaluation.
- La charte du citoyen est adoptée par le chef de l'administration ou institution concernée et publiée par tous les moyens disponibles.

LORS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DE LA CHARTE :

- L'administration concernée met en œuvre les actions nécessaires pour tenir les engagements de la charte.
- Périodiquement, la charte est soumise à une auto-évaluation et à une évaluation externe.
- Les citoyens et la société civile sont encouragés à suivre la mise en œuvre des engagements et proposer des améliorations par le biais d'outils (plateformes numériques, réunions publiques, consultations, etc.) mis à leur disposition.

L'expérience de la Tunisie : Élaboration et mise en place de chartes pour la gestion de plusieurs services publics

Dans le cadre de différents projets mis en place en Tunisie, l'OCDE a soutenu les autorités tunisiennes dans la conception, la mise en place et le suivi des chartes citoyennes. Entre 2017 et 2020, l'OCDE a soutenu l'élaboration de chartes citoyennes pour trois services publics pilotes :

- un hôpital public à Sousse
- la collecte des impôts municipaux à Béja
- la gestion des déchets à Tozeur

L'OCDE a appuyé les autorités tunisiennes tout au long du processus d'élaboration des chartes, notamment pour ;

- Présenter et expliquer la méthodologie aux autorités locales/fournisseurs de services et les sensibiliser.
- Les aider à analyser l'état de leurs services et les attentes des citoyens
- Identifier et formuler les engagements pour la charte ainsi que les indicateurs associés
- Organiser une consultation de la société civile sur les projets de chartes (en coopération avec l'association Jamaïty)
- Mettre en page, publier et diffuser largement les trois chartes pilotes
- Aider les prestataires de services à respecter leurs engagements
- Renforcer la capacité de la société civile à contrôler les engagements des prestataires de services inclus dans les chartes des citoyens et à traiter les plaintes des citoyens relatives aux chartes
- Sensibiliser et soutenir d'autres prestataires de services publics pour qu'ils adoptent les chartes des citoyens.

RÉSULTATS :
À Sousse, la charte du citoyen est finalisée, disponible publiquement et affichée dans l'hôpital. Elle s'applique aux services pour environ 1000 patients reçus en moyenne par jour à l'hôpital Sahloul (consultations). Parmi les engagements de la charte adoptés et mis en œuvre, on peut notamment noter la mise en place d'une application de gestion des rendez-vous pour réduire le temps d'attente ; la formation de 110 membres du personnel d'accueil de l'hôpital et du personnel médical aux techniques de

communication et à la gestion de crise, la mise en place d'une signalétique d'orientation à destination particulièrement des patients analphabètes ; enfin, la création d'un système de file d'attente automatique avec distributeurs de billets pour éviter tout traitement préférentiel indu.

À Tozeur, la charte citoyenne s'applique à la gestion des déchets pour les 40 000 habitants de la ville. Plusieurs engagements sont d'ores et déjà mis en œuvre : la collecte des ordures tous les deux jours, principalement dans les quartiers défavorisés, la mise en place d'une planification détaillée de la gestion des déchets, et enfin la tenue de campagnes de propreté menées par les organisations de la société civile et les jeunes.

À Béjà, la charte citoyenne améliore la collecte des impôts municipaux pour les 80 000 habitants de la ville. Plusieurs engagements de la charte sont mis en œuvre : le suivi électronique du paiement des taxes pour les citoyens sur le site web de la municipalité, la mise en service d'une application numérique pour le traitement des plaintes des citoyens, et enfin des activités de sensibilisation des citoyens, notamment une vidéo expliquant le processus et l'objectif de la collecte des taxes municipales.

De plus, l'OCDE a accompagné le Ministère de la Fonction publique pour développer une méthodologie commune pour ces chartes citoyennes. En conséquence, le décret régissant les relations entre l'administration et ses usagers a été modifié pour rendre obligatoire l'adoption de chartes citoyennes pour toutes les autorités publiques en contact direct avec le public (décret n° 2018-1067 du 25 décembre 2018). En outre, la circulaire 17 a été adoptée le 5 août 2019 pour présenter la méthodologie des chartes.

Entre 2020 et 2021, l'OCDE a également soutenu la création de chartes citoyennes dans six municipalités. Chaque municipalité a été coachée et accompagnée pour identifier un service public pilote, organiser des consultations avec la société civile locale sur les défis et les priorités de ces services, puis rédiger leur propre charte citoyenne avec des engagements spécifiques pour améliorer la prestation de services. Le projet a soutenu les municipalités dans la mise en œuvre de ces engagements. Par exemple, une webradio a été créée à Enfidha pour mieux communiquer avec les citoyens sur l'action municipale, un bureau dédié aux plaintes des citoyens a été mis en place à Bir Lahmer pour assurer un suivi rapide des demandes des citoyens, des campagnes de nettoyage ont été menées avec le soutien des organisations de la société civile (OSC) locale dans plusieurs municipalités, et une application numérique a été développée pour permettre aux

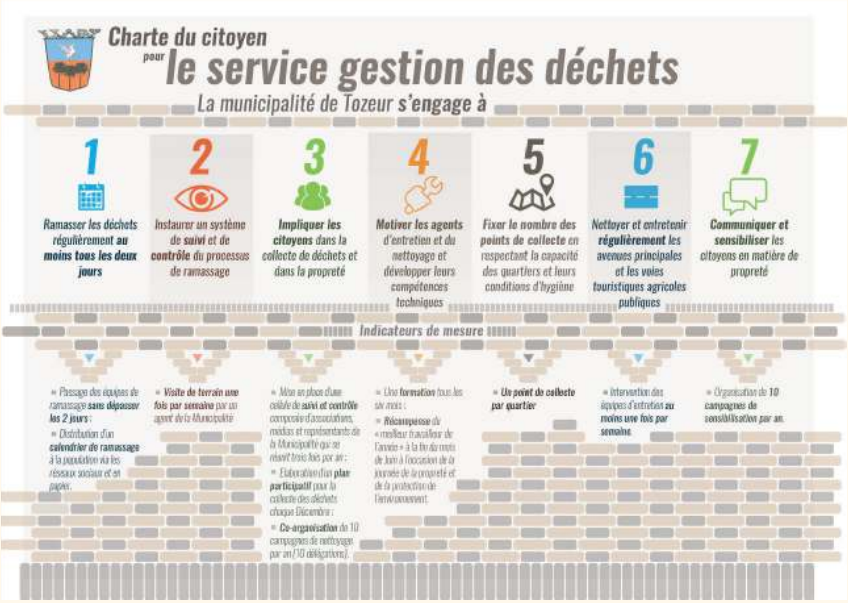
citoyens de signaler les problèmes qu'ils rencontrent dans leur ville et aider les municipalités à traiter ces plaintes. Le projet a également soutenu les OSC locales dans le suivi de la mise en œuvre des chartes.

Le projet a également soutenu le développement d'enquêtes auprès des citoyens afin de recueillir leur avis sur la qualité des services publics locaux et des marchés publics. Six OSC locales, une dans chaque localité cible, ont été soutenues pour développer et mener les enquêtes lors de sessions de coaching sur la gouvernance locale, les approches participatives, les marchés publics ainsi que la conception et la mise en œuvre d'enquêtes publiques. Le retour d'information de 100 répondants dans chacune des six municipalités, sélectionnés à partir d'un échantillon représentatif, a été collecté, analysé et présenté par les OSC aux conseils municipaux.

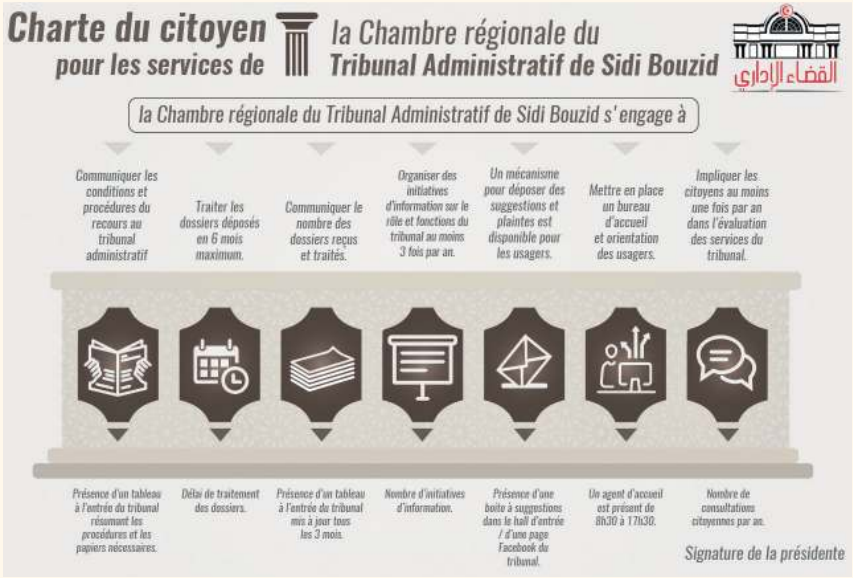
Ces enquêtes ont permis d'informer les autorités locales sur le niveau de satisfaction du public en matière de prestation de services et de marchés publics, et ont contribué à sensibiliser les citoyens et les OSC locales à l'importance de leur rôle de vigie pour assurer la responsabilité des gouvernements locaux. Grâce au dialogue avec les OSC et les citoyens, les autorités locales se sont engagées à utiliser les conclusions des enquêtes et les recommandations qui en découlent pour améliorer leur action municipale future. Par exemple, les municipalités vont améliorer les services de collecte des déchets dans les quartiers marginalisés, organiser des réunions d'information publiques pour sensibiliser les citoyens aux services municipaux, et promouvoir les budgets participatifs pour une allocation plus réactive des fonds municipaux, comme l'ont demandé les répondants à l'enquête.



La charte du citoyen pour le service gestion des déchets de la ville de **Tozeur**



La charte du citoyen pour les services de la Chambre régionale du Tribunal Administratif de **Sidi Bouzid**



Source: https://www.oecd.org/mena/governance/anti-corruption-in-tunisia/

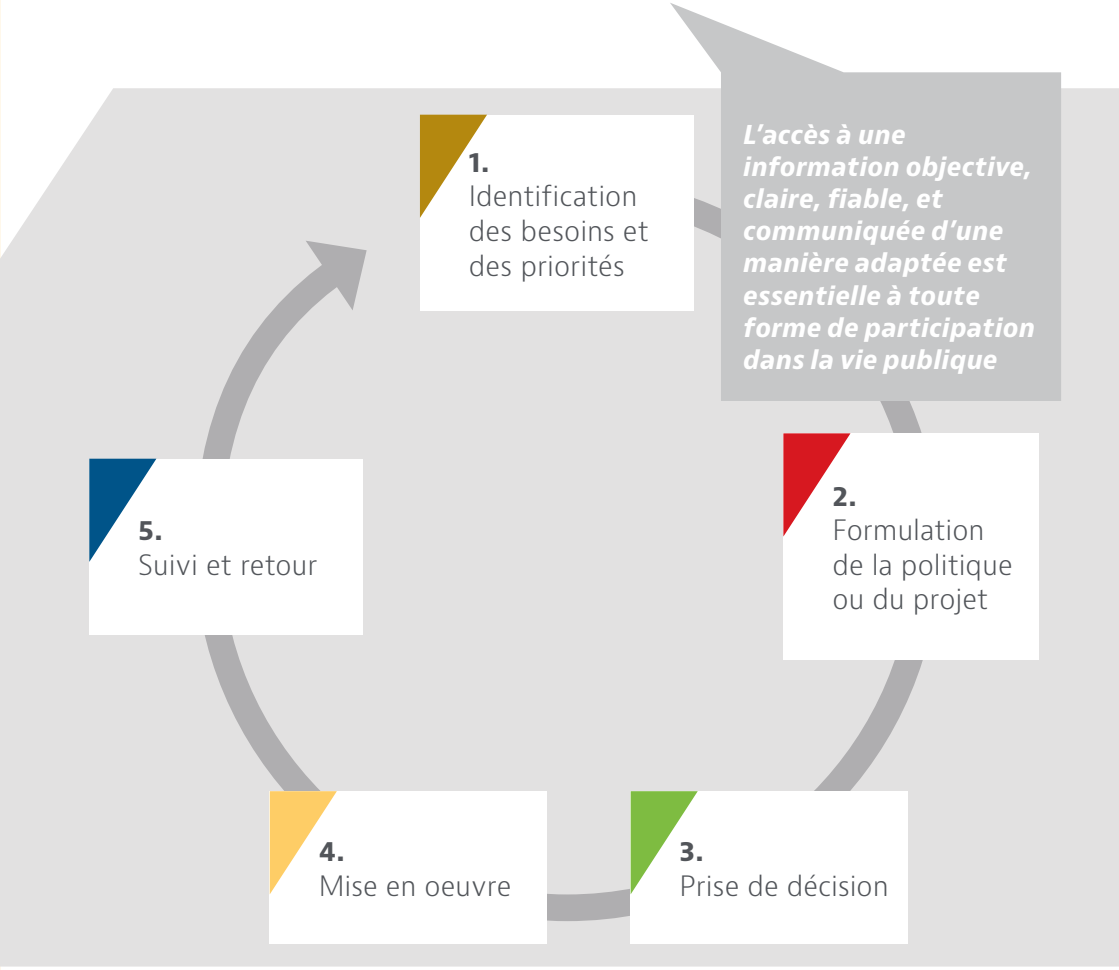
L'ACCÈS À L'INFORMATION

Niveau de participation: ***Information/****Consultation/Engagement*

Origine du mécanisme: ***Cadre légal/****Initiative des communes*

Ce mécanisme est-il mis en œuvre/accessible aux citoyens en ligne ? ***Oui***

Ce mécanisme est-il ouvert à tous les citoyens ou dédié à la participation des jeunes ? ***Ouvert à tous les citoyens***



Cadre juridique

- Article 27 de la Constitution
- Lois organiques de 2015 relatives aux Collectivités Territoriales
- Loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information

Présentation du mécanisme

Grâce au droit d'accès à l'information, tous les citoyens et les étrangers résidant au Maroc légalement peuvent accéder aux informations détenues par les institutions et les organismes concernés.

De plus, les institutions publiques doivent publier les informations de manière proactive, par tous les moyens possibles de publication, en particulier sur les portails nationaux des données publiques (chafafiya.ma) et les sites Internet des administrations ou des institutions.

Si les informations recherchées ne sont pas disponibles en ligne, les citoyens peuvent également adresser une demande d'accès à l'information à l'administration ou l'institution qui en dispose.

Observations recueillies auprès des communes pilotes

- Les **10 communes pilotes ont désigné une personne point focal** pour le suivi des demandes d'accès à l'information
- **8 communes sur 10 ont déjà reçu en moins une demande d'accès à l'information.**
- **6 communes sur 10 ont lancé un site web et publient des informations proactivement.**
- **Une commune sur 10 publie de manière régulière.**

Concernant les demandes d'accès à l'information formulées par les jeunes :

- La plupart des jeunes demandeurs sont des étudiants chercheurs.
- Les informations demandées par les jeunes concernant majoritairement les catégories suivantes :
 - Les attributions de la commune
 - L'emploi et les demandes de stages
 - Le budget
 - Les cahiers de charge des différents appels d'offre de la commune
 - Les activités culturelles de la commune : informations sur les festivals, etc.
 - Les infrastructures dédiées aux jeunes



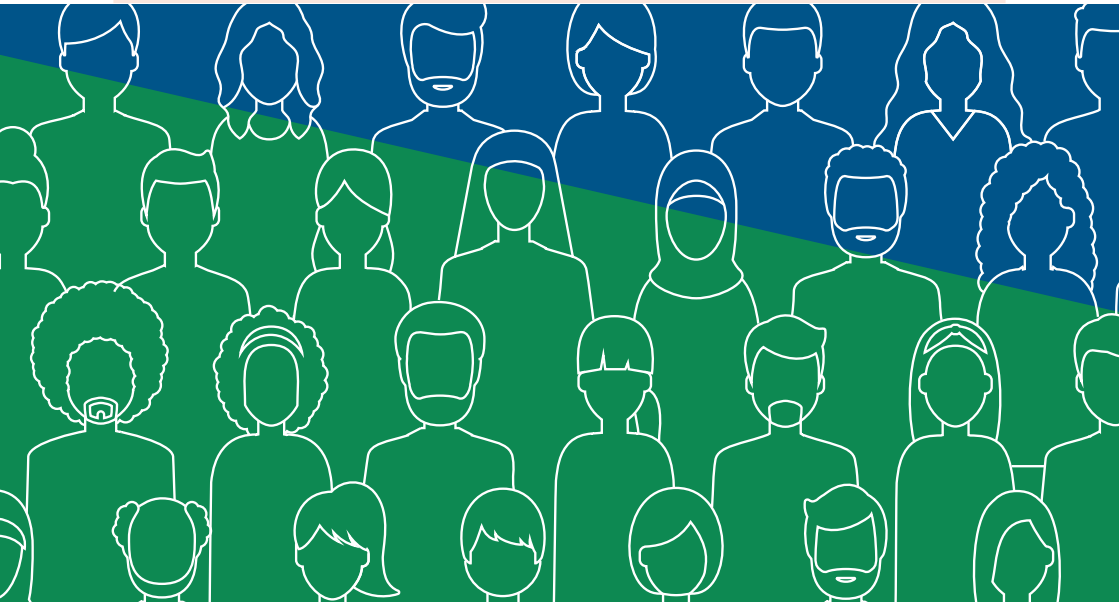
Comment améliorer la mise en œuvre de ce mécanisme ?
→ Observations et pistes d'action

QUELLES SONT LES LIMITES ACTUELLES ?

Les fonctionnaires chargés du suivi de l'accès à l'information dans les communes n'ont pas toujours les connaissances sur le cadre juridique et les compétences techniques nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre du droit d'accès à l'information

Les nombreuses responsabilités des personnes chargées du suivi de l'accès à l'information limitent le temps qu'elles peuvent dédier à cette fonction

Les fonctionnaires chargés du suivi de l'accès à l'information rencontrent parfois des difficultés dans la collecte des informations auprès des différents services de la commune



QUELLES ACTIONS ENTREPRENDRE POUR LES DÉPASSER ?

Approfondir les actions de sensibilisation et de formation à destination des équipes des communes et des élus sur la base du guide sur le droit d'accès à l'information développé par la DGCT, et notamment sur les sujets suivants :

- Le cadre juridique relatif à l'accès à l'information
- La publication proactive de données
- La gestion numérique des données.

Définir un plan d'action au niveau de la commune qui identifie :

- Les responsabilités des différents acteurs de la commune (responsables de l'accès à l'information, points focaux dans les différents services de la commune, etc.) afin de créer une équipe efficace et réactive.
- La **nature des informations** collectées et partagées avec les citoyens
- Des **mécanismes de collecte d'informations** auprès des différents services et une fréquence de collecte (informations à transmettre au responsable de gestion d'information par mail/note, mise en place d'une base de données interne, etc.)
- Des **mécanismes de partage d'information avec les citoyens et la société civile** (site internet, adresse email et ligne téléphonique pour adresser des demandes, contribution aux plateformes de données nationales, etc.)
- Un **plan de communication** sur le mécanisme d'accès à l'information.



Cela pourrait être complété par des mesures d'envergure nationale :

Approfondir les efforts entrepris de **publication de données en format ouvert et accessible** dans le but de donner aux jeunes un accès facilité aux informations qui les intéressent. Pour cela:

- En amont, réaliser un **travail d'analyse** pour identifier les données intéressant les jeunes ;
- **Diversifier les données collectées** et **les mettre à jour régulièrement** ;
- Approfondir la mutualisation de données en format ouvert et accessible à travers une **plateforme nationale unique** dans le but de faciliter l'accès des citoyens, et en particulier des jeunes, à ces données.

→ Les guides de la DGCT et de l'OCDE sur le droit d'accès à l'information visent à informer les personnels des Collectivités Territoriales et les citoyennes et citoyens sur les moyens qui existent pour accéder à l'information publique et sur ce qu'est le droit d'accès à l'information



Investir dans les données ouvertes est un plus pour la participation citoyenne !

Partager et publier des données publiques dans un format ouvert, c'est-à-dire des données dont l'usage et l'accès sont laissés libres aux usagers et qui peuvent être réutilisées et redistribuées par quiconque, peut favoriser l'implication de la population et des jeunes en particulier dans l'élaboration des politiques publiques.





En effet, donner aux citoyens un accès plus facile à des informations plus transparentes et faciles à comprendre leur permet d'absorber ces informations et d'en faire un usage concret. Ils peuvent ainsi participer de manière informée à la vie de la commune.

LES BONNES PRATIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE
Mettre en œuvre le droit d'accès à l'information au niveau local

Dans la ville de Bogota (Colombie), une application a été développée pour permettre aux parents d'être informés et de faire remonter leur avis sur la fourniture de repas scolaires

Le partage d'informations avec le public, les parents et les fournisseurs potentiels était un élément important des initiatives visant à rendre la passation de marchés pour la fourniture de repas scolaires à Bogota plus ouverte et transparente. Les détails sur la façon dont les repas ont été achetés ont donc été mis à la disposition de tous sur une plateforme publique en ligne.

Les discussions concernant le programme de repas scolaires avec les parents ont toutefois révélé que, pour eux, les informations de base sur ce qui était fourni à leurs enfants étaient le plus important : c'est-à-dire des informations qui pouvaient ne pas être réellement détaillées dans les contrats.

En mars 2018, un hackathon de 24 heures baptisé #Alimendata (un jeu de mots sur les mots espagnols pour nourriture et données) a été organisé par une coalition d'organisations gouvernementales et de la société civile pour marquer la Journée des données ouvertes et accroître le suivi social des ressources publiques consacrées aux programmes de repas scolaires dans tout le pays.

L'objectif était d'utiliser les données relatives à l'approvisionnement en repas scolaires, disponibles dans des formats de données ouvertes réutilisables, pour développer des outils conçus spécifiquement pour répondre aux besoins des parents et des enfants eux-mêmes.

Le résultat est une application facile d'utilisation qui permet aux parents et aux élèves de vérifier le menu de la semaine de leur école. L'application fournissait également aux utilisateurs des informations sur la gamme et la qualité de l'offre qu'ils devaient attendre du programme de restauration scolaire et proposait un mécanisme pour formuler des commentaires et des plaintes (en utilisant la technologie Blockchain pour garantir la transparence et l'intégrité des commentaires formulés par le public).

Source : Universidad Distrital Francisco José de Caldas (2018), Red Rita gana Hackatón #AlimenData, publié en ligne à l'adresse: https://www.udistrital.edu.co/red-rita-gana-hackaton-alimendata

A Mexico, une association a créé un jeu de société pour sensibiliser la société civile et les journalistes au droit d'accès à l'information

L'association Article 19 à Mexico a créé un jeu de société intitulé «Votre droit de savoir», dans le but d'aider la société civile, les journalistes et les militants à apprendre comment utiliser les lois sur l'accès à l'information pour garantir leurs droits, acquérir des connaissances et interpeller les gouvernements et les institutions sur des questions clés.

Le jeu a connu un grand succès dans la ville de Mexico et a été diffusé par l'Institut National mexicain pour la Transparence, l'Accès à l'Information et la Protection des données personnelles (INAI). Le jeu comprend des modules pratiques sur la manière de créer et de soumettre une demande d'accès à l'information, les institutions concernées par le processus, les types d'informations publiques existantes et les processus d'appel.

Source : OCDE (2021), *Voix citoyenne en Tunisie : La communication au service d'une administration ouverte au niveau local*, https://www.oecd-ilibrary.org/governance/voix-citoyenne-en-tunisie-2021_84077619-fr

La commune de Gabès (Tunisie) met à disposition des citoyens et de la société civile des informations clés pour le droit d'accès à l'information

La commune de Gabès publie les dispositions légales encadrant la procédure d'accès, met à disposition le formulaire de demande, mentionne expressément les noms et coordonnées des personnes chargées de traiter la demande et publie des rapports annuels sur l'accès à l'information.

Source : OCDE (2021), *Voix citoyenne en Tunisie : La communication au service d'une administration ouverte au niveau local*, https://www.oecd-ilibrary.org/governance/voix-citoyenne-en-tunisie-2021_84077619-fr

POUR RÉCAPITULER : COMMENT GARANTIR LE DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION AU SEIN DE LA COMMUNE ?

S'assurer que :

- ⊡ Les élus et cadres de la commune sont formés sur la loi d'accès à l'information et bénéficient également de formations régulières sur la publication réactive et la publication proactive d'informations
- ⊡ La gouvernance interne de la gestion de l'accès à l'information au sein de la commune est clairement établie, avec un fonctionnaire dédié spécialement au service d'accès à l'information et des points focaux mis en place au sein des services de la commune pour permettre une remontée des informations et la gestion des demandes
- ⊡ La commune dispose d'un site internet où les informations sont publiées régulièrement et de manière complète
- ⊡ La commune connaît, recense et organise la publication proactive des informations, des documents, des services, du budget et des procédures requis par la loi et toute autre information qui présente un intérêt pour les citoyens et la société civile
- ⊡ Les citoyens connaissent les services et les procédures à suivre pour bénéficier de l'information (portail Idarati, etc.)
- ⊡ Les mécanismes d'accès à l'information mis en place par la commune sont fonctionnels (numéro de téléphone, adresse email, plateforme Chafafiya, etc.)

COMMENT ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME **CHAFAFIYA** AU NIVEAU DE LA COMMUNE ?

S'assurer que :

INSTITUTIONNELLEMENT:

- ■ L'utilisation de la plateforme est adoptée par les élus et le personnel de la commune
- ■ La personne en charge du droit d'accès à l'information est également assignée comme responsable du suivi et de l'alimentation de la plateforme au sein des équipes de la commune
- ■ La gouvernance interne de la gestion de la plateforme et des demandes

des usagers est clairement établie autour de la personne en charge de la plateforme et des points focaux mis en place au sein des services de la commune pour permettre une remontée des informations et une gestion des demandes rapides, effectives et adaptées

TECHNIQUEMENT:

- La plateforme est accessible et fonctionnelle pour la commune concernée
- Les équipes de la commune, au-delà de la personne en charge du droit d'accès à l'information, sont formées régulièrement/ont une formation à jour sur son utilisation et sur l'objectif de la plateforme afin de pouvoir fournir les informations pertinentes pour répondre aux demandes adressées
- Les demandes sont traitées régulièrement
- Le guide d'utilisation de la plateforme développé par la DGCT auquel les équipes de la commune peuvent se référer est disponible

AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION DES CITOYENS :

- La commune communique sur la plateforme et met à disposition des citoyens et des autres parties prenantes des informations et une aide (personne responsable au sein des équipes de la commune) pour leur permettre d'utiliser la plateforme de façon adéquate

CELA EST VALABLE POUR LES DIFFÉRENTES PLATEFORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE DONT L'ALIMENTATION ET GESTION DEPENDENT – PARTIELLEMENT OU EN TOTALITÉ – DE LA COMMUNE.

RESSOURCES DE LA DGCT

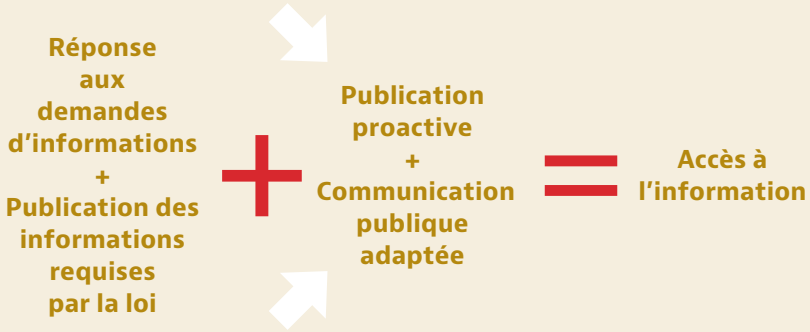
- Guide sur le droit d'accès à l'information (version arabe)
- Méthodologie de gestion du droit d'accès à l'information au niveau des Collectivités Territoriales (version arabe / version française)

RESSOURCES DE L'OCDE

- Le droit d'accès à l'information – Guide relative à la loi n°31-13 (2019)
- Les institutions garantissant l'accès à l'information : OCDE et la région MENA (2019)

LE RÔLE CLÉ D'UNE COMMUNICATION PUBLIQUE ADAPTÉE POUR METTRE EN ŒUVRE LE DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION ET MOBILISER LES CITOYENS ET LES JEUNES DANS LA VIE ET LA GESTION DE LA COMMUNE

La communication publique est un outil clé pour la pleine mise en œuvre du droit d'accès à l'information.



Une communication publique adaptée permet de rendre plus visible les activités des Collectivités Territoriales et d'ainsi faciliter l'accès des usagers aux informations, au-delà des requêtes formulées par les citoyens et des informations publiées comme obligation légale.

La communication publique est plus largement un outil indispensable d'information, d'échange et de participation des citoyens. Mieux communiquer accroît leurs connaissances sur les politiques publiques ou les changements en cours, tout en facilitant leur acceptation de la communication.

Cela est particulièrement important pour les jeunes dont la confiance dans les institutions publiques reste fragile aujourd'hui.

Ainsi, une communication qui prend en compte les préoccupations des citoyens, et notamment des jeunes, et leurs habitudes de « consommation média » leur donne plus d'occasions de s'engager dans la vie publique.

Elle consolide également la légitimité des décisions, la confiance dans la commune et leur satisfaction vis-à-vis des services publics.

Pour une communication adaptée à destination de tous les citoyens, s'assurer que :

- Les moyens de communication utilisés sont divers (médias traditionnels, téléphone et SMS, Internet, réseaux sociaux, réunions publiques, tableaux d'affichage publics, utilisations d'intermédiaires tels que les associations, les écoles, etc.) afin d'atteindre tous les groupes de la population
- Lorsque la communication cible un groupe particulier, les canaux de communication utilisés sont pertinents : par exemple, renforcer la communication sur les réseaux sociaux quand l'information concerne plus particulièrement les jeunes
- Communiquer les informations sous un format clair et compréhensible de tous pour que les citoyens puissent s'en saisir
- La commune dispose d'un service de communication, au sein duquel la ou les personnes de l'équipe bénéficient de formations régulières sur les outils de communication et les compétences techniques nécessaires à leur mission
- Il existe une stratégie de communication dans la commune
- Les équipes de la commune sont formées aux outils numériques pour faciliter les échanges avec les citoyens, notamment les jeunes, à travers les médias sociaux et d'autres plateformes en ligne

PLUS D'INFORMATIONS

RESSOURCES DE L'OCDE

- Faire participer les jeunes au gouvernement ouvert : Guide de communication
- Voix Citoyenne au Maroc: Le rôle de la communication et des médias pour un gouvernement plus ouvert
- Voix citoyenne au Maroc 2021 : La communication au service d'une administration ouverte au niveau régional

FIXER LES RÈGLES DE LA PARTICIPATION POUR UN IMPACT DURABLE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE



QUELS SONT LES PRINCIPAUX DÉFIS EN MATIÈRE DE PARTICIPATION CITOYENNE ?

Les entretiens menés auprès des communes pilotes ont permis d'identifier les 5 défis principaux rencontrés par les autorités locales dans la mise en œuvre de la participation citoyenne, et notamment de la participation des jeunes.

- **Assurer une formation continue des élus et fonctionnaires**
- **Formaliser le rôle des processus participatifs dans la vie publique locale**
- **Préciser la gouvernance des processus participatifs (ainsi que les capacités humaines, techniques et financières)**
- **Adapter et moderniser les processus participatifs en fonction des attentes des citoyens, surtout des jeunes**
- **Améliorer la sensibilisation des citoyens dans leur diversité**

Pour y répondre, il est recommandé de développer **une approche intégrée de la participation**.

PLANIFICATION D'UN CADRE COHERENT ET EFFICACE DE PARTICIPATION

- Sensibilisation de tous les citoyens
- Engagement des élus en faveur de la participation
- Attention particulière portée aux besoins et priorités des jeunes lors de la mise en place de mécanismes et outils de participation
- Formation continue des élus et fonctionnaires
- Gouvernance et ressources humaines, techniques et financières définies et adaptées
- Participation citoyenne inscrite dans la vie de la commune sur le long terme



UTILISER UN CADRE DE RÉFLEXION POUR PLANIFIER LA PARTICIPATION CITOYENNE

Pour faire de la participation un succès durable dans l'action publique locale, il est important de reconnaître **deux postulats incontournables**:

1. L'impact des initiatives de participation dépend du bon fonctionnement des institutions publiques et des outils et processus disponibles et connus des citoyens pour créer une culture de la participation, et plus largement du gouvernement ouvert.
2. La participation peut avoir des avantages déterminants et servir d'outil pour atteindre une gamme d'objectifs politiques plus larges comme une amélioration de la qualité des services publics ou une confiance plus grande dans l'administration. L'amélioration de la culture de la participation peut aussi constituer un objectif de développement local.

Il est donc important d'utiliser un cadre de référence pour comprendre les liens entre les divers aspects/étapes impliqués dans la promotion d'une culture de participation et pouvoir anticiper et évaluer les résultats et bénéfices attendus des pratiques participatives.

Les 10 dispositions de la **Recommandation de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert** recensent tous les éléments nécessaires au développement d'une culture de gouvernement ouvert et à son intégration dans le cycle des politiques publiques à tous les niveaux de gouvernement. Les recommandations peuvent être organisées sous forme de **théorie du changement** pour guider les décideurs dans l'amélioration de la gouvernance et de la mise en œuvre des pratiques participatives et mieux en mesurer l'impact.

GOUVERNANCE DE LA PARTICIPATION

CADRES

Quelles sont les préconditions pour engager un processus de participation ?

Cadres légal, politique et institutionnel

PROCESSUS

Qu'est-ce qui promeut une culture de la participation ?

Processus de gouvernance

MISE EN ŒUVRE

ACTIONS

Dans quelle mesure le gouvernement est-il participatif ?

Actions et initiatives gouvernementales

AMBITIONS

RESULTATS

Quels résultats sur les interactions des citoyens avec les initiatives de participation ?

IMPACTS

Effets plus larges de l'ouverture sur les relations entre le gouvernement et les citoyens et le mode de fonctionnement de l'Etat

LES RESSORTS ET LES BÉNÉFICES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE: DU CHANGEMENT

Cadre légal

- Un cadre légal fixant les obligations des collectivités en matière de participation
- Une loi sur l'accès à l'information

Politique

- Existence de plans d'action du gouvernement ouvert au niveau régional
- Politiques publiques locales en matière d'ouverture

Institutionnel

- Des responsabilités clarifiées au sein des collectivités

- Promouvoir la participation (formation, sensibilisation, partage d'expérience, guides, lignes directrices…)
- Communiquer efficacement (interne et externe)
- Coordonner les initiatives
- Suivre et évaluer (collecter et publier les données sur les initiatives, renforcer les capacités des fonctionnaires pour anticiper l'impact)

Le gouvernement entend les points de vue, les perspectives et les contributions des citoyens et parties prenantes qui :

- Ont des opportunités réelles d'influencer les décisions (pertinence)
- Ont des opportunités égales de participer aux processus de prise de décision (accessibilité)
- Peuvent participer à travers l'ensemble du cycle des politiques publiques (opportunité)

- **Sensibilisation aux droits et initiatives** liés à la participation (c'est-à-dire grâce à une meilleure communication publique)
- **Participation et exercice des droits**
- **Satisfaction lors de l'interaction avec le gouvernement** sur une initiative liée à la participation

- **Confiance dans le gouvernement**
- **Perception de la corruption**
- **Satisfaction par rapport aux services**
- **Respect des lois et règlementations**
- **Croissance inclusive**
- **Efficacité du secteur public etc.**

Source:
Travail de l'auteur sur la base du document OCDE (2020), A Roadmap for Assessing the Impact of Open Government Reform, GOV/PGC/OG (2020)5/REV1, Paris, OCDE

GOUVERNANCE DE LA PARTICIPATION

CADRES

CLARIFIER LA GOUVERNANCE DE LA PARTICIPATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Afin de permettre le développement d'une culture de la participation citoyenne au niveau local, il est important que le cadre légal et institutionnel ainsi que les politiques publiques locales constituent un environnement favorable à la mise en œuvre de pratiques participatives[2].

Quelques pistes d'action:

- Recenser et analyser les règles (rôles et responsabilités) et objectifs fixés pour les communes.
- Préciser le centre de décision et les responsabilités au sein de la commune en matière de participation.
- Pour aller plus loin: Faire de la participation un objectif stratégique de développement et une méthode intégrée dans la gestion des politiques publiques locales.

Option 1: inclure la participation dans un document stratégique local : saisir l'opportunité du processus d'élaboration du PAC et son processus de consultation pour préciser les contours de la participation comme méthode, outil d'élaboration et comme objectif du développement local dans le document stratégique

Option 2: développer une stratégie de participation locale en co-créant avec les citoyens une vision et les objectifs de la participation au sein de la commune à moyen terme, ainsi qu'en identifiant conjointement des principes directeurs en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et évaluation

[2] Source : OCDE (2017), *Gouvernement ouvert : contexte mondial et perspectives*, http://dx.doi.org/10.1787/9789264280984-fr.

L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS CADRES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES COMMUNES DES PAYS DE L'OCDE

La Charte de la Ville de Glasgow (Royaume-Uni)

En mai 2018, le conseil municipal de Glasgow a produit sa première charte de la ville. La charte de la ville est un accord informel entre le conseil et les citoyens qui énumère les engagements, objectifs et normes partagés. Elle a été créée et développée par le dialogue et la consultation avec les citoyens.

La charte résume ce que les citoyens ont dit sur leur vision de Glasgow, sur la manière dont le conseil municipal et les citoyens peuvent travailler ensemble et jouer leur rôle dans l'amélioration de la ville, ainsi que sur les rôles, responsabilités et droits respectifs des citoyens et des acteurs publics.

La charte couvre les thématiques suivantes : la participation à la vie publique, les consultations, le recyclage, les déplacements, l'adoption d'un mode de vie plus sain, le bénévolat, etc. La charte se concentre notamment sur la participation et l'engagement, donnant aux citoyens de Glasgow le droit d'être impliqués de manière significative dans la planification et la conception des services qu'ils utilisent, et de voir leurs opinions sur la ville écoutées et prises en compte par le conseil.

Source : https://www.glasgow.gov.uk/citycharter

La charte de démocratie locale de Montreuil (France)

La charte de la démocratie locale de Montreuil énonce les valeurs et enjeux partagés autour de la participation citoyenne et les décline de manière concrète. Elle présente les conditions de réussite des démarches participatives afin que tous les acteurs puissent se les approprier et en être garants. Elle renforce le lien entre débat public et prise de décision. Elle propose un socle de notions favorisant la diffusion d'une culture de la participation citoyenne. Elle est un support de redynamisation des conseils de quartier. Elle inscrit le projet de budget participatif comme déclinaison innovante et ambitieuse de l'offre de participation. En interne, elle permet de piloter dans la durée une réflexion sur les nombreuses initiatives de concertation à Montreuil, actions qu'il convient d'articuler entre elles et de mettre en cohérence.

Lire la charte ici

Source : https://www.montreuil.fr/democratie-locale/charte-de-la-democratie-locale

La Charte de Paris pour la participation citoyenne de 2017 prend en compte les apprentissages de la précédente charte

La Charte de Paris pour la participation citoyenne a été adoptée en 2017 à la suite d'un processus de développement inclusif. Elle est basée sur une précédente charte qui a été améliorée pour prendre en compte les expériences de la première version.

Elle comprend les sections suivantes :

- Ce que signifie la participation
- Comment mettre en place une participation libre et inclusive
- Comment faire connaître la participation de tous et toutes
- Comment rendre la participation plus lisible
- L'importance de la transparence et de créer un « contrat de participation » avec les citoyens
- Renouveler et mettre en lien les institutions citoyennes
- Renforcer le rôle des citoyens dans les affaires municipales
- Encourager les agoras et l'innovation publique
- Inscrire la culture participative dans la durée
- L'importance de promouvoir et de faire vivre la charte

La charte est disponible ici.

Source : OCDE (2020), *Open Government Scan of Lebanon, Revues de la Gouvernance Publique OCDE*, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/d7cce8c0-en.



CLARIFIER LA GOUVERNANCE DE LA PARTICIPATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Afin de permettre le développement d'une culture de la participation citoyenne, il est également important que les Collectivités Territoriales s'organisent de manière à ce que les responsables publiques, la société civile et les citoyens disposent des **informations, des capacités et des ressources suffisantes** pour mettre en place et participer à des initiatives de participation.

Quelques pistes d'action:

- **Fixer des normes de bonnes pratiques** applicables aux mécanismes de participation.
- **Planifier le développement des connaissances et des capacités** des élus, de l'administration, de la société civile et des citoyens par le biais de formations et d'outils de sensibilisation aux pratiques de démocratie participative.
- **Clarifier les mécanismes de suivi et évaluation** des démarches de participation en cours ainsi que leurs retombées, dans une optique d'apprentissage collectif (par exemple déterminer quels sont les processus les plus efficaces et ceux qui le sont moins dans certains contextes). Il importe de pouvoir mesurer les effets des recommandations sur les réformes, sur la confiance des individus envers leurs concitoyens et les pouvoirs publics, et de la participation sur l'état d'esprit et le comportement des participants eux-mêmes. Le suivi et l'évaluation contribuent à renforcer la crédibilité ainsi que la confiance des citoyens à l'égard de la démocratie participative et de l'autorité qui en est à l'initiative.
- **Préciser un budget** spécifiquement consacré au financement des mécanismes de participation, à la fois ceux institutionnalisés et ceux à l'initiative de la commune.

MISE EN ŒUVRE

CLARIFIER LE « MODE D'EMPLOI » DES PRATIQUES PARTICIPATIVES

Il ne peut y avoir de modèle unique de participation citoyenne, chaque commune peut développer ses propres pratiques. Cependant, il est important que les initiatives puissent être construites selon une logique de référence que l'ensemble des parties prenantes peut s'approprier.

La commune peut ainsi clarifier une méthodologie reprenant les étapes essentielles mentionnées ci-dessous[3]:

1. Vérifier l'adéquation avec le cadre légal et institutionnel

2. Définition d'objectifs de participation clairs et cohérents avec le PAC

3. Identification des parties prenantes représentatives

4. Mise à disposition de capacités adaptées

5. Information des citoyens sur les opportunités de participation

6. Choix des mécanismes et outils

7. Evaluation pour une reconduite, une redéfinition ou une supression

[3] Source : OCDE (2017), *Gouvernement ouvert : contexte mondial et perspectives*, http://dx.doi.org/10.1787/9789264280984-fr et OCDE (2022), *OECD Guidelines for Citizen Participation Processes*

POINT D'ATTENTION

- **Prévoir suffisamment de temps pour mettre en œuvre le processus de participation.** La mise en œuvre de processus plus simples, tels que des consultations publiques, peut prendre quelques mois, de la préparation des documents nécessaires à la communication et à l'invitation des citoyens à participer, en passant par l'octroi d'un délai suffisant pour qu'ils puissent apporter leur contribution. Les processus plus complexes, tels que les budgets participatifs ou les processus délibératifs, peuvent prendre beaucoup plus de temps, en fonction de leur ampleur. Par exemple, pour un processus délibératif, plusieurs mois sont nécessaires pour obtenir l'adhésion des parties prenantes et des décideurs, environ deux mois pour mener un processus de sélection aléatoire des participants, et plusieurs mois d'apprentissage et de délibération des participants (car ils se réunissent tous les week-ends ou un week-end sur deux).

- S'assurer que le **processus de participation est aligné sur le processus de prise de décision**. La participation doit être opportune afin d'éclairer la prise de décision.

- **Préparer un calendrier détaillé.** Il doit comprendre les étapes préparatoires, telles que la réservation du lieu de réunion et la préparation du matériel d'information, ainsi que les étapes de mise en œuvre du processus (durée des sessions en personne, intervalle de temps entre les sessions, etc.)

MISE EN ŒUVRE

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VOS PRATIQUES POUR UNE MEILLEURE CULTURE DE PARTICIPATION

Pour que les Collectivités Territoriales entendent et prennent effectivement en compte les points de vue, les perspectives et les contributions de tous les citoyens et parties prenantes, il est aussi nécessaire de chercher à maintenir la qualité des pratiques de participation en recherchant PERTINENCE, ACCESSIBILITE et OPPORTUNITE.

Rappeler les règles d'or d'une participation de qualité

Penser à diversifier vos outils et envisager des méthodes innovantes

Rappeler les règles d'or pour améliorer la culture de la participation

1. Comprendre et identifier les besoins et les priorités des citoyens dans leur ensemble

Les besoins des citoyens sont différents en fonction de leur âge, situation socio-économique, situation géographique, etc. Les jeunes ne forment pas non plus une catégorie homogène. Celle-ci regroupe en effet une grande diversité de personnes aux origines, attentes et besoins variés.

- Identifier les thèmes qui font réagir les citoyens, qui motivent leur engagement, par le biais de canaux formels et informels / en ligne, surtout les jeunes.

2. Donner du sens à l'implication des citoyens

Pour encourager les citoyens à participer, il faut qu'ils puissent voir l'impact concret qu'aura leur participation au-delà de leur simple implication dans un conseil, leur signature d'une pétition, etc.

- Montrer « à quoi ça sert » – Il s'agit de mettre en place la confiance dans le fait que leur implication va permettre de changer quelque chose, que leur investissement en vaut la peine (poser des objectifs, des règles du jeu, partager des résultats attendus, préparer l'évaluation, rendre compte, etc.)

- Rendre compte de ce qui est fait ; informer les participants et le grand public des résultats du processus de participation des citoyens est une étape essentielle. C'est aussi une étape qui est souvent négligée. Sans une reconnaissance appropriée du travail et des contributions des citoyens et des parties prenantes, les participants pourraient recevoir le message erroné que leur contribution n'était pas importante ou ne sera pas prise en compte, ce qui les découragerait de participer à des activités similaires à l'avenir. Les citoyens devraient également savoir lesquelles de leurs recommandations seront prises en compte et comment, et pourquoi certaines d'entre elles pourraient ne pas être utilisées. Cela accroît la transparence et la responsabilité du processus de participation.

3. Donner des opportunités à tous et toutes de s'exprimer et de s'impliquer dans la vie locale

Il est important de faire évoluer les mécanismes de participation vers des modes de dialogue avec plus de réciprocité et des formats plus innovants, notamment grâce aux opportunités qui sont offertes par les nouvelles technologies, ce qui est utile surtout pour impliquer les populations les plus jeunes.

Cependant, il est important de ne pas négliger les échanges en présentiel et les modes de participation traditionnels, qui ne peuvent pas être complétement remplacés par des formats en ligne, surtout dans les zones rurales isolées et les zones urbaines marginalisées où les citoyens, y compris les jeunes, ne sont pas forcément des utilisateurs réguliers d'Internet.

4. Accompagner, outiller et former les citoyens

Les personnes ne sont pas toutes égales dans la participation : certains ont plus de faciliter à s'exprimer, maîtrisent mieux les enjeux, ne craignent pas de se confronter à la critique, etc.

- Œuvrer pour instaurer un climat d'écoute, d'échange et de construction respectueux de chacun (préparer, désigner des « chuchoteurs » qui peuvent réexpliquer, valoriser des expertises moins reconnues, favoriser les échanges en petits groupes et des formes nouvelles d'expression, etc.).
- Leur donner accès à un large éventail de ressources (guides, infographies, forums de bonnes pratiques) qui présentent les différentes formes que peut prendre la participation citoyenne, ses objectifs, ce qui est mis en place dans d'autres communes au Maroc mais aussi dans d'autres pays pour développer leur culture de la participation.

5. Informer et communiquer avec les citoyens de façon adaptée

Communiquer sur les mécanismes de participation qui existent est un prérequis essentiel à la participation des citoyens. Il faut communiquer de façon adaptée, c'est-à-dire :

- En faisant apparaître clairement les bénéfices de la participation pour les citoyens : ce à quoi ils peuvent contribuer, les implications concrètes que cela peut avoir sur leur qualité de vie, leur accès aux services publics, etc.
- En prenant en compte les préoccupations des différents groupes de citoyens, leurs habitudes de « consommation média », les lieux de vie qu'ils fréquentent, etc. pour pouvoir leur proposer des opportunités de participation qui les concernent et qui les intéressent.

6. Autonomiser les citoyens, en particulier les jeunes, et les laisser s'impliquer en toute liberté

Les jeunes, plus peut-être que d'autres publics, ont besoin de savoir exactement dans quoi ils s'engagent : il leur est souvent plus facile de s'impliquer dans une dynamique s'ils connaissent déjà une ou deux personnes.

- S'appuyer sur des relais (par exemple, les jeunes qui sont des membres réguliers d'associations, de conseils de jeunes, etc.) et promouvoir l'idée que « participer » peut revêtir de nombreuses formes (être présent, prendre la parole, réaliser une action pour son quartier, être bénévole pour un événement, etc.)

Penser à **diversifier** les outils et envisager des **processus innovants**: de nombreuses méthodes existent !

- Penser à commencer par les méthodes « légères » (ex : redéfinition des fiches de retour) et en faire des actions qui amènent à des résultats rapides, faisant en sorte de communiquer à la population locale ce que la commune a tiré de concret de leurs contributions.
- S'inspirer des méthodes d'intelligence collective et de l'engagement citoyen pratiquées par d'autres acteurs marocains (ex.la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement), inviter les représentants de ces entités à accompagner l'adaptation de leurs méthodes au contexte de la commune.
- Expérimenter progressivement des méthodes plus « intensives », mettant en place un comité de suivi qui intègre les voix des citoyens et qui aura pour vocation d'apprendre en continu de chaque initiative et activité.



Participation citoyenne PEU développée dans la commune



Participation citoyenne TRÈS développée dans la commune

Les méthodes qui sont souvent les plus « légères » et faciles à mettre en œuvre pour faire participer les citoyens :

- Micro-enquêtes pour identifier les besoins et/ou avoir les retours des citoyens ;
- Appels à l'action pour mobiliser les pairs et les voisins…

Les méthodes modérément approfondies en termes d'investissement de temps et de moyens :

- Ateliers « town hall » pour répondre aux questions,
- Ateliers "design thinking" pour développer les idées,
- Concours d'innovation
- Hackathons* et idéathons

Les méthodes les plus approfondies pour impliquer les citoyens :

- le budget participatif,
- les assemblées citoyennes (tirées au sort),
- les dialogues génératifs pour comprendre les problèmes complexes…

* Un hackathon, inspiré du mot « marathon », est un événement où programmeurs informatiques et autres se réunissent pour développer des logiciels.

LA MISE EN PLACE DE PLATEFORMES DE CONSULTATION CITOYENNE POUR IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA GESTION DE LA VILLE

La Ville de Nivelles (Belgique) a utilisé une plateforme de consultation citoyenne pour interroger les citoyens sur la gestion de la ville

La plateforme fédérale belge de consultation citoyenne, *MonOpinion*, permet d'organiser des processus participatifs, tels que des appels à idées, des budgets participatifs ou des enquêtes. Son objectif est d'engager davantage les citoyens à travers des processus inclusifs par le biais de cette plateforme. Elle permet de lancer une discussion avec la population et de stimuler les débats. Pour participer activement à un débat, le citoyen peut formuler des propositions, réagir, voter pour, suivre ou commenter les propositions existantes et en recommander aux autres utilisateurs. Une fois la consultation clôturée, une présentation des résultats est mise en ligne.

La plateforme a été utilisée en 2018 pendant un mois par la commune de Nivelles pour nourrir la réflexion des autorités communales sur la gestion de la ville, avec un bilan de 130 participants, 25 propositions générées et 253 votes. Les résultats de la consultation ont été présentés à l'Hôtel de Ville, affirmant la validation des 25 propositions et leur intégration dans un plan d'action pluriannuel.

Source : https://nivelles.monopinion.belgium.be/pages



A Madrid (Espagne), la plateforme numérique de participation citoyenne *Decide Madrid* est utilisée pour des consultations publiques, des exercices de budgétisation participative, etc.

Depuis 2015, la ville de Madrid exploite la plateforme en ligne *Decide Madrid* pour permettre aux citoyens de faire des propositions et de voter sur des projets dans leur ville. La plateforme est utilisée pour les décisions de budgétisation participative de plus de 100 millions d'euros de dépenses annuelles, pour les consultations, pour les propositions législatives et politiques, et pour les délibérations qui donnent à l'administration municipale un aperçu de l'opinion publique.

La plateforme est basée sur le logiciel open source Consul, et a dépassé les 400 000 utilisateurs en 2018. Pour assurer son succès, Decide Madrid a beaucoup investi dans sa communication afin de faire connaître au plus grand nombre de citoyens les possibilités de participation et la manière de le faire. Ce travail est guidé par un manuel qui donne des indications sur la communication quotidienne, les campagnes et l'utilisation des médias sociaux et des canaux numériques.

Source: Ana Carillo Pozas, Decide Madrid, présentation au cours de l'atelier « Vers des Municipalités Ouvertes en Tunisie: La Communication Publique Locale et le Gouvernement Ouvert » le 23 Octobre 2019 à Sousse



POINT D'ATTENTION

L'utilisation d'outils numériques pour la participation des citoyens et des parties prenantes est une pratique répandue à tous les niveaux de gouvernement dans le monde. Il est normal que les autorités publiques soient enclines à s'adresser au public en utilisant des outils numériques, car cela peut sembler plus accessible, facile à mettre en place, permettant une participation instantanée et massive, etc.

Cependant, avant d'utiliser les outils numériques pour les processus participatifs, les autorités publiques doivent prendre en compte certaines considérations :

- Garder à l'esprit les fractures numériques existantes. Il est important de toujours proposer une alternative non numérique pour garantir l'inclusion des populations exclues du numérique. Les processus participatifs, ainsi que les services publics, doivent viser l'égalité d'accès et de participation. Les alternatives non numériques peuvent être par exemple : un vote physique, des consultations par téléphone ou tout autre mécanisme en personne (ateliers, kiosques, courrier papier, etc.).
- L'utilisation d'outils numériques nécessite des ressources. Celle-ci n'implique en effet pas de réduction des coûts ou des ressources nécessaires ; les autorités publiques ne doivent donc pas considérer le numérique comme une option d'économie. Au contraire, une utilisation qualitative des outils numériques, qui garantit l'inclusion et une participation efficace, nécessite des ressources techniques, humaines et financières.
- L'utilisation d'outils numériques peut présenter des défis en matière de transparence et de responsabilité. Il est essentiel de s'assurer que la technologie choisie est sûre.

Source : OCDE (2022), *OECD Guidelines for Citizen Participation Processes*

PLANIFIER **SPÉCIFIQUEMENT** LA PARTICIPATION DES JEUNES



UN BESOIN INCONTOURNABLE DE PENSER **« PLANIFICATION DE LA PARTICIPATION DES JEUNES »**

Dans le cadre de la planification de la participation des citoyens, il est également important de s'intéresser plus particulièrement à l'engagement des jeunes dans la vie publique. Au Maroc comme dans de nombreux pays du monde, les jeunes se mobilisent de façon limitée dans le cadre des mécanismes de participation citoyenne ouverts à tous, en partie car ils en sont peu souvent informés ou parce que ces mécanismes sont peu propices au dialogue avec les jeunes.

Il est donc nécessaire d'élargir les possibilités pour les jeunes de participer à des procédures formelles de prise de décision et de faire entendre leur voix à la fois sur les sujets qui leurs sont propres à travers des mécanismes qui leur sont spécifiquement dédiés afin de valoriser leurs attentes et leurs priorités, mais aussi plus largement sur les politiques et services publics locaux par le biais des outils et mécanismes de participation généraux.

Dans ce contexte, il est essentiel que les communes développent une approche globale et stratégique de la participation des jeunes et puissent envisager des mécanismes institutionnalisés, structurés et pérennes pour formaliser le dialogue et l'inscrire dans la durée, comme par exemple des conseils de jeunes ou des initiatives de budget participatif. Il est également important que cette approche soit suffisamment flexible pour que des mécanismes ad hoc et ponctuels puissent être mis en place de façon spontanée sur un sujet jugé prioritaire ou à l'occasion d'un évènement spécifique, tels que des hackathons ou encore des réunions publiques.

DÉVELOPPER UN PLAN D'ACTION POUR LA JEUNESSE

De nombreuses communes marocaines mettent d'ores et déjà en place un certain nombre d'outils et de mécanismes structurés dédiés afin de formaliser la participation des jeunes dans la vie publique au-delà des instances consultatives au sein desquelles ils peuvent siéger, comme les conseils de jeunes, des rencontres publiques pour les jeunes, des conventions de partenariat avec les associations, etc.

Afin d'assurer que ces initiatives s'inscrivent durablement en cohérence dans l'action locale en faveur de la jeunesse et contribuent aux objectifs locaux de développement, les communes peuvent développer un plan d'action local pour opérationnaliser leur vision stratégique de la jeunesse.

Le plan communal pour la jeunesse est un outil de gestion qui peut aider les communes à mettre en place une planification stratégique des affaires de la jeunesse.

Cela permet :

- De créer en commun avec les jeunes une vision d'une vie publique locale répondant à leurs aspirations et besoins ;
- D'unir les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux derrière cette vision commune et d'identifier les buts et objectifs stratégiques ;
- D'identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires pour atteindre les objectifs définis ;
- De déterminer une feuille de route et des objectifs réalisables dans un délai fixé.

QUE DOIT CONTENIR UN PLAN D'ACTION POUR LA JEUNESSE ?

1) Des objectifs
2) Une durée d'action
3) Un budget
4) Le groupe cible
5) Les rôles et les responsabilités des différents acteurs
6) Les outils qui peuvent être mis en place
7) La communication autour du plan d'action
8) Des indicateurs et des mécanismes de suivi et d'évaluation

Etc.

POINT D'ATTENTION

Le plan d'action ne doit pas être entendu comme un simple document mais plutôt comme un outil de travail pour soutenir le développement de politiques innovantes en faveur des jeunes (avec un développement des compétences, des partenariats et des outils d'évaluation de l'impact).



UN CHEMINEMENT TYPE VERS **LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION** POUR LA JEUNESSE ANCRÉE DANS LA VIE DE LA COMMUNE

Comprendre les besoins des jeunes

Une charte pour la jeunesse co-construite pour la création d'une vision conjointe

Élaboration d'un plan communal pouvant comprendre par exemple la création d'un Conseil de la jeunesse

Développement des compétences

Choix des mécanismes et outils

Plan d'action annuel

PARALLÈLEMENT, ASSURER LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA VIE DE LA COMMUNE EN TANT QUE CITOYENS À PART ENTIÈRE



ZOOM SUR L'ORGANISATION D'UNE LARGE CONCERTATION JEUNESSE POUR CO-CONSTRUIRE UNE VISION CONJOINTE

Si la consultation permet de recueillir les avis et les attentes des citoyens, la concertation va plus loin et offre l'opportunité d'associer ces derniers tout au long de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un projet ou d'une politique. Cela donne ainsi aux citoyens un rôle à part entière dans la définition et construction de l'action publique.

Pourquoi cela est-il important ?

Une concertation est essentielle pour planifier de manière cohérente, avec une appropriation par tous les acteurs concernés la participation des jeunes sur l'ensemble du cycle politique.

Il y a 5 étapes à suivre pour la mener à bien et en faire une « rampe de lancement » pour développer une vision et un plan local de la jeunesse avec et pour les jeunes :



1) Préparer la concrétisation d'une volonté

Le développement d'une telle démarche de concertation jeunesse implique que l'on se pose les questions suivantes :

- Quel est le public cible ? Comment s'assurer qu'il soit représentatif ?
- Qui doit mener cette démarche au sein de la collectivité (par exemple, créer un groupe de travail interservices et interquartiers) ?
- Quels délais impartis pour mener à bien cette démarche? Quel est le calendrier possible ?
- Quelles sont les capacités mobilisées (budget, ressources humaines) ?
- Comment suivre et évaluer ses réussites et ses défis ?

Le lancement de la démarche doit être partagé avec l'ensemble des élus et fonctionnaires. Pour une parfaite appropriation, ceux-ci peuvent répondre à un premier questionnaire qui sera proposé chaque année pour une meilleure évaluation des besoins.

Un évènement ouvert de « brainstorming » peut également être organisé pour mobiliser les parties prenantes.

2) Comprendre et planifier

Étudier le contexte, concevoir une stratégie de concertation

- Analyse documentaire, étude de visibilité, étude terrain, entretiens
- Cartographie d'acteurs
- Stratégie de concertation, plan de mobilisation

Pour préparer la concertation, il convient de:

- Identifier les jeunes à mobiliser et leur relais ainsi que les questions qui vont leur être posées
- Mutualiser les éléments déjà à disposition et s'appuyer sur les mécanismes existants
- Rassembler une équipe pour concevoir la concertation (par exemple, des jeunes déjà engagés dans certains quartiers)
- S'inspirer de démarches similaires mises en place dans d'autres pays peut également être utile.

3) Présenter le projet

Donner les moyens de connaître le projet

- Actions de mobilisation
- Une identité graphique/ un nom au projet
- Des outils de présentation
- Une diffusion réfléchie des outils
- Une mobilisation de tous, notamment des publics marginalisés
- Une démarche proactive pour aller à la rencontre des citoyens

Plusieurs idées pour mobiliser !

- Se doter d'un kit de communication pour présenter la démarche.
- L'élaborer avec une jeune agence de communication ou avec des étudiants en communication.
- Commencer l'élaboration du portrait de la commune telle que voulue par les jeunes : aller à la rencontre des jeunes et s'enquérir de leurs besoins, de leurs priorités mais aussi des obstacles auxquels ils font face. Ce type d'opération permet à la fois de mobiliser largement, mais aussi de récupérer des éléments d'information fiables à présenter au cours de la démarche.
- Mobiliser des jeunes volontaires pour soutenir la démarche globale
- Engager les associations de la commune et d'autres parties prenantes pour créer un réseau de la jeunesse au niveau local.
- Assurer que les jeunes les plus marginalisés puissent accéder aux échanges. Informer largement : réunir les relais (associations, écoles, éducateurs sportifs, etc.) lors d'une séance de lancement de la démarche, relayer sur les réseaux sociaux, diffuser une campagne de communication en ligne et dans les médias suivis par les jeunes. Être organisé pour mobiliser les parties prenantes.

› *La ville de Clermont-Ferrand en France a lancé une concertation auprès des 16-25 ans pour mieux connaître leur vision de la ville et identifier leurs besoins et attentes.*
Pour inciter à participer : une vidéo, un filtre Snapchat, des affiches dédiées, envoi de 8000 SMS, des équipes dans les quartiers sensibles.

Conseils pour communiquer avec les jeunes

- Adopter le point de vue du destinataire de la communication, ici les jeunes. Les connaissances des personnels de la commune ne sont pas forcément les mêmes que celles des jeunes.
- S'adresser directement au destinataire, et désigner l'institution ou organisation à l'origine de la communication à la première personne du pluriel «nous».
- Commencer par ce qui est le plus important. Par exemple, le cadre juridique n'en fait en général pas partie. Ces informations « de contexte » doivent être à la suite du message le plus important de la communication, de préférence à la fin du texte.
- Organiser l'information dans un ordre logique.
- Utiliser:
 - Des mots qui sont familiers aux destinataires
 - Des mots ayant un sens précis plutôt que des termes vagues.
 - Des mots plus courts et plus simples.
- Éviter autant que possible :
 - Les exagérations
 - Les termes trop techniques. Si cela n'est pas possible, expliquer les mots utilisés.
- Utiliser des titres qui organisent la structure du texte et permettent au destinataire de naviguer rapidement dans les sections pertinentes.
- Rédiger des phrases courtes et directes - 15 à 20 mots maximum.

Source: OCDE (2022), *OECD Guidelines for Citizen Participation Processes*

4) Favoriser l'expression

Les sujets posés et la manière dont les questions sont abordées doivent être adaptés aux jeunes. Cela inclut des modes de rassemblement et d'expression adaptés tels que:

- En présentiel ou en ligne
 - Balades urbaines
 - Ateliers de travail
 - Dispositifs de participation en ligne
 - Auditions individuelles/ collectives
- En utilisant des registres originaux dans ce type de démarche (théâtre, ludique, artistique, etc.) et innovants
- En incitant aussi à l'échange plus traditionnel dans le cadre d'un échange oral en accompagnant les jeunes.

Dans tous les cas :
Orchestrer les réponses aux questions, les modalités de prise en compte des propositions

5) Restituer

Synthétiser et donner suite à la conception d'idées

- Présenter les avis convergents / divergents
- Faire un retour sur les points d'évolution du projet
- Expliquer les raisons de non-prise en compte de certaines propositions

Cette étape est également une opportunité de valoriser la démarche participative !

Cette phase de restitution doit aussi permettre de donner rendez-vous : quelle est la prochaine étape, les prochains rendez-vous, comment, avec qui.

LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE DES JEUNESSES EN OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

La mise en place d'une nouvelle stratégie régionale des Jeunesse en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a fait de la jeunesse une priorité et mettre les jeunes au centre des politiques régionales.

Dans ce sens, une large consultation de la jeunesse a été organisée en 2017. Elle fut ponctuée par plusieurs temps forts :

1. Un diagnostic de territoire

À travers des données de cadrage mais également des témoignages et contributions d'acteurs jeunesse du territoire, le diagnostic présente une synthèse de la réalité des situations des jeunes en Occitanie/Pyrénées–Méditerranée, en prenant en compte la diversité des territoires et des parcours. Réalisé sous un angle thématique (Formation, Emploi ; Vie quotidienne ; Citoyenneté), le document dresse les atouts et les enjeux en matière de jeunesse dans la région et sert de base pour la réflexion sur les orientations stratégiques en matière de politique de la jeunesse.

2. Quatre réunions territoriales des acteurs Jeunesse

Plus de 650 acteurs de la jeunesse (associations, services de l'État, collectivités territoriales, etc.) ont participé aux quatre rencontres territoriales qui ont eu lieu à l'été 2017.

La démarche de concertation a été présentée lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (C.T.A.P.) en octobre 2017. Par la suite, une rencontre de travail au niveau institutionnel avec les Conseils départementaux et la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale s'est tenue en décembre 2017 afin de concerter et d'échanger sur les politique de la jeunesse en Occitanie.

3. Des rencontres avec les jeunes

4. Une ultime phase de concertation a impliqué les jeunes afin de pouvoir échanger et co-construire la nouvelle stratégie régionale en matière de jeunesse. Elle s'est déroulé en deux temps :

Quinze visites de terrain ont été organisées sur l'ensemble du territoire entre novembre 2017 et février 2018 afin d'aller à la rencontre des jeunes dans leur environnement : Lycée, CFA, Université, Formation, Emploi, Loisirs, etc..

> Ces visites ont permis de dialoguer sur les principales attentes relevées par le diagnostic Jeunesses et par les acteurs de la jeunesse concernant l'accès à la formation et l'emploi, la vie quotidienne et l'engagement et la citoyenneté.

Une réunion régionale de travail a été organisée en mars 2018 avec l'ensemble des jeunes et partenaires rencontrés durant la concertation Jeunesses pour finaliser la stratégie régionale JeunesseS comprenant les nouvelles modalités de concertation des JeunesseS de l'Occitanie.

Ces quatre temps ont permis :

- L'écriture d'une feuille de route des politiques de la jeunesse concertée et innovante qui a fait l'objet d'une délibération adoptée en Assemblée plénière le 23 mars 2018.
- La mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance des affaires de la jeunesse en lien avec la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale d'Occitanie, les collectivités locales (Conseils départementaux) et le tissu associatif.
- La création d'un nouveau Conseil Régional des Jeunes nouvelle instance de concertation permanente des JeunesseS citoyennes de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée composé de 158 membres et installé le 9 juin 2018 à Toulouse.

Source : https://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/02_Vie_citoyenne/04_Democratie_locale/Charte_Democratie_Locale_Montreuil.pdf

ANNEXES



LES QUATRE INDICATEURS DE QUALITÉ POUR LES MÉTHODES D'INTELLIGENCE COLLECTIVE*

- Quelle ampleur de participation sera nécessaire pour réussir cet exercice ?
- Comment assurer une diversité cognitive parmi les participants à cet exercice ?
- Comment assurer une forte qualité d'échange à chaque point de contact avec le citoyen ?
- Comment assurer un impact clair et bien compris par les participants ?

*Pour en savoir plus, voir « Un modèle marocain d'intelligence collective: la Commission spéciale sur le modèle de développement, » Lex Paulson (UM6P École d'intelligence collective), Policy Center for the New South, Novembre 2021

RESSOURCES SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU LOCAL

Ressources de la DGCT

Au niveau des communes

- Guide d'élaboration du plan d'action de la Commune (PAC)
- Guide sur la codécision au niveau communal exemple du Budget Participatif
- Communes Citoyennes : Planifier, animer une démarche citoyenne dans votre commune
- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances de l'Équité, de l'Egalite des chances et de l'approche genre des communes
- Manuel des procédures de gestion des pétitions au niveau des communes (version arabe)

Au niveau des provinces et préfectures

- Guide méthodologique d'élaboration du programme de développement de la préfecture ou de la province
- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des IEECAG des Préfectures et Provinces
- Manuel des procédures de gestion des pétitions au niveau des préfectures et provinces (version arabe)

Au niveau des régions

- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances consultatives chargées de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêt des jeunes des régions (aussi disponible en version arabe)
- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances consultatives chargées de l'étude des affaires régionales à caractère économique des régions (aussi disponible en version arabe)
- Manuel des procédures de gestion des pétitions au niveau des Régions (aussi disponible en version arabe)
- Manuel des procédures de mise en place de fonctionnement et de suivi des IEECAG des Régions (aussi disponible en version arabe)
- Boîte à outils sur la participation citoyenne
 - L'assemblée de citoyens
 - Le budget participatif
 - La charte de participation citoyenne
 - La concertation numérique
 - La consultation numérique
 - Le forum de quartier
 - Le jury de citoyens
 - La mobilisation des citoyens et citoyennes en ligne
 - Méthodologie d'élaboration de l'approche participative
 - Modèles de formulaire d'adhésion, de fiche de sélection

à une initiative de participation citoyenne, et de fiche d'évaluation du processus participatif

- Intégration de l'approche genre dans les projets de développement
- Stratégie de communication de la collectivité territoriale

- Boîte à outils *Pour des politiques publiques régionales participatives et inclusives* (également disponible en version arabe)

Documents généraux

- Guide sur le droit d'accès à l'information (version arabe)
- Guide relatif à la procédure d'élaboration du schéma régional d'aménagement du territoire, de son actualisation et de son évaluation
- Manuel sur le cadre législatif et réglementaire de la Gouvernance participative locale
- Guide méthodologique pour l'élaboration des stratégies de développement urbain

Ressources de l'OCDE

Au Maroc

- *Renforcer l'autonomie et la confiance des jeunes au Maroc* (2021)
- *Voix citoyenne au Maroc 2021 : La communication au service d'une administration ouverte au niveau régional* (2021)
- *La modernisation de l'administration locale dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima* (2019)
- *Soutenir la participation des jeunes dans la vie publique locale à Salé : Guide pratique* (2019)
- Le droit d'accès à l'information – Guide relative à la loi n°31-13 (2019)

Dans les pays membres de l'OCDE

- *Faire participer les jeunes au gouvernement ouvert : Guide de communication* (2019)
- *Participation innovante et nouvelles institutions démocratiques : La Vague délibérative* (2020) (version anglaise) / Synthèse en français
- *OECD Guidelines for Citizen Participation Processes* (2022)

